



B A R B A R A B U I

BARBARA BUI

SOMMAIRE

<u>Partie 1</u>	
Personnes assurant la responsabilité du document de référence	3
<u>Partie 2</u>	
Renseignements de caractère général	9
<u>Partie 3</u>	
Activité du groupe Barbara Bui	19
<u>Partie 4</u>	
Rapport de gestion 2012	29
<u>Partie 5</u>	
Patrimoine – Situation financière – Résultats	47
<u>Partie 6</u>	
Organes d'administration	99
<u>Partie 7</u>	
Table de concordance	117

PERSONNES ASSURANT LA RESPONSABILITE DU DOCUMENT DE REFERENCE

1	Nom et fonction du responsable du document de référence	5
2	Attestation du responsable du document de référence	5
3	Responsables du contrôle des comptes	6
4	Informations sur les contrôleurs légaux ayant démissionnés, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés	6
5	Informations incluses par référence	7
6	Documents accessibles au public	7
7	Responsables de l'information	7

Personnes assurant la responsabilité du document de référence

1 NOM ET FONCTION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

Monsieur William Halimi
Président directeur général

2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant en page 29 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières de l'exercice clos au 31 décembre 2012 présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, qui contiennent des observations, figurant en page 71 pour le rapport sur les comptes sociaux et en page 49 pour le rapport sur les comptes consolidés.

Paris, le 13 juin 2013

William Halimi
Président directeur général

3 RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

Commissaires aux comptes titulaires

Deloitte et associés
185 Avenue Charles-De-Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Représenté par Monsieur Laurent Halfon.

Nommé par l'assemblée générale mixte du 23 juin 2008 pour un mandat de 6 exercices à compter de l'exercice 2008 inclus, expirant après l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

FT Audits et associés
16 rue Benjamin Franklin
75116 Paris

Représenté par Monsieur Patrick Franco.

Nommé par l'assemblée générale mixte du 23 juin 2008 pour un mandat de 6 exercices à compter de l'exercice 2008 inclus, expirant après l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Commissaires aux comptes suppléants

Société BEAS
7-9 villa Houssay
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Représenté par Monsieur Alain Pons.

Nommé par l'assemblée générale mixte du 23 juin 2008 pour un mandat de 6 exercices à compter de l'exercice 2008 inclus, expirant après l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Monsieur Laurent Abehsra
198 rue de Courcelles
75017 Paris

Nommé par l'assemblée générale mixte du 23 juin 2008 pour un mandat de 6 exercices à compter de l'exercice 2008 inclus, expirant après l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

4 INFORMATIONS SUR LES CONTROLEURS LEGAUX AYANT DEMISSIONNES, AYANT ETE ECARTES OU N'AYANT PAS ETE RENOUVELES

Néant

5 INFORMATIONS INCLUSES PAR REFERENCE

En application de l'article 28 du règlement (CE) n°809/2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- Les comptes consolidés de l'exercice 2010 établis en application des normes IFRS, ainsi que le rapport des commissaires aux comptes y afférant, figurent respectivement en pages 50 à 69 et 49 du document de référence 2010 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 14 juin 2011 sous le numéro D11-0577.

Les comptes consolidés de l'exercice 2011 établis en application des normes IFRS, ainsi que le rapport des commissaires aux comptes y afférant, figurent respectivement en pages 50 à 69 et 49 du document de référence 2011 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 15 juin 2012 sous le numéro D12-0620.

- Les comptes sociaux de l'exercice 2010 établis en application des normes comptables françaises ainsi que le rapport des contrôleurs légaux y afférant, figurent respectivement en pages 74 à 97 et 71 du document de référence 2010 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 14 juin 2011 sous le numéro D11-0577.
- Les comptes sociaux de l'exercice 2011 établis en application des normes comptables françaises ainsi que le rapport des contrôleurs légaux y afférant, figurent respectivement en pages 74 à 97 et 71 du document de référence 2011 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 15 juin 2012 sous le numéro D12-0620.
- Le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées de l'exercice 2010, figurent en page 72 et 73 du document de référence 2010 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 14 juin 2011 sous le numéro D11-0577.
- Le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées de l'exercice 2011, figurent en pages 72 et 73 du document de référence 2011 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 15 juin 2012 sous le numéro D12-0620.

6 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Les statuts, procès verbaux et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social de la société, 43 rue des Francs Bourgeois - 75004 Paris, dans les conditions prévues par la loi.

Les communiqués de la société relatifs aux ventes et résultats, ainsi que les diaporamas présentés lors des réunions Sfaf peuvent être consultés sur le site Internet de la société www.barbarabui.com aux rubriques « Corporate / Finance ».

Enfin les rapports financiers annuels et documents de référence déposés auprès de l'Autorité de Marchés Financiers peuvent être consultés sur le site Internet de l'AMF, www.amf-france.org et sur le site de la société www.barbarabui.com aux rubriques « Corporate / Finance ».

7 RESPONSABLES DE L'INFORMATION

7.1 Responsable de l'information financière

Jean-Michel LAGARDE

Directeur Général Adjoint
43 rue des Francs Bourgeois
75004 Paris
Tel : 01 53 01 88 01
Fax : 01 53 01 88 00

7.2 Communication Financière

Corinne PUISSANT

Actus Finance
11 rue Quentin Bauchart
75008 PARIS
Tel : 01 53 67 36 36
Fax : 01 53 67 36 37

RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL

1	Informations sur la société	11
2	Informations sur le capital	14

Renseignements de caractère général

1 INFORMATIONS SUR LA SOCIETE

1.1 Données générales

Dénomination sociale	Barbara Bui SA
Siège social	43 rue des Francs Bourgeois 75004 Paris (France)
Date de constitution	4 octobre 1982, sous la forme d'une SARL, transformée en société anonyme (SA) le 2 janvier 1989
Durée de vie	99 ans, expirant le 4 octobre 2088
Forme juridique	SA au capital de 1 079 440 euros régie par la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales et son décret d'application
Exercice social	Chaque exercice social a une durée de douze mois, qui commence le 1 ^{er} janvier et finit le 31 décembre
RCS	325 445 963 Paris
Code d'activité	182 E
Code ISIN	FR 0000062788

1.2 Objet social

Article 2 des statuts de Barbara Bui SA

« La société a pour objet :

- La création, la fabrication et la commercialisation de vêtements de prêt-à-porter.
- La création, la fabrication et la commercialisation de tous produits liés directement ou indirectement aux vêtements de prêt à porter.
- Toutes prises d'intérêts et de participations dans toutes sociétés et entreprises commerciales, de service, industrielles, financières ou immobilières françaises ou étrangères, et sous quelque forme que ce soit, notamment par la souscription ou l'acquisition de toutes valeurs mobilières, parts d'intérêt ou autres droits sociaux.
- La gestion des participations ou intérêts qu'elle détient dans toutes sociétés ou entreprises françaises ou étrangères.
- L'acceptation et l'exercice, en France ou à l'étranger, de tout mandat de représentation, gestion, administration, direction, contrôle, facturation, la prise, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ses activités.
- Et généralement toutes opérations financières, commerciales industrielles, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout autre objet similaire ou connexe. »

1.3 Affectation et répartition des bénéfices

Si les comptes de l'exercice approuvés par l'assemblée générale font apparaître un bénéfice distribuable tel qu'il est défini par la loi, l'assemblée générale décide de l'inscrire à un ou plusieurs postes de réserve dont elle règle l'affectation ou l'emploi, de le reporter à nouveau ou de le distribuer.

L'assemblée générale peut accorder aux actionnaires pour toute partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividendes, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en action dans les conditions légales.

Les pertes s'il en existe, sont, après approbation des comptes par l'assemblée générale, reportées à nouveau, pour être imputées sur les bénéfices ultérieurs jusqu'à extinction.

1.4 Assemblées générales

Les assemblées générales sont convoquées dans les conditions fixées par la loi.

L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions. Nul ne peut y représenter un actionnaire s'il n'est pas lui-même actionnaire ou conjoint de l'actionnaire représenté.

L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration ou par un administrateur délégué à cet effet par le conseil ou à défaut, par une personne désignée par l'assemblée. Les fonctions de scrutateurs sont remplies par deux membres du conseil d'administration ou par un administrateur délégué à cet effet par le conseil ou à défaut par une personne désignée par l'assemblée.

Les délibérations de l'assemblée générale sont constatées par les procès verbaux conformément à la législation.

Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires statuant dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions qui les régissent respectivement exercent les pouvoirs qui leurs sont attribués par la législation.

A égalité de valeur nominale, chaque action de capital, de jouissance donne droit au même nombre de voix et chaque action donne droit à une voix au moins. Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elle représente est attribué :

- à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom du même actionnaire,
- aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserve, bénéfice ou prime d'émission à raison d'actions pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Ce droit de vote double cessera de plein droit pour toute action convertie au porteur ou transférée en propriété. Néanmoins, n'interrompt pas le délai ci-dessus fixé ou conserve le droit acquis, tout transfert par suite de succession, de liquidation, de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs, au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible.

Il est ici rappelé que chaque actionnaire peut opter dans le cadre de la détention d'action Barbara Bui soit pour la forme nominative soit pour celle "au porteur".

La société est en droit de demander à tout moment conformément aux articles 263-1 et 263-2 de la loi du 24 juillet 1966, contre rémunération à sa charge, à l'organisme de la compensation des titres, le nom, ou s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ces propres assemblées d'actionnaires ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux et le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

1.5 Franchissement de seuil

Article 12 - §4 des statuts de Barbara Bui SA

« Tout actionnaire, agissant seul ou de concert, venant à détenir plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital de la société, devra se conformer aux dispositions visées par l'article 356-1 de la loi du 24 juillet 1966 et plus particulièrement devra en informer immédiatement la société par lettre recommandée avec avis de réception. »

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 4 mars 1998, les actionnaires devront par ailleurs informer la société chaque fois qu'un seuil de 2,5% du capital ou des droits de vote sera franchi. En cas de non-respect de cette obligation, les dispositions prévues par les articles 356-4 de la loi du 24 juillet 1966 s'appliqueront.

1.6 Programme de rachat d'actions

L'assemblée générale mixte du 25 juin 2012, a autorisé le conseil d'administration par sa huitième résolution à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions, pour une période de dix huit mois conformément aux articles L.225-209 et suivants du code de commerce à procéder à l'achat en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera d'actions de la société dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital social soit sur la base du capital actuel 67 465 actions.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue de :

- assurer l'animation du marché ou la liquidité de l'action Barbara Bui SA par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI admise par l'AMF ;
- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 10% du capital de la société ;
- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi ; notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions ;
- assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises par voie de réduction du capital social.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens y compris par voie d'acquisition de blocs de titres et aux époques que le conseil d'administration appréciera y compris en période d'offre publique dans la limite de la réglementation boursière. Toutefois la société n'entend pas recourir à des produits dérivés.

Le prix maximum d'achat est fixé à 100 euros par action. En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 6 746 500 euros.

En dehors des titres acquis dans le cadre du contrat de liquidité mis en place suite à l'autorisation présentée ci-dessus, aucun autre titre Barbara Bui n'a été acquis par la société Barbara Bui SA.

1.7 Annulation d'actions autodétenues

L'assemblée générale mixte des actionnaires du 25 juin 2012 a autorisé, au terme de sa huitième résolution, le conseil d'administration (et ce pour une durée de 18 mois à compter de la dite assemblée) à réduire le capital social par annulation d'actions autodétenues, dans la limite de 10% du capital social.

1.8 Président du conseil d'administration

M. William Halimi
Président directeur général de Barbara Bui SA

1.9 Administrateurs

Mme Barbara Bui : Assemblée générale du 28 juin 2010, pour une durée de 4 ans.

M. William Halimi : Assemblée générale du 28 juin 2010, pour une durée de 3 ans.

M. Jean-Claude Halimi : Assemblée générale du 25 juin 2012, pour une durée de 4 ans.

La durée des mandats est fixée statutairement à 4 ans. Toutefois, l'assemblée générale du 28 juin 2010 a procédé au renouvellement du mandat des administrateurs pour des durées de deux, trois et quatre ans répondant ainsi à l'échelonnement des mandats qui constitue un des points de vigilance concernant le pouvoir de surveillance.

2 INFORMATIONS SUR LE CAPITAL

2.1 Capital social

Le capital de la société est de 1 079 440 €, divisé en 674 650 actions, de 1,6 € de nominal, entièrement libéré.

2.2 Autres titres émis donnant accès directement ou indirectement au capital

Néant.

2.3 Evolution du capital de Barbara Bui SA

Date	Opérations	Nombre d'actions avant	Nombre d'actions après	Valeur nominale	Prime d'émission nette	Capital social
04/10/1982	Constitution	-	200	100 F	-	20 000 F
22/06/1984	Augmentation de capital par apport en numéraire	200	1 000	100 F	-	100 000 F
16/05/1988	Augmentation de capital par incorporation de réserves	1 000	5 000	100 F	-	500 000 F
04/03/1998	Augmentation de capital par incorporation de réserves	5 000	45 000	100 F		4 500 000 F
	Division du nominal	45 000	450 000	10 F		4 500 000 F
	Augmentation du capital en numéraire	450 000	468 400	10 F	2 116 000 F	4 684 000 F
03/04/1998	Introduction au Nouveau Marché de la bourse de Paris	468 400	674 650	10 F	30 937 500 F	6 746 500 F
30/12/2002	Augmentation de capital par incorporation de réserve et élévation de la valeur nominale de 1,52449 € à 1,60 €	674 650	674 650	1,60 €	-	1 079 440 €

Dans les 3 ans précédant son introduction, aucune opération n'est intervenue sur le capital de la société (entrée de nouveaux actionnaires ou opération sur le capital d'actionnaires existants).

Suivant la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 30 décembre 2002, le capital social a été augmenté de 50 942,70 € pour être porté à 1 079 440 € par voie d'incorporation de réserves.

L'assemblée générale mixte du 27 juin 2011 de la société Barbara Bui SA a voté contre la huitième résolution visant à autoriser le conseil d'administration à procéder à une augmentation du capital social au profit des salariés.

Si la participation collective des salariés reste inférieure au seuil de 3%, l'assemblée sera appelée à nouveau à se prononcer en 2014 sur pareille augmentation de capital.

En conséquence, il n'existe pas de capital autorisé non émis à ce jour.

2.4 Modalités de l'introduction de Barbara Bui SA au Nouveau Marché

Le 3 avril 1998, un nombre de 237 500 actions soit 35% du capital de la société Barbara Bui SA (après augmentation du capital), portant jouissance au 1^{er} janvier 1998, a été mis sur le marché au prix de 150 FRF selon la procédure de placement global garanti associée à une offre à prix ferme.

L'origine de ces actions était la suivante :

- 31 250 actions anciennes ont été cédées par les deux actionnaires dirigeants, M. William Halimi et Mme Barbara Bui,
- 206 250 actions nouvelles provenaient de l'augmentation de capital décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 4 mars 1998.

Cette opération a reçu le visa N°98-212 du 27 mars 1998 de la Commission des Opérations de Bourse.

2.5 Evolution des pourcentages de détentions et de droits de vote

	31 décembre 2012			31 décembre 2011			31 décembre 2010		
	Actions	% détention	% droits de vote	Actions	% détention	% droits de vote	Actions	% détention	% droits de vote
William Halimi	274 548	40,69	48,67	274 548	40,69	48,67	268 648	39,82	48,15
Barbara Bui	131 194	19,45	23,51	131 194	19,45	23,51	131 194	19,45	23,52
Elie Halimi	*42 300	6,27	7,59	*42 300	6,27	7,59	*42 300	6,27	7,59
Dirigeants-fondateurs	448 042	66,41	79,77	448 042	66,41	79,77	442 142	65,54	79,26
Peter copers	34 000	5,04	3,05	34 000	5,04	3,05	34 000	5,04	3,05
Titres d'autodétention	799	0,12	0,00	255	0,04	0,00	1 609	0,24	0,00
Divers	191 809	28,43	17,17	192 353	28,51	17,17	196 899	29,19	17,70
Public	226 608	33,59	20,23	226 608	33,59	20,23	232 508	34,46	20,74
Total	674 650	100,00	100,00	674 650	100,00	100,00	674 650	100,00	100,00

* dont 16 480 actions en usufruit

La société Barbara Bui SA n'a connu aucune évolution significative de son actionariat depuis son introduction au Nouveau Marché en avril 1998.

A la connaissance de la société, il n'existe aucun pacte d'actionnaires à ce jour, toutefois les dirigeants fondateurs ont toujours agis de concert.

Depuis plus de 3 ans, il n'existait pas d'autres actionnaires que les dirigeants-fondateurs détenant directement ou indirectement ou de concert 5% ou plus du capital ou des droits de vote.

En octobre 2008, Monsieur Peter Copers, sis Saint-Martens-Latem Belgique a déclaré avoir franchi le seuil de 5% et détenir 34 000 titres. Ce dernier n'a pas déclaré ses intentions.

Toutefois, un franchissement de seuil de 2,5% à la hausse a été déclaré par Monsieur et Madame Le Bouhris en date du 4 mai 2011, avec 20 000 titres détenus soit 2,97% du capital de la société.

2.6 Nantissement d'actions

Néant.

Renseignements de caractère général

2.7 Evolution de l'action Barbara Bui depuis 2011

(Source Euronext) - Code ISIN : FR0000062788

Année - Mois	Plus haut en €	Plus bas en €	Premier cours en €	Dernier cours en €	Capitaux traités En milliers €	Nombre de titres traités
2011-01	19,78	16,50	16,95	19,50	427,84	23 232
2011-02	19,74	17,30	19,55	18,72	135,47	7 194
2011-03	19,00	16,54	18,43	18,49	525,54	30 040
2011-04	18,95	17,26	18,50	18,65	149,39	8 242
2011-05	42,90	17,80	18,49	37,75	2 145,57	70 886
2011-06	39,00	29,35	37,49	38,85	1 087,15	30 794
2011-07	39,50	30,50	38,99	34,00	512,26	14 826
2011-08	34,40	25,00	34,20	29,50	445,05	15 121
2011-09	30,25	20,45	28,35	30,24	250,69	9 937
2011-10	31,27	24,80	30,25	25,60	312,98	11 169
2011-11	33,50	18,80	25,61	33,50	327,05	12 183
2011-12	35,63	31,50	33,50	35,60	259,52	7 848
Total 2011					6 578,51	241 472
2012-01	39,95	32,10	35,80	38,50	304,55	8 482
2012-02	38,90	36,00	38,51	36,00	92,03	2 487
2012-03	57,50	33,01	35,00	44,00	1 103,03	28 481
2012-04	49,49	41,75	43,01	47,59	134,72	2 905
2012-05	47,40	42,50	47,40	47,10	81,14	1 823
2012-06	46,90	40,00	46,89	45,50	84,95	1 958
2012-07	45,00	41,00	45,00	41,14	66,66	1 569
2012-08	45,40	37,05	41,14	40,00	66,63	1 651
2012-09	42,60	37,50	39,99	37,50	100,08	2 515
2012-10	38,54	33,44	37,44	36,30	49,82	1 385
2012-11	36,29	29,00	36,29	29,74	259,24	8 371
2012-12	34,30	28,51	28,80	33,40	145,57	4 745
Total 2012					2 488,41	66 372
2013-01	33,45	32,00	33,40	32,44	13,83	418
2013-02	32,26	29,75	32,26	29,98	54,28	1 787
2013-03	29,98	25,00	29,98	27,75	68,55	2 436
Total 2013 (3 mois)					136,66	4 641

Pour mémoire, l'action de la société Barbara Bui SA a été introduite en bourse en avril 1998 au cours de 150 Francs, soit 22,87 euros.

2.8 Dividendes

Au titre des 3 derniers exercices, aucun dividende par action n'a été mis en paiement :

Année	Dividende par action (en €)	Montant total (en €)	Date de mise en règlement
2009	Néant	Néant	Néant
2010	Néant	Néant	Néant
2011	Néant	Néant	Néant

L'évolution future du niveau des dividendes reflétera à la fois l'évolution des résultats mais également de la trésorerie du groupe, la fixation du dividende tenant compte notamment de l'évolution des besoins de financement de la croissance. La société ne peut par conséquent pas garantir le montant des dividendes qui pourront être versés au titre d'un exercice quelconque.

2.9 Contrat de liquidité

Suite à l'autorisation de l'assemblée générale mixte du 25 juin 2007, la société Barbara Bui SA a confié, jusqu'au 23 décembre 2008 puis par période d'un an renouvelable par tacite reconduction, à Oddo Corporate Finance la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Entreprises d'Investissement approuvée par l'Autorité de Marchés Financiers par décision du 22 mars 2005

L'assemblée générale du 25 juin 2012 a renouvelé l'autorisation d'assurer l'animation de marché ou la liquidité de l'action Barbara Bui SA jusqu'au 24 décembre 2013.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, 100 000 euros ont été affectés au compte de liquidité en 2007, et ce montant n'a pas été augmenté depuis cette date.

Ainsi et seulement dans ce cadre, la société Barbara Bui SA a procédé à des achats et des ventes de ses propres actions.

6 813 titres ont ainsi été acquis en 2012 à un cours moyen de 38,73 euros. Dans le même temps 6 269 titres ont été cédés à un cours moyen de 38,38 euros.

A la clôture de l'exercice, Barbara Bui détenait 799 de ses propres actions soit 0,12% du capital social, ayant une valeur unitaire d'achat de 35,09 euros intégralement affectés au contrat de liquidité susvisé.

ACTIVITE DU GROUPE BARBARA BUI

1	Biographie	21
2	Philosophie	21
3	Historique	22
4	Organisation	23
5	Cycle de production	23
6	Communication	24
7	Distribution	25
8	La clientèle	26
9	Les facteurs clés de succès	26
10	La mode féminine de luxe	27

Activité du groupe Barbara Bui

1 BIOGRAPHIE

AUTODIDACTE

Barbara Bui est passée directement d'une formation littéraire au monde de la mode. « Je suis passée du désir d'écriture par les mots à l'écriture plus directe par les formes, les couleurs et les lignes. »

DOUBLE-CULTURE

De double origine asiatique et occidentale, sa mode est toujours imprégnée d'ouverture aux diverses cultures du monde. C'est avant tout un style qui exprime la dualité, une silhouette qui mélange les codes masculins et féminins.

UNE FEMME

Son point de vue est celui d'une femme qui exprime l'équilibre entre force et sensibilité, l'énergie alliée à une grande féminité.

LES DÉBUTS ATELIER / LE CUIR

Ses premières créations sont des séries limitées principalement en cuir ou daim, des pièces produites à l'unité dans sa boutique atelier. « Cet amour pour les cuirs et peau perdure toujours dans toutes mes collections et est devenue une signature stylistique que mes clientes aiment retrouver saison après saison. »

LA MAISON BARBARA BUI

Premier défilé en 1987. Plébiscitée par la presse et les acheteurs, il faut se structurer pour pouvoir répondre aux demandes, la maison Barbara Bui naît. Au fil des saisons les collections deviennent très complètes, du tailoring au flou, l'ADN de la maison s'enrichit de valeur forte comme le travail de la broderie et toujours l'exigence de qualité et de coupe, le souci des finitions et le sens du détail.

PREMIÈRES BOUTIQUES

Barbara Bui sera une des premières créatrices à ouvrir en 1987 une boutique éponyme à une époque où c'était encore rare dans le monde de la mode. « J'ai toujours voulu être proche de la femme que j'habillais sans obligatoirement passer par des acheteurs intermédiaires pour garder une cohérence de discours et une complicité avec elle. » Au fil des années la maison Barbara Bui ouvrira des flagships sur les Avenues les plus prestigieuses du monde, Avenue Montaigne et Rue Du Faubourg St Honoré à Paris, Soho à New York et Rodeo Drive à Los Angeles.

LES COLLECTIONS D'ACCESSOIRES

Barbara Bui apporte son point de vue sur des collections de chaussures et de sacs pour une allure racée, chic et déterminée.

2 PHILOSOPHIE

Maison de mode parisienne. Les lignes de vêtements et d'accessoires Barbara Bui ont un positionnement unique dans l'univers du luxe.

BARBARA BUI

Un mélange de décontraction et d'élégance, une énergie rock mêlée à une sensibilité très féminine.

Silhouette longilignes, coupes incisives, volumes sans concession associant les cuirs aux soieries, broderies luxueuses et fourrures. Manteaux, robes, smokings du jour et du soir.

BARBARA BUI – ACCESSOIRES

SACS

Des sacs au luxe informel pour encore plus de séduction. Des cabas intemporels aux pochettes du soir. Magnifiques peausseries et métallerie exclusives, véritables signatures du style Barbara Bui.

CHAUSSURES

Objets de désir dont la modernité s'imprègne des lignes ciselées ; boots, sandales aux talons vertigineux, déclinés dans des matières soir comme le python, le daim, le satin, le vernis contredites par des détails sport couture.

ACCESSOIRES FETICHES

Foulards, bracelets et ceintures en cuir, python ou croco, renaissent comme les fétiches de la femme Barbara Bui. Sa personnalité sensible et rock bouscule les codes d'élégance.

PETITE MAROQUINERIE

Porte-monnaies et make-up pochettes dans des matières luxueuses.

BARBARA BUI – BIJOUX

ATAME, Une collection de bijoux entièrement dédiée aux chaînes sous la symbolique du serpent. D'une simplicité brutale et féminine, Atame préfigure d'un luxe plus contemporain.

3 HISTORIQUE

1983

Barbara Bui entre dans le monde de la mode en ouvrant sa première boutique atelier sous le nom de Kabuki rue de Turbigo à Paris.

1987

Premier défilé à Paris. Naissance de la marque Barbara Bui.

1988

Ouverture de la première boutique Barbara Bui rue Etienne Marcel à Paris.

1998

Introduction en bourse de Barbara Bui (Nouveau Marché). Un virage important pour le développement de la marque.

1999

Ouverture avenue Montaigne, Paris du premier flagship store de 600 m². Barbara Bui affirme son positionnement luxe. D'autres ouvertures importantes auront lieu, à New York au cœur de Soho, et à Milan via Manzoni.

2000

Lancement des premières collections d'accessoires de luxe : sacs et chaussures.

2001

Ouverture de la boutique rue des Saints Pères, Saint Germain des Près, Paris.

2003

Barbara Bui lance « BUI », ligne « urbaine cool ».

2005

Ouverture d'un nouvel espace au Printemps Haussmann, Grand Magasin, Paris.

2007

Barbara Bui inaugure un nouveau concept de boutique dédié à l'accessoire, rue de Grenelle à Paris et Via Sant'Andrea à Milan.

Ouverture de la première boutique en partenariat sur la place rouge à Moscou.

Ouverture d'une boutique à Iekaterinbourg, Russie

2008

Inauguration d'un nouveau flagship store parisien de 550 m², rue du Faubourg St Honoré, vitrine du luxe à l'international.

Ouverture d'un stand chaussures au Printemps Haussmann Grand Magasin, Paris

2009

Ouverture à Monaco.

Ouverture à Krasnodar, Russie.

Atame de Barbara Bui, première collection de bijoux.

2011

Ouverture du premier flagship californien sur Rodeo Drive à Los Angeles.

Partenariat avec le groupe Tabet, ouverture de la première boutique Barbara Bui au Liban.

2012

Lancement de la boutique en ligne www.barbarabui.com

Ouverture de la nouvelle boutique en propre de South Coast Plaza à Los Angeles

4 ORGANISATION

Barbara Bui développe en interne ses créations et sa communication, mais externalise sa production. Ce schéma lui permet d'obtenir le maximum de flexibilité tout en permettant un contrôle de ses produits.

- Le studio de création, animé par Mme Barbara Bui, crée, réalise et met au point les prototypes des collections (en moyenne 300 modèles par an).
- Le service commercial organise les ventes en show-room, la gestion des commandes et de la facturation ainsi que le suivi des points de vente Diffusion (environ 450 boutiques multimarques dans le monde).
- Le service de production assure l'interface entre le studio de création et les sous-traitants. Il assure également l'approvisionnement en matières premières et la livraison des produits finis.

Cette organisation permet un suivi du produit, de sa création jusqu'à la vente, tout en assurant une maîtrise de la qualité et une large flexibilité de production face aux attentes du marché.

5 CYCLE DE PRODUCTION

Barbara Bui travaille chaque saison avec un nombre limité de sous-traitants, notamment français, italiens ou espagnols.

Le groupe revoit régulièrement l'ensemble de ses partenariats en fonction de l'évolution de la gamme de ses produits, ce qui n'empêche pas les sous-traitants les plus performants d'être aux cotés de la marque depuis de nombreuses années.

Conformément à l'instruction administrative du 10 août 1999 (12 C 3 99), commentant l'article 83 de la Loi de finances pour 1998, le service production exige de chaque façonnier une attestation délivrée par la recette des impôts dont il dépend.

Par ailleurs, la société Barbara Bui applique rigoureusement les textes réprimant le travail clandestin en exigeant de ses partenaires l'ensemble des documents requis.

Cycle de création / production / vente

Deux saisons de vente rythment la création et la commercialisation des produits Barbara Bui :

- le Printemps-Eté,
- et l'Automne-Hiver.

Le cycle de chaque saison s'étale sur environ 15 mois, du départ de la création à la fin des soldes de chaque saison marquant ainsi la fin des encaissements liés à chacune des saisons.

Collection Printemps-Eté année "N"

Mai à Août N-1	Réalisation et mise au point des patrons
Septembre à Octobre N-1	Défilé de la collection Présentation des collections en show-room Prise de commande des acheteurs Achats des matières premières Lancement de la production auprès des sous-traitants
Décembre N-1	Réception des marchandises Contrôle qualité
Janvier à Avril N	Expédition et facturation vers les clients Diffusion et les boutiques en propre
Février N à Juillet N	Vente des produits dans les boutiques en propre et encaissement des facturations Diffusion

Collection Automne-Hiver année "N"

Novembre N-1 à Février N	Réalisation et mise au point des patrons
Janvier à Mars N	Défilé de la collection Présentation des collections en show-room Prise de commande des acheteurs Achats des matières premières Lancement de la production auprès des sous-traitants
Juin N	Réception des marchandises Contrôle qualité
Juillet à Septembre N	Expédition et facturation vers les clients Diffusion et les boutiques en propre
Juillet N à Janvier N+1	Vente des produits dans les boutiques en propre et encaissement des facturations Diffusion

6 COMMUNICATION

Un service presse et communication intégré dans la structure du groupe permet de renforcer le positionnement de Barbara Bui en tant que marque incontournable sur le marché du luxe.

Le défilé : il reste l'évènement majeur et la clé de voûte de communication du Groupe.

Les partenariats : la signature avec des acteurs reconnus sur le marché du luxe a contribué de manière significative à la montée en puissance des retombées presse à l'international.

La publicité : des images qui illustrent l'univers de la marque, déployées au travers des points de vente, de la presse française et internationale, en particulier en Russie, en Corée, au Moyen Orient et au Japon grâce au soutien de nos partenaires.

Le charisme et la personnalité de Madame Barbara Bui : au cœur de tout évènement, elle incarne l'âme et l'histoire de la maison ;

à Moscou, lors d'un défilé organisé pour l'ouverture de notre Boutique ou à Dubaï pour promouvoir l'image de la marque ;

en Corée et au Japon au cours de nombreuses interviews avec les rédactrices en chef des magazines les plus importants ;

et d'une manière générale auprès des célébrités françaises et internationales.

Le site Internet : www.barbarabui.com

Depuis février 2012, Barbara Bui, propose la gamme complète de ses produits aux aficionados inconditionnels du web ainsi qu'aux nouveaux clients internautes, sur sa première boutique en ligne, www.barbarabui.com.

www.barbarabui.com comprend la vente en ligne, du contenu institutionnel, ainsi que la présentation de son univers. La boutique en ligne traduite en sept langues différentes (anglais, italien, français, japonais, allemand, russe et espagnol) et s'adresse à 41 pays en Europe, aux États-Unis, au Japon et au Canada.

Les collections Spring et Summer, le prêt-à-porter, les sacs, les chaussures ainsi que les accessoires sont disponibles d'un simple clic de presque partout dans le monde. www.barbarabui.com permet à nos clientes d'acheter leurs articles préférés directement depuis les look-books à l'aide de la fonction spéciale "Shop by Look". Grâce à une présentation innovante et fonctionnelle – accessible sur iPad – vous pouvez découvrir tout l'univers Barbara Bui. L'atmosphère sophistiquée et raffinée des boutiques a été réinterprétée pour la boutique en ligne. Un point de vente taillé sur mesure pour la femme Barbara Bui, androgyne mais avec une profonde sensibilité féminine.

Insoumise au diktat de la mode, elle trouve dans les collections Barbara Bui des coupes et des tissus d'excellence pour habiller l'esprit rebelle qui l'habite.

De plus, l'onglet "News", un blog compilant tous les posts consacrés à la marque, donne aux visiteurs l'opportunité de découvrir les dernières informations relatives à la marque, de voir ou revoir les défilés, de savoir quelles célébrités ont porté du Barbara Bui... L'onglet « Corporate » comporte une partie finance reprenant toutes les informations à destination des actionnaires et des investisseurs depuis l'introduction en bourse de Barbara Bui. Enfin, le développement des parties.

Barbarabui.com est «Powered by YOOX Group», le partenaire mondial de ventes sur Internet des principales marques de mode et de design. YOOX Group offre à barbarabui.com une solution complète qui inclut l'étude et la réalisation du concept créatif, un design d'interface extrêmement innovant, une plate-forme technologique flexible, la logistique globale, le service client "premium", des activités de web marketing au niveau international et des années d'expérience dans la vente sur Internet.

7 DISTRIBUTION

La distribution des produits Barbara Bui se fait au travers de deux réseaux de distribution :

- dans les boutiques exclusives Barbara Bui,
- et via un réseau de points de vente multimarques sélectifs.

7.1 Les boutiques exclusives Barbara Bui

Les boutiques monomarkes peuvent être détenues intégralement par le groupe, ou faire l'objet d'un accord de distribution avec un partenaire.

10 points de vente détenus en propre

Adresse	Surface (m²)
En France	
Barbara Bui 62 rue du Faubourg St Honoré, Paris VIII	550
Barbara Bui 50 avenue Montaigne, Paris VIII	600
Barbara Bui 67 rue des St Père, Paris VI	130
Barbara Bui 43 rue des Francs Bourgeois, Paris IV	130
Corner Chaussures Printemps 5 ^{ème} étage 64 Boulevard Haussmann Paris IX	30
A l'international	
Barbara Bui 115 Wooster Street, New York, NY - USA	400
Barbara Bui 405 N Rodeo Drive, Beverly Hills, CA - USA	450
Barbara Bui South Coast Plaza, Costa Mesa, CA - USA	150
Barbara Bui « Accessoires » 45 Via Sant'Andrea, Milan - Italie	40
Barbara Bui 45 Via Manzoni, Milan - Italie	150

5 boutiques en partenariat

Adresse	Surface (m²)
En France	
Corner Printemps Haussmann 2 ^{ème} étage 64 Boulevard Haussmann, Paris IX	80
A l'international	
Barbara Bui Solidere, Beyrouth – Liban	140
Barbara Bui Goum, 3 Place Rouge, Moscou - Russie	110
Barbara Bui 8 rue Voevedina, Iekaterinbourg - Russie	110
Barbara Bui Kristal Center, Krasnodar, Russie	100

7.2 Les boutiques Kabuki

Le groupe compte également au sein de son réseau de boutiques détenues en propre, 4 points de vente multimarques, exploités sous enseigne Kabuki.

Adresse	Surface (m²)
En France	
Kabuki Femmes 25 rue Etienne Marcel, Paris I	400
Kabuki Hommes 23 rue Etienne Marcel, Paris I	350
Kabuki Chaussures 13 rue de Turbigo, Paris II	40
Kabuki Chaussures 35 rue de Grenelle, Paris VII	100

7.3 Le réseau de points de multimarques sélectifs

En France

Les produits Barbara Bui sont présents dans environ 100 points de vente multimarques sélectionnés parmi les boutiques les plus représentatives du prêt-à-porter de luxe féminin (« le Printemps-Haussman » à Paris, « Serie Noire » à Lille, « Vestale » à Nice,...).

Ces boutiques "haut de gamme" distribuent les collections des "créateurs" tels que Jean-Paul Gaultier, Prada, Issey Myake, Helmut Lang, Gucci, etc...

A l'international

Le groupe Barbara Bui a toujours opté pour la mise en place d'une structure commerciale intégrée visant à contrôler parfaitement le développement du réseau et l'image de la Diffusion. Aujourd'hui, la marque est distribuée dans près de 200 points de vente multimarques sélectionnés.

Deux show-rooms implantés à New York et Milan relayent le show-room parisien et participent à la présentation des collections aux acheteurs internationaux.

8 LA CLIENTELE

Sur les 300 points de vente environ, existants en 2012, une majorité de clients affiche une grande fidélité à Barbara Bui et renouvelle leurs commandes chaque saison depuis de nombreuses années. De plus, le nombre de clients augmente régulièrement chaque année.

Sur l'exercice 2012, la part du premier client est de l'ordre de 1, 5 M€, et les cinq premiers clients réalisent un chiffre d'affaires d'environ 3,2 M€.

La politique commerciale de la société impose des acomptes de 40% à la commande et des crédits documentaires pour les clients étrangers, non couverts par les assurances de type Sfac ou Coface.

9 LES FACTEURS CLES DE SUCCES

Barbara Bui mène une stratégie parfaitement en phase avec les objectifs du groupe et les réalités du marché, assise sur le contrôle absolu de l'image, la diversification et la démocratisation du luxe.

Le savoir faire

Créativité et savoir-faire sont la clé de voûte du projet de Barbara Bui et se reflètent dans la forte fidélisation des clients et le développement rapide de la marque depuis quelques années.

La force des réseaux de distribution

Des boutiques monomarques aux emplacements stratégiques des capitales de mode : Paris, New York, Milan, Moscou et Séoul.

Un réseau « Diffusion » sélectif, géré par un service commercial intégré, maîtrisant parfaitement l'image de la marque et de sa distribution.

La diversification des lignes

L'amorce ambitieuse d'un pôle « Accessoires » avec le lancement réussi des collections de chaussures et de sacs permet au groupe d'appuyer son développement sur de nouveaux moteurs de croissance.

Au-delà du potentiel commercial, les « Accessoires » jouent un rôle clé dans la communication de l'image de la marque auprès de sa clientèle cible.

10 LA MODE FEMININE DE LUXE

10.1 Caractéristiques du marché de la mode féminine de luxe

Il s'agit d'un marché très hétérogène, tant en terme de chiffre d'affaires, de poids boursier, que de notoriété des marques. Le secteur, bien que dominé par de grands groupes, compte également nombre de petites maisons autonomes.

Traditionnellement axé vers l'international, ce secteur bénéficie de l'émergence des nouveaux marchés. Grâce à des gammes de produits plus accessibles, notamment les accessoires, on assiste à une démocratisation de la notion de luxe. De plus en plus de gens achètent aujourd'hui des produits griffés réservés hier à une élite.

En périodes difficiles, la clientèle se sécurise souvent par l'achat d'une marque à forte notoriété. Le luxe rassure et devient valeur refuge.

Sur le long terme, les perspectives du marché du luxe sont excellentes, car le pouvoir d'achat des pays dits matures s'accroît, la population cadre rajeunit et l'évolution démographique favorise la consommation.

Plus la légitimité de la marque sera forte, plus ses niveaux de marge et ses taux de rentabilité seront élevés.

Toutes les entreprises qui évoluent sur ce marché adoptent les mêmes stratégies gagnantes :

- attractivité de la marque en terme de création,
- vocation à l'international,
- potentiel de diversification.

L'image est toujours la clé de voûte de cet ensemble.

10.2 Trois modèles de concurrents

Les grandes maisons traditionnelles

Ce sont pour la plupart des couturiers. Ce sont nos aînés, présents sur le marché depuis plusieurs décennies et fondateurs du secteur.

Ces maisons vivent essentiellement de leurs produits dérivés. En intégrant des créateurs comme John Galliano chez Dior, Alber Elbaz chez Lanvin, Marc Jacobs pour Louis Vuitton, elles ont récupéré le mouvement créateur et connaissent aujourd'hui des formidables « revival » grâce à la modernité et au renouveau créatif de ces designers.

Les nouveaux prescripteurs du luxe

Cette appellation, née dans les années 80, essayait de définir de jeunes maisons caractérisées par l'univers de leur designer.

Issus du prêt-à-porter, ils ont comme stratégie de développer l'Accessoire pour compléter leur univers. Ce sont les leaders d'opinion, ils sont plébiscités par les magazines de mode du monde entier, qui relaient ce que l'on appelle communément les dernières tendances.

Le prêt-à-porter haut de gamme

Un discours de fabricants de prêt-à-porter haut de gamme comme Ralph Lauren est nettement plus industriel, moins axé sur la "création", en faisant toutefois des vêtements de qualité.

Certains aujourd'hui ont réussi à se faire une image de marque très forte en investissant sur des campagnes de communication importantes et dans certains cas très performantes.

10.3 Tendances du marché du luxe

Le luxe ne connaît pas la crise : 4 à 5% de hausse attendue en 2013.

Le marché mondial du luxe reste épargné par la crise avec une hausse prévue de 4 à 5% du chiffre d'affaires du secteur en 2013 après une croissance de 10% l'an passé, a annoncé l'observatoire Altgamma, sur la base d'une étude de la firme Bain and Company.

"Les perspectives du marché mondial sont positives malgré la faiblesse de beaucoup d'économies du monde et un léger ralentissement du rythme au premier trimestre 2013", a annoncé Altgamma dans un communiqué, à propos d'un marché qui a engrangé 212 milliards d'euros de chiffre d'affaires l'an passé.

Selon Bain, en 2025, le marché du luxe sera cinq fois plus grand qu'en 1995.

Cette année, le chiffre d'affaires du secteur en Europe devrait augmenter de 4% en raison "d'un ralentissement des flux touristiques, en particulier en provenance du Japon". Dans ce pays, la consommation intérieure repart en flèche et devrait bénéficier au luxe (+5%) mais "les marques ont dû mal à suivre les comportements et préférences de jeunes en constante mutation", selon Altgamma.

Les tendances devraient demeurer solides sur le continent américain, avec une hausse du marché attendue entre 5% et 7%, dont 12% en Amérique du Sud, notamment au Brésil.

Au Etats unis cette zone, où LVMH ou le pôle luxe de PPR, futur Kering, (Gucci, Bottega Veneta ou Saint Laurent) ont connu en 2012 des croissances plus importantes qu'en Asie, un retour à un niveau élevé de confiance parmi la clientèle du luxe et des ouvertures accrues de boutiques devraient continuer de doper le secteur cette année. Cette tendance conforte la stratégie d'investissements opérationnels menée par le groupe avec l'ouverture de deux nouvelles boutiques aux Etats-Unis (Rodéo Drive et South Coast Plaza).

En Chine, la campagne anti-corruption aux accents nationalistes préoccupe un peu les grands acteurs du luxe qui s'attendent toutefois à une progression de 7% de son chiffre d'affaires sur ce marché.

L'Asie Pacifique devrait permettre de compenser avec une hausse prévue de 20%, avec en particulier un boom en Australie grâce à un afflux de touristes chinois.

Singapour s'est affirmée comme plaque tournante régionale du luxe avec un chiffre d'affaires de 2,5 milliards d'euros en 2012.

Au Moyen Orient, le marché s'est établi à 6,3 milliards en 2012 avec une hausse de 5% prévue pour 2013. Dubaï représente 30% des ventes de la région grâce à sa capacité à attirer des consommateurs internes mais aussi des Russes, Indiens et Africains.

Sur les marchés les plus "mûrs", les marques de luxe attendent beaucoup désormais des consommateurs baptisés "henry" (high earners, not rich yet, à gros revenus mais pas encore riches) qui, dans ces zones, sont "10 fois plus nombreux que les ultra-riches".

Copyright AFP 2013 et Reuters 2013.

Les marques françaises de prêt-à-porter séduisent les investisseurs étrangers.

Les griffes nationales, à l'instar de Sandro ou Maje, attirent fonds financiers et industriels du secteur. Dites à un Américain ou à un Chinois que l'habillement est en crise en France, il ne vous croira pas. Car les plus belles des marques françaises font, elles, un carton à l'international. Malgré la crise, la French touch a la cote auprès des investisseurs du monde entier. Fonds en quête d'intéressants placements ou industriels souhaitant étoffer leur portefeuille de marques, ils multiplient les acquisitions de griffes françaises «qui ont, entre autres qualités, celle d'avoir bien traversé la crise», note Laurence Danon, coprésidente du directoire de la banque Leonardo & Co. en France.

Américains, anglais, asiatiques, indiens ou qatariens, ces nouveaux argentiers de la French touch croient tous en son attractivité, jusque dans leur pays. Mais n'ont pas les mêmes critères de sélection. Les plus puissants n'hésitent pas à payer très cher des marques en pleine ascension, déjà connues à l'international, dont il s'agit d'accélérer la percée en dehors de la France. Positionnées sur ce créneau du luxe accessible, Sandro, Maje et Claudie Pierlot (SMCP) ont réussi à attirer les plus grands noms de la finance avant de céder 65 % de leur capital à l'américain KKR. Zadig & Voltaire a, lui aussi, ouvert son capital à un américain. D'ici un ou deux ans, le français The Kooples, actuellement soutenu par LBO France, pourrait prendre le même chemin après avoir connu une ascension étonnante.

Le luxe fait rêver

D'autres acheteurs misent plus volontiers - et plus modestement - sur de jolies petites griffes prometteuses. Les marseillaises et familiales Le Temps des Cerises, Japan Rags ou encore American Vintage ont reçu des offres d'intérêt. Kaporal, petit jeanner lui aussi marseillais, vient d'ailleurs de séduire le fonds anglais TowerBrook Capital Partners. Un fonds très actif qui avait acquis une autre marque de jean, américaine, True Religion. TowerBrook avait également misé sur le chausseur anglais Jimmy Choo, bien avant Sex and the City. Il le revendra trois fois plus cher.

Si les marques s'achètent et se vendent ainsi, c'est aussi parce qu'il est très difficile d'en créer de nouvelles ex nihilo. Une situation qui donne toutes leurs chances à des marques plus anciennes, icônes endormies voire déclinantes, à l'image de Sonia Rykiel, qui avait besoin d'être redynamisée et propulsée à l'international. Un chinois va tenter le pari. «Avant Sonia Rykiel, Lanvin avait été la première marque de luxe française à être rachetée par des Chinois», rappelle Laurence Danon. Plus surprenant, c'est à un industriel indien, Fibres & Fabrics, que les créateurs Marithé et François Girbaud, en difficultés financières, ont dû s'adosser, en 2012.

Extrait d'un article rédigée par Anne-Sophie Cathala pour le Figaro.fr – Copyright Le Figaro 2013

RAPPORT DE GESTION 2012

1	Activité de l'exercice 2012	31
2	Evolutions récentes et perspectives d'avenir	38
3	Conséquences sociales de l'activité	39
4	Informations environnementales, sociétales et en faveur du développement durable	42
5	Analyse des risques	43
6	Tableau des résultats de la société Barbara Bui au cours des 5 derniers exercices	46

Rapport de gestion 2012

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous présenter les comptes consolidés du groupe Barbara Bui ainsi que les comptes sociaux de la société Barbara Bui SA au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Lecture vous sera donnée du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce que nous vous demandons d'approuver.

Lecture vous sera donnée du rapport du Président sur les procédures de contrôle interne mises en place dans la société Barbara Bui SA ainsi que de celui de nos commissaires aux comptes sur ce rapport et sur les comptes sociaux et les comptes consolidés.

1 ACTIVITE DE L'EXERCICE 2012

1.1 Méthodes de consolidation

Les comptes consolidés de l'exercice 2012 ont été arrêtés par le conseil d'administration du 22 mars 2013. Ils sont établis en conformité avec les normes et interprétations comptables internationales (IAS/IFRS) adoptées dans l'Union Européenne et applicables au 31 décembre 2012. Ces normes et interprétations sont appliquées de façon constante sur les périodes présentées.

Les principales estimations faites par la Direction pour l'établissement des états financiers concernent la valorisation et les durées d'utilité des actifs opérationnels, corporels, et incorporels, le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité, ainsi que des hypothèses retenues pour le calcul des obligations liées aux avantages du personnel et des impôts différés.

Ainsi, les comptes de l'exercice ont été établis en tenant compte du contexte actuel de crise économique et financière et sur la base de paramètres financiers de marché disponibles à la date de clôture. Les effets immédiats de la crise ont été pris en compte, notamment dans la valorisation des actifs tels que les stocks, les créances clients et des passifs. En ce qui concerne les actifs à plus long terme, tels que les actifs incorporels, il a été pris pour hypothèse que la crise serait limitée dans le temps. La valeur de ces actifs est appréciée à chaque exercice sur la base de perspectives économiques à long terme et sur la base de la meilleure appréciation de la Direction du Groupe dans un contexte de visibilité réduite en ce qui concerne les flux futurs de trésorerie.

Les montants qui figureront dans les futurs états financiers sont susceptibles de différer de ces estimations qui ont été établies sur la base d'informations ou situations existantes à la date d'établissement des comptes, mais qui peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité.

Les normes, amendements et interprétations qui concernent le groupe Barbara Bui, appliqués depuis le 1^{er} janvier 2012, sont les suivants :

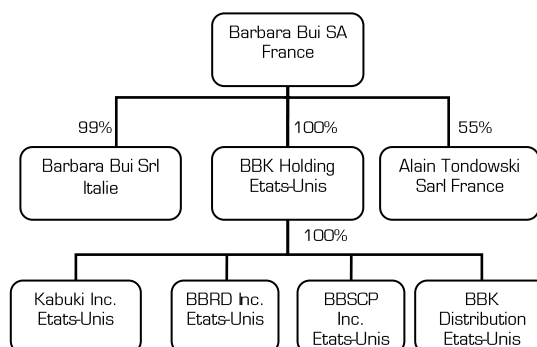
- IFRS 3 révisée sur les regroupements d'entreprises ;
- IAS 27 révisée – Etats Financiers individuels et consolidés ;

Ces textes n'ont pas d'impacts significatifs sur les comptes consolidés du groupe.

1.2 Périmètre de consolidation

Les sociétés du groupe ont toutes été consolidées par application de la méthode d'intégration globale, en raison de leur contrôle effectif total ou quasi total par Barbara Bui SA, société mère du groupe.

Le périmètre de consolidation comprend Barbara Bui Italie, BBK Holding, Kabuki Inc., BBK Distribution, Alain Tondowski Sarl, BBRD Inc., et depuis l'exercice 2012 BBSCP Inc.. Les liens de filiation sont présentés dans l'organigramme ci dessous.



Toutes les sociétés consolidées clôturent leurs comptes au 31 décembre. La situation actuelle du groupe fait l'objet d'un tableau de filiales et participations annexé aux comptes sociaux.

Les filiales Barbara Bui Srl, Kabuki Inc., BBRD Inc. et BBSCP Inc. exploitent des boutiques en propre qui commercialisent les produits Barbara Bui auprès d'une clientèle de particuliers.

BBK Distribution, qui s'approvisionne auprès de la société mère, commercialise les produits Barbara Bui auprès des boutiques du réseau de distribution sélective nord-américain.

Enfin, la société Alain Tondowski Sarl, qui créait, produisait et diffusait les chaussures sous la griffe du même nom, n'a pour l'instant plus d'activité.

Les prix de transferts propres aux opérations commerciales intragroupes, sont fixés aux conditions de marché, les boutiques détenues en propre bénéficient ainsi de conditions commerciales et tarifaires identiques aux autres clients Diffusion du groupe.

1.3 Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice 2012 a été marqué par la poursuite des investissements préparant la croissance future :

- exploitation sur une première année pleine de la boutique de Rodéo Drive ;
- lancement de la boutique en ligne au mois de février 2012 ;
- ouverture d'une nouvelle boutique Barbara Bui de 150 m², dans le shopping mall de South Coast Plaza en Californie ;
- soutien de ces opérations par l'augmentation de 220 K€ des dépenses de communication.

Ces projets ont consommé, au cours des deux derniers exercices, une grande partie de la trésorerie qui avait été accumulée de 2005 à 2008, années de fortes croissances, au travers d'une part des investissements corporels et incorporels qu'ils représentent mais également par la constitution des premières saisons de stocks nécessaires à leur bon fonctionnement.

A ces investissements opérationnels indispensables au développement du groupe, s'est ajouté l'impact de la fermeture de la boutique 21 rue Etienne Marcel. Les provisions enregistrées au bilan du 31 décembre 2011 ont permis de limiter l'impact sur le résultat à -44 K€, mais le décaissement de l'indemnité d'occupation des locaux a entraîné une sortie de trésorerie de 400 K€.

Face à cette situation, en complément des autorisations bancaires existantes et en cours de renégociation, les dirigeants fondateurs se sont engagés à apporter leur soutien à l'entreprise notamment au travers de leurs comptes courants d'actionnaires.

Dans le cadre d'un litige opposant la société à l'un de ses bailleurs, portant notamment sur la date de démarrage du bail, et bien que la société ait décidé de faire appel de la décision rendue en première instance, un complément de provision a été comptabilisé en autres produits et charges opérationnels sur l'exercice 2012 pour 271 K€.

Enfin la société Barbara Bui SA a fait l'objet au cours de l'exercice 2012 d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2009 et 2010. La seule rectification demandée par l'administration a porté sur un décalage de déductibilité de la TVA, ayant pour seul impact 2 K€ d'intérêts de retard, la rectification n'a pas été contestée.

1.4 Commentaires sur l'activité en 2012

Une activité maintenue par le retail.

Pour l'ensemble de l'exercice 2012, le Groupe Barbara Bui a enregistré un chiffre d'affaires de 31,8 M€ quasi stable par rapport à 2011.

L'activité Retail (Boutiques en propre) affiche une progression de 4,5% à 14,0 M€ sur l'ensemble de l'année 2012. Ainsi, cette activité enregistre sa troisième année consécutive de croissance.

L'activité Wholesale (Diffusion) réalise un chiffre d'affaires 2012 de 17,8 M€, en baisse de 3,9% en raison d'un décalage de facturation. En effet, 26% des commandes

de la saison Printemps/Eté 2012 ont été facturées sur le dernier trimestre 2011, au détriment de l'exercice 2012.

Une marge brute maintenue.

Au 31 décembre 2012, l'activité a permis de dégager une marge brute de 18,4 M€, contre 18,6 M€ l'an dernier. Le taux de marge brute baisse très légèrement passant de 58,3% en 2011, à 57,9% cette année.

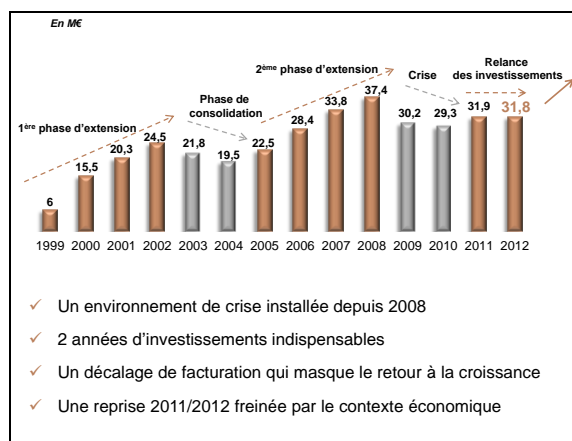
Des résultats impactés par des frais d'accompagnement des investissements.

La poursuite des investissements s'est traduite cette année, notamment, par l'ouverture de la nouvelle boutique en propre de South Coast Plaza à Los Angeles et le lancement de la boutique en ligne. Afin d'accompagner ces développements depuis 2011, les frais de commercialisation ont augmenté de 8%, dont notamment 0,57 M€ pour la Boutique de Rodeo Drive. Par ailleurs, afin de promouvoir l'image de Barbara Bui les frais de communication sont en hausse de 0,22 M€. Enfin, le Groupe a provisionné une charge opérationnelle exceptionnelle de 0,26 M€ afin de couvrir le risque lié à un litige en cours. L'ensemble de ces éléments entraîne un résultat opérationnel négatif de 1,54 M€ contre un résultat opérationnel positif de 0,45 M€ en 2011. Le résultat net du Groupe est ainsi négatif à 1,68 M€ contre un résultat positif de 0,30 M€ un an plus tôt.

1.5 Evolution détaillée de l'activité en 2012

1.5.1 Evolution du chiffre d'affaires 2012

Sur l'ensemble de l'exercice 2012, l'activité du Groupe Barbara Bui atteint 31,8 M€, un chiffre d'affaires stable par rapport à 2011. Pour le 4^{ème} trimestre 2012, le Groupe enregistre également un chiffre d'affaires stable de 7,0 M€, par rapport à la même période de l'exercice précédent.



Le chiffre d'affaires du réseau Retail (Boutiques) enregistre une progression de 4,5% à 14,0 M€ sur l'ensemble de l'année 2012. Les ventes du 4^{ème} trimestre affichent un recul de 5,6%, impactées %, impactées par une dégradation temporaire de l'activité sur la zone US.

Les premières semaines d'exploitation de la boutique de South Coast Plaza sont très encourageantes, le chiffre d'affaires réalisé en un peu plus d'un mois ayant compensé, sur le dernier trimestre 2012, l'absence d'activité de la boutique Etienne Marcel fermée cet été. Sur l'ensemble de l'année 2012, le Flagship store de Rodéo Drive, vitrine stratégique du Groupe à l'international, représente 6% de l'activité Retail.

Le réseau Wholesale (Diffusion) enregistre un chiffre d'affaires 2012 de 17,8 M€, en baisse de 3,9%. Les performances 2012 du réseau Wholesale n'ont pas permis de compenser les 26% de commandes de la saison Printemps/Été 2012, facturées sur le dernier trimestre 2011, au détriment du 1^{er} trimestre 2012.

Dans son ensemble, la saison Printemps/Été 2012 termine en progression de 1,6% par rapport à la saison précédente. Le chiffre d'affaires de la saison Automne/Hiver 2012 progresse de 1%, malgré une tendance du carnet de commandes annoncée à -5%. L'activité du 4^{ème} trimestre, en croissance de 6,1% bénéficie, entre autre, des premières facturations de la collection Printemps/Été 2013 puisque 2,5 M€ de ventes ont été livrées et facturées de novembre à décembre 2012 contre 2,4 M€ en 2011.

Répartition du chiffre d'affaires par produits

En millions d'euros	2012	2011	Variation
Barbara Bui	29,1	29,3	- 0,7%
Prêt-à-porter	20,1	20,2	- 0,5%
Chaussures	6,5	7,0	- 7,0%
Sacs	2,5	2,1	+ 19,0%
Kabuki	2,7	2,6	+ 3,6%
Total	31,8	31,9	- 0,3%

Les ventes des produits de marque Barbara Bui représentent 91% du chiffre d'affaires du groupe.

Le Prêt-à-Porter fer de lance de notre société résiste bien. Avec 20,1 M€ de chiffre d'affaires ce segment réalise toujours plus de chiffre d'affaires qu'en 2008, année record en terme de chiffre d'affaires consolidé pour le groupe Barbara Bui.

Les accessoires continuent de représenter une part très importante du chiffre d'affaires du Groupe Barbara Bui. Ils représentent en 2012, 9,0 M€ soit 28% du chiffre d'affaires consolidé.

Avec 6,5 M€ les chaussures représentent 21% du chiffre d'affaires consolidé, 25% de l'activité wholesale et 14% de l'activité Retail Barbara Bui.

Le chiffre d'affaires des sacs représente 2,5 M€ soit 8% du chiffre d'affaires du Groupe, 8% de l'activité wholesale et 8% de l'activité Retail Barbara Bui.

Les produits multimarques commercialisés sous l'enseigne Kabuki restent stables et peu significatifs dans le chiffre d'affaires du Groupe. Ils représentent un chiffre d'affaires de 2,7 M€ en 2012 contre 2,6 M€ en 2011.

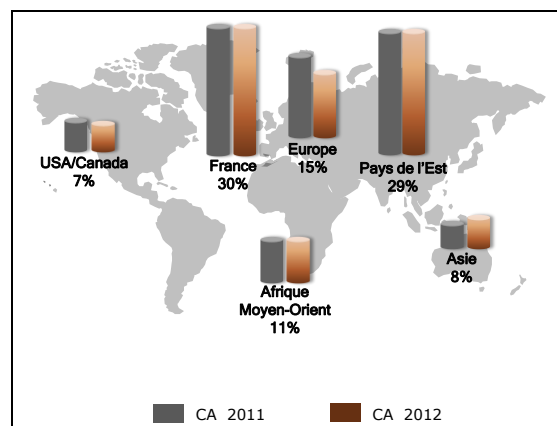
Répartition géographique du chiffre d'affaires consolidé

En milliers d'euros	2012	%	2011	%
France	16 810	53%	16 657	52%
Europe hors France	4 452	11%	4 272	13%
USA/Canada	3 045	10%	2 799	9%
Pays de l'Est	5 193	16%	5 175	16%
Asie/pacifique	1 380	4%	1 098	3%
Afrique/Moyen-Orient	1 875	6%	1 812	6%
Autres	38	0%	82	0%
Total	31 794	100%	31 896	100%

Le chiffre d'affaires du Groupe Barbara Bui progresse sur la quasi-totalité des zones géographiques. Seule l'Europe hors France recule, en grande partie en raison des difficultés économiques des pays d'Europe du sud.

Répartition du chiffre d'affaires Wholesale

La répartition du chiffre d'affaires de l'activité wholesale permet d'obtenir une véritable répartition des activités internationales de la marque Barbara Bui, le nombre de Boutiques parisiennes accentuant le poids du marché français dans le chiffre d'affaires consolidé.



En 2012, le groupe Barbara Bui réalise ainsi 70% de son chiffre d'affaires wholesale à l'international.

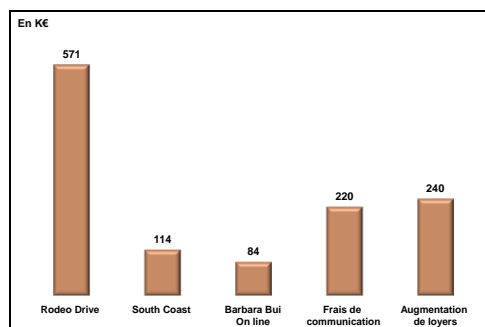
1.5.2 Evolution de l'exploitation et des résultats 2012

Pour l'exercice 2012, le résultat consolidé du groupe est négatif à -1,68 M€ contre un résultat positif de 0,30 M€ en 2011.

Plusieurs effets se sont conjugués pour aboutir à ce résultat. La marge brute dégagée par l'activité dont le taux est stable à 58% s'est élevée à 18,4 M€.

Le groupe étant actuellement dans une phase de forts investissements opérationnels, les frais de commercialisation ont progressé de près de 1,3 M€ pour soutenir ces projets.

Evolution des frais de commercialisation



Les principaux impacts sont les suivants :

- Tout d'abord l'exploitation sur 12 mois en 2012 contre 6 seulement en 2011 de la boutique de Rodeo Drive à Los Angeles a entraîné une augmentation de 571 K€ des frais de commercialisation.
- Les 6 premières semaines d'exploitation de la nouvelle boutique californienne de South Coast Plaza (+114 K€), l'augmentation des frais de communication ciblés vers le web pour soutenir le lancement de la boutique en ligne (+84 K€), les frais de communication (+220 K€), notamment ceux des bureaux de communication aux Etats Unis et en Chine.

- Enfin, le renouvellement du bail de la boutique Montaigne en 2010 pour une nouvelle période de 10 ans, dont l'augmentation de loyer a été lissée sur les 3 premiers exercices, entraîne encore une forte augmentation des loyers sur 2012, augmentations qui redeviendront normatives à partir de l'exercice 2013.

Ces dépenses indispensables au soutien de tous nos nouveaux projets n'ont pas été les seules à impacter le résultat 2012 :

- La baisse du dollar au cours du second semestre a pesé sur le résultat financier du groupe qui s'est dégradé de -0,38 M€ ;
- L'absence de crédit d'impôts recherche sur l'exercice 2012 alors que le groupe avait bénéficié de 200 K€ en 2011 ;
- La fermeture de notre boutique 21 rue Etienne Marcel qui a entraîné la mise au rebut de 90 K€ d'agencement
- Enfin, une provision exceptionnelle de 271 K€ a été enregistré de façon à compléter notre estimation d'un risque lié à un litige de loyers.

Résultats des filiales du groupe au titre de l'exercice 2012

En milliers d'euros	BB SA France	BB Italie	Filiales Américaines	Alain Tondowski	Impact consolidation	Barbara Bui consolidé
Chiffre d'affaires	30 643	1 110	4 571	0	-4 530	31 794
Résultat opérationnel	200	- 101	-1 496	- 14	- 125	-1 536
Résultat financier	- 148	-10	-115	- 10	+16	-267
Résultat exceptionnel	- 351	-12	-	-	+ 339	-
Participation des salariés	-	-	-	-	-	-
Charges d'impôts	-	-	217	-	- 97	120
RNPG	-298	-99	-1 393	-24	132	- 1 683

Evolution du bilan 2012

En millions d'euros – au 31 décembre

Actif	2012	2011	Passif	2012	2011
Immobilisations	7,43	7,79	Capitaux propres	8,57	10,23
Impôts différés actifs	1,19	1,01	Provisions	0,48	0,73
Stocks	7,26	6,69	Dettes financières	4,13	3,06
Clients	3,49	4,59	Passifs d'impôts différés	0,13	0,17
Autres actifs courants	1,41	1,65	Fournisseurs	5,68	7,17
Trésorerie et équivalents	0,86	2,54	Autres dettes	2,64	2,90
Total	21,64	24,27	Total	21,64	24,27

Les capitaux propres du groupe sont impactés par le résultat de l'exercice 2012. Ils s'élèvent à 8,57 K€ et représentent à la fin de l'exercice 40% du total du bilan.

La valeur nette des immobilisations incorporelles est stable à 2 092 K€ et comprend toujours 1 952 K€ d'immobilisations incorporelles valorisant très faiblement les baux des 13 boutiques détenues en propre par le groupe.

Détails des droits aux baux (en K€)	Surface m ²	V.N.C
Paris		
62 rue du Faubourg Saint Honoré	550	0
50 Avenue Montaigne	600	0
67 rue des Saints Pères	130	0
35 rue de Grenelle	100	305
43 rue des Francs-Bourgeois	150	0
Milan		
Via Sant' Andrea 17	40	800
Via Manzoni 45	150	550
New York		
115-117 Wooster Street	400	0
Los Angeles		
Rodéo Drive	450	0
South Coast Plaza	150	0
KABUKI		
13 rue de Turbigo	40	46
23 rue Etienne Marcel	350	178
25 rue Etienne Marcel	400	46
Autre Baux sièges		26
TOTAL		1 952
✓ 13 boutiques pour moins de 2 M€ investis		
✓ La marque BARBARA BUI n'est pas valorisée à l'actif		

Les immobilisations corporelles diminuent légèrement. Les nouveaux investissements ne compensent que partiellement les amortissements et les sortis d'actifs liés à la fermeture de la boutique 21 rue Etienne Marcel.

Entre 2004 et 2008, le groupe Barbara Bui a profité de sa forte croissance pour accumuler près de 4 M€ de trésorerie, montant qui était toujours à la disposition du groupe fin 2010 après deux exercices lors desquels les liquidités étaient pourtant très rares.

Le groupe a fait le choix de relancer ses investissements à partir de l'exercice 2011 et ces sommes disponibles ont été investies dans les agencements des 2 nouvelles boutiques américaines, dans la participation au coût d'élaboration de la nouvelle boutique en ligne mais également dans la constitution des stocks nécessaires aux premières saisons d'exploitation de ces opérations.

Sur 2 ans les stocks ont ainsi augmenté d'environ 1,8 M€ et représentent la principale cause de l'augmentation du besoin en fonds de roulement.

Les investissements se sont élevés à 2,6 M€ sur 2 ans. Si les projets les plus importants ont bien été financés par des emprunts moyens terme, le remboursement des anciens emprunts a limité à 0,28 M€ sur 2 ans l'impact des opérations de financement moyen terme.

Le groupe a par conséquent consommé 4,07 M€ de trésorerie en 2 ans.

M€	2012	2011
MBA	(1,17)	0,93
Variation du BFR	(0,97)	(1,19)
Flux net de trésorerie généré par l'activité	(2,14)	(0,25)
Investissements nets	(0,66)	(1,92)
Flux des opérations de financement moyen terme	(0,09)	0,37
Variation de trésorerie	(2,83)	(1,79)

1.6 Politique d'investissement

Depuis son introduction au Nouveau Marché en avril 1998, Barbara Bui a connu trois années de forts investissements qui ont permis la réalisation des principaux volets de la stratégie de développement du groupe, et notamment la mise en place d'un réseau de boutiques en propre, l'organisation d'un service commercial visant une Diffusion parfaitement contrôlée et le lancement d'une ligne d'accessoires.

En 2001, les investissements se sont essentiellement concentrés sur l'implantation de la boutique Barbara Bui ouverte en février 2001 dans le quartier de Saint Germain des Près à Paris, et sur l'extension du siège administratif au 32 rue des Francs Bourgeois pour accompagner le renforcement des équipes depuis trois ans. Le groupe a également investi dans la rénovation et le ré-agencement de boutiques, à Paris et New York, afin que ses « flagship stores » aient une image en constante évolution.

En 2002 malgré une conjoncture économique peu favorable, le groupe a continué son développement par :

- la mise en place d'un nouveau show-room commercial (400 m²) 32 rue des Francs Bourgeois - 75003 Paris,
- l'aménagement d'une nouvelle plate-forme logistique de 2 000 m² en banlieue parisienne (Vitry/Seine),
- la rénovation et l'agencement de la boutique du 25 rue Etienne Marcel - 75001 Paris.

En 2004 et 2005, le groupe a majoritairement investi sur des projets à faible coût mais avec un fort impact d'image. Les deux stands ouverts au Printemps de la Mode, celui ouvert aux Galeries Lafayette, mais également l'embellissement régulier des boutiques, ont participé au positionnement luxe de la marque avec des niveaux d'investissement compatibles avec les finances alors disponibles.

L'exercice 2007 a été marqué par les investissements de la boutique d'accessoires de Grenelle et surtout de la nouvelle boutique de Milan.

Après l'ouverture en 2008 de la boutique du Faubourg et de son premier stand en concession (Chiffre d'affaires retail) dans un department store, le groupe aurait dû poursuivre ses ouvertures de boutiques en propre à raison d'au moins 2 unités par an, auxquelles auraient pu s'ajouter les boutiques éventuellement développées en partenariat.

Au cours de l'exercice 2009, le groupe a fortement temporisé tout type d'investissement de façon à préserver au maximum la trésorerie et d'éventuellement faire face à une crise longue.

L'exercice 2010 marque une reprise progressive des investissements avec notamment 0,4 M€ investis dans de nouveaux agencements pour la boutique de l'avenue Montaigne à Paris, environ 0,1 M€ ont été également investis sur les corners du printemps Hausmann et Parly II. Enfin la signature du bail de Los Angeles a entraîné l'immobilisation de 0,2 M€ au titre des cautions de loyer.

Le Groupe Barbara Bui accéléré ses investissements au cours de l'exercice 2011, d'une part le réseau en propre compte une unité majeure de plus, avec 450 m2 sur deux étages la nouvelle boutique de Los Angeles commercialise toute les lignes de la marque et renforce fortement la présence de la marque aux Etats Unis. D'autre part le partenariat pour le développement de la boutique en ligne www.barbarabui.com a été signé et la boutique ouverte le 16 février 2012.

Depuis 2012 le Groupe Barbara Bui s'oriente désormais sur une déclinaison de son concept axé sur la rentabilité. En novembre 2012, le Groupe a ainsi ouvert une boutique de 150 m2 dans le shopping mall de South Coast Plaza (Californie), et un nouveau projet en partenariat est déjà en cours à Istanbul (Turquie). Les unités déjà détenues par le groupe et qui répondent à ce format seront progressivement adaptées au nouveau concept. En 2013, 2 boutiques parisiennes, rue des Francs Bourgeois et rue des St Pères seront ainsi rénovées.

1.7 Résultats de Barbara Bui SA, société mère du groupe

1.7.1 Activité et résultats de la société Barbara Bui SA

La société mère du groupe Barbara Bui, Barbara Bui SA, a réalisé un chiffre d'affaires de 30,6 M€ en 2012, contre 30,7 M€ en 2011. L'activité des Boutiques progresse de 1,5%, alors que l'activité wholesale recule de -1%.

Le résultat d'exploitation reste en profit, à +200 K€ contre un profit de +1 020 K€ constaté en 2011. Le recul de ce résultat étant principalement dû à l'augmentation de certains loyers. Le résultat courant avant impôts est de +53 K€ contre +1 008 K€ l'an dernier. Le résultat exceptionnel de -351 K€ est principalement composé d'une part d'un complément de provisions effectué dans le cadre d'un litige et de l'impact des immobilisations sorties suite à la fermeture de la boutique 21 rue Etienne Marcel 75001 Paris.

La société Barbara Bui SA n'a pu bénéficier de crédit d'impôt recherche au titre de l'exercice 2012, car les 200 K€ perçus au titre de l'exercice 2011 ont atteint la limite des plafonds glissants autorisés sur 3 ans.

Le résultat fiscal de la société n'a pas permis de dégager cette année de réserve spéciale de participation.

Le résultat net après impôts est négatif à -298 K€ pour l'exercice 2012, contre un bénéfice de +634 K€ en 2011.

1.7.2 Affectation du résultat de l'exercice 2012 de la société Barbara Bui SA

Nous vous proposons d'affecter comme suit le résultat net de l'exercice 2012 s'élevant à -298 258,40 euros :

En diminution du report à nouveau créateur :	-298 258,40 euros
Dividendes aux actionnaires :	néant

Total	-298 258,40 euros

Le conseil d'administration n'a pas jugé opportun de proposer à l'assemblée l'attribution d'un dividende aux actionnaires au titre de l'exercice 2012.

1.7.3 Distributions antérieures de dividendes

Au titre des trois derniers exercices, aucun dividende par action n'a été mis en paiement:

Année	Dividende par action (en €)	Montant total (en €)	Date de mise en règlement
2009	Néant	Néant	Néant
2010	Néant	Néant	Néant
2011	Néant	Néant	Néant

1.7.4 Activité de la société en matière de recherche et développement

Barbara Bui SA a continué d'œuvrer en matière de créativité en élaborant et présentant deux collections intégralement renouvelées l'une pour le printemps-été et l'autre pour l'automne-hiver.

Le bureau de style constitue le cœur de l'entreprise. Il compte en 2012, 20 professionnels expérimentés, en charge de création et de la mise au point des nouvelles collections, supervisés par Madame Barbara Bui.

Les récents aménagements fiscaux afférents au crédit d'impôt recherche dans le secteur « Textile-Habillement-Cuir » nous avaient permis de bénéficier d'un crédit d'impôt d'un montant de 300 000 euros au titre des dépenses engagées en 2009 alors que 200 000 euros avaient été perçus au titre des dépenses engagées en 2008.

Pour 2010, bien que le groupe a maintenu ses dépenses en matière de création, il n'a pas pu bénéficier de crédit d'impôt pour la recherche car les 500 K€ perçus au titre des exercices 2009 et 2008 atteignaient les plafonds autorisés.

Au titre de l'exercice 2011, les dépenses du bureau de style étaient toujours présentes, le groupe a pu enregistrer un crédit d'impôt recherche de 200 K€ qui atteint ainsi le plafond glissant autorisé sur 3 ans.

1.7.5 Charges non déductibles fiscalement

Aucune charge non déductible fiscalement n'a été réintégrée au titre de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

1.7.6 Délais de règlement fournisseurs

Année/ montant en K€	2012	2011
Echu + 90 jours	1 252	1 246
Echu + 60 jours	0	0
Echu + 30 jours	260	256
A échéance	1 504	1 672
A échoir - 30 jours	1 485	1 361
A échoir - 60 jours	637	781
A échoir + 60 jours	83	196
Total	5 221	5 513

En 2012, le montant échu à plus de 90 jours (1 252 K€) correspond à des factures fournisseurs en litige. Le désaccord sur la date de départ du bail de la boutique du Faubourg St Honoré entraîne ainsi le gel du règlement de factures de loyer pour 1 198 K€, qui ont simplement été comptabilisées par mesure de prudence alors que le groupe en conteste le bien fondé. La totalité de ces factures est comptabilisée depuis l'exercice 2009.

Aujourd'hui, seuls quelques fournisseurs étrangers peuvent avoir des conditions de règlement dépassant les 60 jours.

1.8 Actionnariat et cours de bourse

1.8.1 Répartition du capital au 31 décembre 2012

	Actions	%	Droits de votes	%
William Halimi	274 548	40,7	542 296	48,7
Barbara Bui	131 194	19,5	261 988	23,5
Elie Halimi*	42 300	6,3	84 600	7,6
Dirigeants-fondateurs	448 042	66,4	888 884	79,8
Peter Copers	34 000	5,0	34 000	3,0
Titres d'auto détention	799	0,1		
Divers	191 809	28,5	191 360	17,2
Public	226 608	33,6	225 360	20,2
Total	674 650	100,0	1 114 244	100,0

*Dont 16 480 actions en usufruit

1.8.2 Actionnariat salarié

Aucune action Barbara Bui SA n'est détenue par les salariés au travers du Plan d'Epargne Entreprise (PEE) ou d'un Fonds Commun de Placement Entreprise (FCPE).

1.8.3 Opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la société (article L. 621-18-2 du code monétaire et financier)

Entre le 14 avril 2011 et 8 août 2011, Monsieur William Halimi, Président Directeur Général a acquis 5 900 titres de la société qui correspondent à 0,87% du capital et 0,53% des droits de vote. Ces achats qui ont fait l'objet de déclarations régulières auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, ont été réalisés à un coût moyen de 25,29 euros par action.

Aucune autre personne visée par les dispositions en cause n'a réalisé d'opération sur les titres de la société.

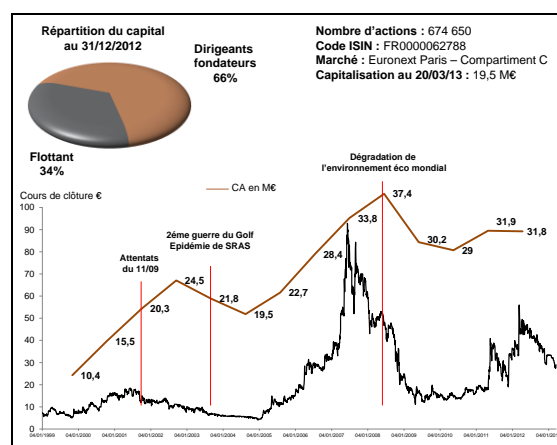
1.8.4 Eléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique

A la connaissance du groupe il n'existe à ce jour aucun élément susceptible d'avoir une influence sur le cours de bourse ou l'issue d'une offre publique.

Pour rappel, un franchissement de seuil de 2,5% à la hausse a été déclaré par Monsieur et Madame Le Bourhis, en date du 4 mai 2011, avec 20 000 titres détenus représentant 2,97% du capital de la société.

Pour rappel, le seuil de 5% du capital avait été franchi à la hausse par Monsieur Peter Copers, domicilié à St Martens-Latem (Belgique), le 31 octobre 2008 avec 34 000 titres détenus soit 5,04% du capital de la société.

1.8.5 Evolution du cours de Bourse



Au 23 mars 2013, le groupe était ainsi valorisé à 19,5 M€. NYSE Euronext – Compartiment C
ISIN : FR0000062788
Nombres d'actions : 674 650
Flottant : 34% / Fondateurs : 66%

2 EVOLUTIONS RECENTES ET PERSPECTIVES D'AVENIR

2.1 Evénements importants survenus depuis la clôture

Le 4 février dernier, Mme Barbara Bui a été élue meilleur créateur de mode 2013 lors de la cérémonie des 8^{ème} Globes de Cristal (prix de la presse française pour les arts et la culture), récompensant ainsi l'ensemble des efforts fournis par notre Directrice Artistique et ses équipes pour faire de notre Défilé un événement majeur et reconnu.

2.2 Evolution récente

✓ Réseau Retail
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Des ventes attendues en retrait de 8% ▪ Un climat défavorable à notre secteur ▪ Une saison P/E qui tarde à démarrer
✓ Réseau Wholesale
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un chiffre d'affaires stable ▪ 2,5 M€ de ventes de la saison P/E 2013 livrées et facturées en décembre 2012 versus 2,4 M€ l'an passé
✓ Le chiffre d'affaires global du T1 2013 attendu à 9,2 M€

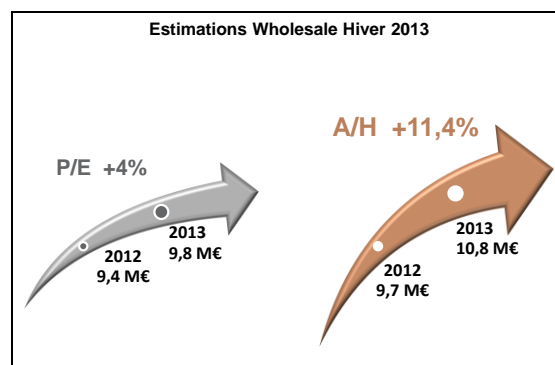
Grace à son positionnement et malgré un climat très défavorable à notre secteur, l'activité Retail Barbara Bui résiste et enregistre une tendance à -8% au premier trimestre 2013.

L'activité Wholesale devrait présenter au premier trimestre 2013 un chiffre d'affaires stable.

Ainsi, le chiffre d'affaires du Groupe devrait se situer à 9,2 M€ (-4%) pour le premier trimestre 2013.

2.3 Perspectives d'avenir

Pour la suite de l'exercice, après une progression de +4% du carnet de commandes Printemps/Eté 2013, l'activité Wholesale confirme son accélération et enregistre un carnet de commandes Automne/Hiver 2013 en progression de +11,4%, renouant ainsi avec une croissance à deux chiffres.



Après avoir investi dans les flagships de l'avenue Montaigne, de la rue du Faubourg St Honoré et de Rodéo Drive qui ont fortement contribué à l'image de marque de notre société, le Groupe Barbara Bui s'oriente désormais sur une déclinaison de son concept axé sur la rentabilité. En novembre 2012, le Groupe a ainsi ouvert une boutique de 150 m² dans le shopping mall de South Coast Plaza (Californie) et un nouveau projet en partenariat est déjà en cours à Istanbul (Turquie). Afin d'accompagner ces développements, un plan d'action Retail a été mis en oeuvre pour faire progresser cette activité (nouvelle direction du réseau, amélioration du processus achat, renfort de l'identité visuelle et du merchandising, etc...).

3 CONSEQUENCES SOCIALES DE L'ACTIVITE

3.1 Effectif total et embauche

3.1.1 Effectif total

Répartition de l'effectif moyen 2012

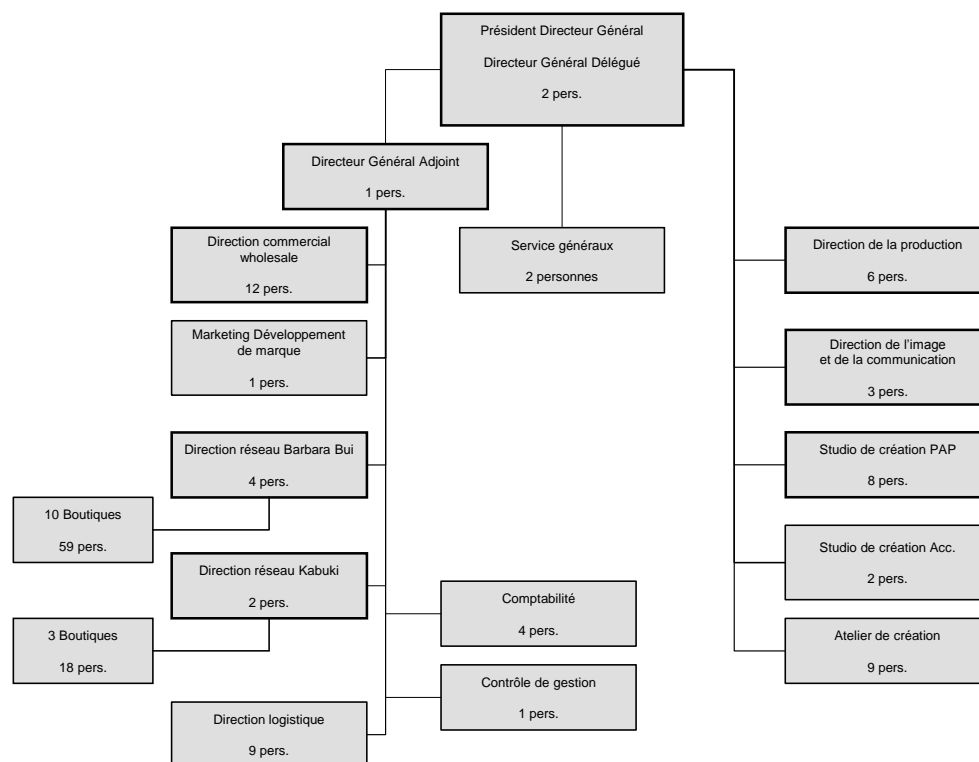
	Effectif global	Cadres	Non Cadres	Femmes	Hommes
Barbara Bui France	122	30	92	84	38
Alain Tondowski	-	-	-	-	-
BBK Distribution	1	-	1	1	-
Barbara Bui Italie	6	-	6	5	1
Kabuki Inc.	5	-	5	3	2
BBRD Inc.	6	-	6	5	1
BBSCP	4	-	4	3	1
Total	144	30	114	101	43

Evolution des effectifs

Effectif global au 31/12	2010	2011	2012
Personnel hors boutique	59	61	61
Personnel boutique	70	75	83
Total	129	136	144

Organigramme groupe des ressources humaines

(Effectifs)



3.1.2 Recrutements de Barbara Bui.

Au cours de l'exercice 2012, 185 personnes ont intégré l'effectif de Barbara Bui. Ce nombre important au regard de l'effectif global est dû d'une part à notre réseau de boutiques qui génère un turnover très important en particulier chez les vendeurs et d'autre part à la saisonnalité de notre activité, rythmée par la création et la présentation de 2 collections chaque année qui nécessite d'avoir recours à des CDD de courtes durées.

25 CDI ont été signés en 2012 contre 26 CDI en 2011.

La saisonnalité de l'activité génère pour les périodes de showroom, de création, d'expédition et de soldes un nombre très important de CDD dont la durée est extrêmement courte. Des postes de noteuses, habilleuses, interprètes ou mannequins, sont ainsi pourvus pour quelques jours seulement.

La société a embauché 158 CDD lors de l'exercice 2012, alors que 169 contrats se sont terminés dans l'année et 6 CDD ont été transformés en CDI. Le nombre de CDD présents à l'effectif du 31 décembre 2012 était de 11 contre 20 l'an dernier. Cette diminution du nombre de CDD présents en fin d'exercice est principalement du au décalage des livraisons de la saison printemps / été 2013 sur le mois de novembre au lieu du mois de décembre.

La société a également eu recours en 2012 à 2 contrats de professionnalisation lesquels étaient toujours en cours au 31 décembre 2012.

3.1.3 Informations relatives aux plans de réduction des effectifs

Aucun plan de réduction des effectifs, ni aucun licenciement pour motif économique, n'ont été mis en œuvre au cours de l'exercice 2012

3.1.4 Rémunérations et évolutions des charges sociales

Les rémunérations brutes, de la société Barbara Bui SA qui représentent 84,7% de l'effectif global du groupe, se sont élevées en 2012 à 5 032 K€ contre 4 894 K€ en 2011.

Les charges sociales se sont élevées à 2 167 K€, soit 43,06% des rémunérations.

3.2 Organisation du temps de travail

Barbara Bui a appliqué la réduction du temps de travail à 35 heures par semaine à l'échéance pour l'ensemble des salariés à l'exclusion bien entendu des cadres dirigeants et des cadres intermédiaires rattachés à cette catégorie.

En ce qui concerne l'absentéisme, le groupe n'ayant jamais été confronté à des d'absences particulièrement fortes, il n'a pas encore intégré cet indicateur dans son suivi régulier.

3.3 Relations professionnelles et bilan des accords collectifs

3.3.1 Organisation du dialogue social

Délégation unique du personnel :

La mise en place de l'institution délégation unique du personnel (DUP) par voie électorale a été organisée au sein de Barbara Bui SA.

A la suite du 2^{ème} tour des élections soit le 23 novembre 2010, 3 employés (sur 4 postes de titulaires à pourvoir) ont fait acte de candidature, et ont été élus pour représenter le collège ouvriers/employés. La carence de candidature a été constatée pour le seul poste de titulaire à pourvoir pour représenter le collège etam / cadres.

La délégation unique du personnel tient mensuellement, le 2^{ème} mardi de chaque mois, une réunion de comité d'entreprise ainsi qu'une réunion des délégués du personnel.

Représentation syndicale :

Par courrier recommandé du 14 décembre 2010, la société Barbara Bui SA a été informée de la désignation d'un délégué syndical CGT et de la création d'une nouvelle section syndicale CGT au sein de la société Barbara Bui SA.

Chaque année le syndicat représenté dans l'entreprise est convoqué pour les négociations annuelles obligatoires, avec un calendrier de réunions se tenant de février à avril.

3.3.2 Bilan des accords collectifs

Un seul accord collectif était en vigueur au cours de l'exercice 2012, il portait sur l'emploi des salariés âgés. Datant du 1^{er} décembre 2009, il avait une durée de 3 ans et faisait l'objet d'un rapport d'application remis chaque année aux partenaires sociaux.

3.4 Santé et sécurité

Le comité d'hygiène et de sécurité, nommé par les membres de la délégation unique du personnel se réunit trimestriellement.

La Société Barbara Bui a mandaté le cabinet DIAGAMTER à l'automne 2011 afin d'établir le DUERP de chaque site Barbara Bui (les sièges, les boutiques, le centre logistique de Domont).

Le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) est le résultat de l'évaluation des risques professionnels. Il préconise des solutions à mettre en œuvre. Cette liste d'action est non exhaustive. Cette proposition de plan d'action est le point de départ d'une démarche de prévention des risques afin d'assurer la sécurité au travail des salariés de la Société Barbara Bui.

Les DUERP 2011 ont été transmis à la société et aux membres du CHSCT courant de l'exercice 2012.

Sur les recommandations émises dans le cadre des DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels), des rapports de la Médecine du Travail et ceux de l'Inspection du Travail, après consultation du CHSCT et sous réserve des contraintes budgétaires, la Société Barbara Bui établit un programme d'action visant à renforcer la sécurité et le confort des salariés et prévenir les risques dans l'entreprise sur 3 ans (2012, 2013, 2014). En 2012, 32 650 euros ont été dépensés par la société Barbara Bui SA dans le cadre de ce plan d'action. Un état de l'évolution de ce plan d'action est remis aux membres du CHSCT une fois par an.

Aucun accord visant la sécurité et la santé au travail n'a été signé avec les organisations syndicales ni avec les représentants du personnel.

Au cours de l'exercice 2012, 6 accidents du travail se sont produits. 2 d'entre eux n'ont pas généré d'arrêt de travail, 3 accidents ont généré des arrêts inférieurs à 7 jours, 1 accident a conduit à l'arrêt du salarié pour une période d'environ 3 mois.

3.5 Formation

La société Barbara Bui SA a dépensé 81 232 euros en 2012 contre 78 996 euros en 2011 dans le cadre de ses dépenses de formation. Une cotisation est versée à un organisme collecteur spécialiste du secteur d'activité (Forthac).

Le nombre d'heures total de formation pour l'exercice 2012 s'est élevé à : 281 heures.

Les formations ont principalement porté sur :

- Le développement des compétences managériales des directeurs de services et des managers intermédiaires, notamment les directeurs/rices de boutiques ;
- L'amélioration des compétences sur les logiciels professionnels, notamment l'adaptation aux nouvelles versions du logiciel utilisé dans le cadre de la création des modèles ;
- Les évolutions de la réglementation en matière de d'établissement des payes, les compétences linguistiques, la sécurité incendie.

3.6 Egalité de traitement

3.6.1 Egalité professionnelle entre hommes et femmes

Le ratio Homme/Femme est toujours très stable, avec environ 2/3 d'effectif féminin contre 1/3 d'effectif masculin. Le secteur d'activité auquel appartient le groupe Barbara Bui est traditionnellement favorable aux effectifs féminins, ultra majoritaire dans l'ensemble de notre réseau de boutiques, ils sont également en majorité dans les départements commerciaux et de création.

La direction opérationnelle reste toujours très équilibrée en terme de parité Homme/Femme. Toutefois, l'équipe de direction se compose depuis le changement de direction de réseau Barbara Bui, de 5 femmes (dont Madame

Barbara Bui, Directeur général délégué) et 3 hommes (dont Monsieur William Halimi Président directeur général).

Conformément à la législation, la société Barbara Bui a mis en place en 2012 un plan d'action visant l'atteinte de deux objectifs de progression dans les domaines d'action visés par les textes. Ainsi un objectif de progression a été mis en place dans le domaine de l'embauche-sourcing et du recrutement ; le second étant dédié à la rémunération effective.

Un rapport d'évaluation quantitatif et qualitatif des objectifs 2012 a été établi, la société juge ces résultats satisfaisants dans les 2 domaines choisis.

3.6.2 Emploi et insertion des travailleurs handicapés

La société Barbara Bui SA ne compte pas parmi ses effectifs de travailleur handicapé. En revanche elle fait régulièrement appel à un ESAT, de façon à sous-traiter certaines tâches pour lesquelles elle ne dispose pas du savoir-faire en interne (entretien des espaces verts, reconditionnement de produits, etc...). La société Barbara Bui SA versera au titre de l'exercice 2012 une cotisation de 26 320 euros à l'Agefiph contre 25 327 euros en 2011, permettant le financement d'œuvres visant la réinsertion des travailleurs handicapés.

3.6.3 Politique de lutte contre la discrimination

La société s'efforce de prévenir toute forme de discrimination qui pourrait survenir. Toutefois à l'exception des points abordés dans les paragraphes précédents, aucun autre plan d'action n'a été établi.

3.7 Respect des conventions de l'organisation internationale du travail

La société respecte la liberté d'association et entreprend régulièrement les négociations collectives obligatoires. Elle s'efforce d'éliminer toutes les formes de discrimination en terme d'emploi et de profession, n'impose aucun travail forcé ou obligatoire.

La société Barbara Bui SA n'emploie aucun enfant et demande à ses fournisseurs qu'ils suivent les mêmes règles en terme de travail des enfants.

4 INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES, SOCIETALES ET EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

4.1 Prise en compte de l'activité sur l'environnement

Le groupe Barbara Bui n'ayant pas d'activité industrielle son impact sur l'environnement reste faible.

En effet, les consommations d'eau et de gaz sont très faibles, et le groupe étudie actuellement la possibilité de réduire les consommations électriques de ses points de ventes, en utilisant des ampoules de type leds.

Au niveau des déchets, les cartonnages et les matériels sont confiés à des sociétés spécialisées qui en assurent le recyclage.

En dehors de ces actions, aucun plan n'a été établi dans le cadre de la pollution et de la gestion des déchets, de l'utilisation durable des ressources, du changement climatique et de la protection de la biodiversité.

La société exige toutefois de ses fournisseurs de cuirs précieux, qu'ils fournissent tous sans exception les « CITES » garantissant la provenance et la bonne commercialisation de ces peaux.

4.2 Informations relative aux engagements sociétaux et en faveur du développement durable

4.2.1 Importance de la sous-traitance

Le groupe Barbara Bui n'intègre pas l'outil de production industrielle dans son organisation. Il sous-traite une grande partie de sa production auprès de fournisseurs spécialisés en fonction des caractéristiques précises de chacun des modèles des différentes collections de prêt-à-porter. Le solde, uniquement composé d'accessoires, est acheté sous forme de produits finis.

A hauteur de 1 550 K€ les achats de sous-traitance de production représentent 84% des activités sous-traitées par la société. Les 16% restant sont constitués par des activités pour lesquelles le savoir-faire n'existe pas en interne ou ne permet de couvrir l'intégralité des plages horaires (retouches, accueil, informatique, sécurité boutiques).

4.2.2 Prise en compte de l'activité sur les populations locales

Les 122 personnes constituant l'effectif moyen de la société Barbara Bui SA au cours de l'exercice 2012 sont toutes embauchées sur des sites appartenant à la région Ile de France.

Les filiales du groupe ont un impact plus relatif sur les populations locales, 6 postes sont pourvus dans la ville de Milan en Italie et 6 postes sont pourvus dans la ville de New York aux Etats-Unis alors que 10 postes sont désormais pourvus dans la ville de Los Angeles aux Etats Unis (6 à Beverly Hills, 4 à Costa Mesa).

4.2.3 Relations entretenues avec les personnes et organisations intéressées par l'activité de la société

La société n'entretient aucune relation particulière avec des personnes ou des organisations intéressées par la société.

4.2.4 Loyauté des pratiques

Aucune mesure particulière n'a été prise dans le cadre de la prévention de la corruption, en faveur de la santé et la sécurité des consommateurs, ni en faveur des droits de l'homme.

5 ANALYSE DES RISQUES

5.1 Risques juridiques et fiscaux

5.1.1 Protection de la marque et des modèles

Les marques exploitées par le groupe font l'objet de dépôts dans tous les pays stratégiques, dans les classes relevant des activités de l'entreprise. Au fur et à mesure du développement des produits dérivés, la protection des marques est assurée par l'extension des dépôts dans les classes concernées.

Les dessins et modèles des collections qui sont renouvelés chaque saison (2 fois/an) ne peuvent faire l'objet d'une protection exhaustive. Ceci n'empêche pas le groupe d'engager autant de fois que nécessaire des procédures pour lutter contre la contrefaçon.

5.1.2 Cautions et garanties

Dans le cadre de son développement, la société souscrit des emprunts moyen terme pour financer les investissements nécessaires à l'extension, ou au maintien de la qualité, de son réseau de boutique en propre. Ces emprunts ne font l'objet d'aucune clause de remboursement anticipé rattachée à une évolution défavorable des ratios financiers (covenants). En revanche, un nantissement de fonds de commerce est en général donné au profit de l'établissement de crédit concerné.

Dans le cadre de l'acquisition du site de Domont, un privilège de prêteur de deniers a été consenti à l'établissement bancaire ayant financé l'opération.

Une caution bancaire (30 K€) au profit du bailleur de la société Barbara Bui Milan srl, a été donnée par la société mère afin de garantir les loyers dus au titre de la nouvelle boutique de Milan.

Une caution bancaire de 432 KUSD soit 327 K€ au profit du bailleur de la société de BBRD Inc., a été donnée par la société mère afin de garantir les loyers dus au titre de la boutique de Rodeo Drive à Los Angeles.

Une caution bancaire de 43 KUSD soit 32 K€ au profit du bailleur de la société de BBSCP Inc., a été donnée par la société mère afin de garantir les loyers dus au titre de la boutique de South Coast Plaza à Los Angeles.

5.1.3 Risques fiscaux

La société fait régulièrement l'objet tant en France qu'à l'étranger de contrôles des administrations fiscales. Aucun redressement significatif n'a jamais été déploré.

Au niveau de la société mère du groupe, Barbara Bui SA : En 2002 le contrôle fiscal couvrant les périodes 1999, 2000 et 2001 n'a donné lieu à aucun redressement significatif (-15 K€).

En 2005, le contrôle fiscal portant sur les exercices 2002 et 2003 n'a également donné lieu à aucun redressement significatif (- 8 K€).

En 2008, le contrôle fiscal portant sur les exercices 2005 et 2006 s'est soldé, en dehors des redressements n'entraînant au niveau du groupe qu'un décalage dans le temps de la charge de l'impôt, par un rappel non significatif (- 16K€).

En 2012, la société Barbara Bui SA a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2009 et 2010. La seule rectification demandée par l'administration a porté sur un décalage de déductibilité de la TVA, ayant pour seul impact 2 K€ d'intérêts de retard, la rectification n'a pas été contestée.

Au niveau des filiales, le contrôle de la société Barbara Bui Srl portant sur les exercices 1999 à 2001 s'est soldé positivement pour le groupe ce qui a permis en 2007 de reprendre la provision de 39 K€ qui avait été constituée pour couvrir les risques.

5.1.4 Risques sociaux

La société fait régulièrement l'objet tant en France qu'à l'étranger de contrôles des administrations sociales. Aucun rappel significatif de cotisation n'a jamais été déploré.

Un contrôle URSSAF de la société mère datant de 2002 et portant sur les exercices 1999, 2000 et 2001 n'a donné lieu à aucun redressement significatif.

Un contrôle URSSAF de la société mère datant de 2005 et portant sur les exercices 2002, 2003 et 2004 a donné lieu à un rappel, qui contesté dans sa totalité a été annulé par l'administration en 2007.

Un contrôle URSSAF de la société Barbara Bui SA portant sur les exercices 2006 à 2008 s'est déroulé au cours de l'exercice 2009. Un rappel de cotisations de 5K€ en faveur de la société Barbara Bui SA a été enregistré dans les comptes.

Les engagements de la société en matière de retraite ont fait l'objet d'une première comptabilisation en 2003 et ont été déterminés en utilisant une méthode d'évaluation actuarielle rétrospective, avec niveau futur de salaire.

5.1.5 Risques prud'homaux

A fin 2012, il n'existe plus de recours effectivement formulé devant le conseil des prud'hommes, ni de différents en cours avec des salariés susceptibles d'aboutir à une transaction ou un recours devant le conseil des prud'hommes.

Dans ces conditions, aucune provision concernant ce type de risque n'a été enregistrée à la fin de l'exercice.

5.1.6 Faits exceptionnels ou litiges

Au 31 décembre 2012, les risques de déplafonnement de loyer en cours ont été provisionnés. Une dotation exceptionnelle de 271 K€ a été enregistrée pour tenir compte de la réévaluation d'un risque non récurrent en marge des activités courantes.

A la connaissance du groupe, il n'existe pas d'autre litige, arbitrage ou fait exceptionnel susceptible d'avoir une incidence sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine du groupe.

5.2 Risques d'exploitation

5.2.1 Dépendance à l'égard des personnes clés

Le groupe Barbara Bui est dépendant de ses principaux fondateurs dirigeants toujours en activité à des postes clés de l'entreprise.

Une assurance a par conséquent été souscrite en cas d'indisponibilité permanente de Mme Barbara Bui (Directeur général délégué) et/ou de M. William Halimi (Président directeur général).

5.2.2 Risque de recouvrement

Le risque client concerne essentiellement l'activité Diffusion soit 56% des revenus du groupe en 2012, les risques sur les Boutiques sont faibles et immédiatement constatés.

La politique commerciale du groupe, imposant des acomptes de 30% à la commande et des crédits documentaires pour les clients étrangers sur les zones à risques, limite au maximum l'exposition du groupe face au risque client.

De plus, des couvertures Sfac ou Coface, sont exigées pour la majeure partie des clients, ceux qui ne peuvent en bénéficier sont contraints de solder leur règlement avant la livraison des marchandises.

Les pertes et gains sur créances ont été peu significatifs cette année avec une perte de -38 K€ alors que le groupe avait enregistré -233 K€ de pertes au cours de l'exercice 2011.

5.2.3 Risques liés à la production

L'ensemble des activités de production est sous-traité ce qui écarte tous les risques liés aux activités industrielles de production.

Le groupe revoit régulièrement l'ensemble de ses partenariats en fonction de l'évolution de la gamme de ses produits, ce qui n'empêche pas les sous-traitants les plus performants d'être aux côtés de la marque depuis de nombreuses années.

Conformément aux dispositions réprimant le travail clandestin, le service production exige de chaque façonnier les attestations et documents requis.

5.2.4 Baux et loyers de la société

A l'exception du site logistique dont elle propriétaire, la société Barbara Bui SA loue à des tiers l'ensemble des locaux qu'elle occupe dans le cadre de son activité. Aucun bail ne fait l'objet d'une indexation sur le chiffre d'affaires.

5.2.5 Sécurité

Tous nos sites, en particulier les entrepôts logistiques et les boutiques, répondent aux normes de sécurité en vigueur et sont protégés par des installations conformes aux exigences de nos assureurs.

De plus, une stratégie visant à répartir les stocks concourant à l'exploitation normale de l'entreprise sur l'ensemble des sites du groupe permet de limiter au maximum l'impact résiduel d'un éventuel sinistre.

5.3 Risques de marché

5.3.1 Risque de change

L'évolution du dollar par rapport à l'euro est un élément qui affecte la compétitivité du groupe sur le marché local américain et notamment en cas de baisse du dollar, le pouvoir d'achat de la clientèle américaine voyageant à l'international. L'impact financier direct sur les comptes consolidés du groupe reste marginal.

Le groupe reste néanmoins soumis aux variations de la devise américaine. Une augmentation de 10% de l'USD entraînerait une revalorisation des capitaux propres du groupe de 325 K€, à l'inverse une baisse 10% entraînerait cette fois une diminution des capitaux propres du groupe de 325 K€.

Aucune disposition particulière n'est prise pour couvrir ce risque car les volumes de transaction annuels réalisés sont faibles et les politiques de couvertures engendreraient des coûts supérieurs aux économies attendues.

En milliers d'euros	USD
Passifs	- 515
Actifs	4 800
Position nette avant gestion	4 285
Hors bilan	Néant
Position nette après gestion	4 285

5.3.2 Risque de taux

Le groupe n'a souscrit que des emprunts à taux fixe, il se trouve par conséquent exposé en cas de baisse des taux, ce qui entraîne un manque à gagner.

Aucune disposition particulière n'est prise pour couvrir le risque de taux lié à ces emprunts qui ne représentent pas des montants significatifs.

En milliers d'euros	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Passifs financiers	- 606	- 1 632	- 648
Actifs financiers	Néant	Néant	Néant
Position nette avant gestion	- 606	- 1 632	- 648
Hors bilan	Néant	Néant	Néant
Position nette après gestion	- 606	- 1 632	- 648

A fin décembre 2012, le taux d'endettement moyen de l'entreprise est de 4,59%, le manque à gagner sur 1 an en cas de baisse de 1 point des taux d'intérêt serait d'environ 29 K€.

Il n'y a pas de risque en cas de hausse des taux d'intérêt.

5.3.3 Risque actions

L'assemblée générale du 25 juin 2012 a décidé de renouveler la mise en œuvre du programme de rachat d'actions votée par l'Assemblée Générale du 27 juin 2011 pour une période de 18 mois.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, 100 000 euros sont affectés au compte de liquidité depuis le 29 octobre 2007.

Les seules actions détenues par le groupe sont des actions Barbara Bui détenues dans le cadre de ce contrat de liquidité. Au 31 décembre 2012, le groupe détenait 799 actions valorisées à 35,09 € soit 28 K€ euros, comptabilisées en déduction des capitaux propres consolidés. Au 31 décembre 2011, le groupe détenait 255 actions valorisées à 32,95 € soit 8 K€, comptabilisées en déduction des capitaux propres consolidés.

5.4 Assurances

La société a souscrit des garanties multirisques sur les biens, couvrant des événements tels le vol, l'incendie et autres risques causant des dommages aux biens et aux personnes. Elle a également souscrit une assurance pour les risques de pertes d'exploitation et les cas de responsabilité, du fait des biens ou du fait des activités.

Comme énoncé au point 5.2.1, la société a également souscrit des assurances sur les personnes clés de l'entreprise.

Le coût global des polices d'assurance s'élève à 0,41% du chiffre d'affaires.

A ce montant s'ajoute le coût des assurances Sfac et Coface visant à garantir le paiement des créances clients, qui représente 0,24% du chiffre d'affaires du groupe.

6 TABLEAU DES RESULTATS DE LA SOCIETE BARBARA BUI SA AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Nature des indications	2008	2009	2010	2011	2012
I. Situation financière en fin d'exercice					
- Capital social	1 079 440	1 079 440	1 079 440	1 079 440	1 079 440
- Nombre d'actions émises	674 650	674 650	674 650	674 650	674 650
- Nombre d'obligations convertibles en actions	-	-	-	-	-
II. Résultat global des opérations effectives					
- Chiffre d'affaires hors taxes	35 676 938	28 972 241	28 068 535	30 659 623	30 643 740
- Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	3 395 898	876 434	1 287 496	1 074 208	482 573
- Impôts sur les bénéfices	843 557	-300 000	-	- 111 408-	-
- Participation des salariés due au titre de l'exercice	263 992	-	-	-	-
- Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1 235 469	- 735 028	967 011	633 550	-298 258
- Résultats distribués	**114 363	-	-	-	-
III. Résultat des opérations réduit à une seule action					
- Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	3,39	1,74	1,91	1,76	0,71
- Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1,83	-1,09	1,43	0,94	-0,44
- Dividende brut attribué à chaque action	*0,17	-	-	-	-
IV. Personnel					
- Nombre de salariés	132	122	116	119	122
- Montant de la masse salariale	4 880 794	4 676 659	4 665 732	4 893 741	5 031 779
- Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale – œuvres sociales, etc)	2 089 400	2 026 369	2 035 082	2 105 984	2 166 626

* Dividendes 2008 distribués en 2009.

PATRIMOINE – SITUATION FINANCIERE RESULTATS

1	Comptes consolidés	49
2	Principes comptables	54
3	Notes annexes	59
4	Comptes sociaux	71

Patrimoine – Situation financière - Résultats

1 COMPTES CONSOLIDES

1.1 Attestation des commissaires aux comptes

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société BARBARA BUI, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les faits caractéristiques de l'exercice exposés dans la note 2.2 de l'annexe.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant : la note « Autres immobilisations incorporelles » du paragraphe 2.4 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux droits aux baux.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies en annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 29 avril 2013
Les commissaires aux comptes

FT AUDITS & ASSOCIES	DELOITTE & ASSOCIES
Patrick FRANCO	Laurent HALFON

1.2 Bilan consolidé au 31 décembre 2012

ACTIF	(en milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Ecarts d'acquisition		1		
Immobilisations incorporelles		1	2 092	2 064
Immobilisations corporelles		1	4 253	4 750
Immobilisations financières		1	1 084	978
Impôts différés		2	1 194	1 012
Autres actifs non courants				
Actifs non courants			8 622	8 803
Stocks		3	7 260	6 686
Clients et comptes rattachés		4	3 487	4 592
Créances d'impôts courants		9	494	707
Autres créances		5	829	853
Autres actifs courants		5	92	92
Trésorerie et équivalents de trésorerie			859	2 541
Actifs courants			13 021	15 472
Total de l'actif			21 643	24 275

PASSIF	(en milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Capital			1 079	1 079
Primes			4 648	4 648
Réserves consolidées			4 323	4 032
Ecarts de conversion			206	182
Résultat de l'exercice			-1 683	296
Capitaux propres part du groupe		10	8 574	10 237
Intérêts minoritaires				
Capitaux propres			8 574	10 237
Provisions pour pensions et retraites		6	155	116
Provisions pour risques et charges (part à + 1 an)		6		
Dettes financières (part à +1 an)		7	2 348	2 431
Passifs d'impôts différés		2	130	168
Autres passifs non courants				
Passifs non courants			2 633	2 716
Dettes financières (part à -1 an)		7	1 779	634
Provisions pour risques et charges (part à -1 an)		6	328	616
Fournisseurs et comptes rattachés		8	5 685	7 171
Dettes d'impôts courants		9	440	649
Autres dettes		8	2 205	2 252
Autres passifs courants				
Passifs courants			10 436	11 321
Total du passif			21 643	24 275

1.3 Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2012

Compte de résultat (en milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Produits des activités ordinaires	15	31 794	31 897
Coût des ventes		-13 404	-13 300
Marge brute		18 390	18 597
Frais de commercialisation		-17 019	-15 742
Charges administratives		-2 615	-2 557
Autres produits et charges opérationnels courants	11	-21	149
Résultat opérationnel courant		-1 265	446
Autres produits et charges opérationnels		-271	
Résultat opérationnel		-1 536	446
Résultat financier net	12	-267	110
Charges d'impôts	13	120	-261
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession		-1 683	296
Résultat net d'impôts des activités arrêtées ou en cours de cession			
Résultat Net - part du groupe		-1 683	296
Résultat net par action		-2,49	0,44
Nombre d'action retenu pour le calcul		674 650	674 650
Résultat dilué par action		-2,49	0,44
Nombre d'action retenu pour le calcul		674 650	674 650

1.4 Etat du résultat Global

Etat du résultat global (en milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Résultat Net	16	-1 683	296
Variations relatives aux :			
Ecart de conversion		25	10
Impôts sur les éléments du résultat global			
Quote part des autres éléments du résultat global des entreprises associées			
Résultat Global Total		-1 658	306

1.5 Tableau des flux de trésorerie au 31 décembre 2012

Tableau des flux de trésorerie (en milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Résultat net des sociétés intégrées		-1 683	296
Amortissements et provisions hors actif circulant		640	701
Variation des impôts différés		-220	-66
Plus-values de cession		95	4
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées		-1 168	935
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence			
Variation des stocks et en-cours	3	-573	-1 254
Variation des clients et comptes rattachés	4	1 106	-2 474
Variation des fournisseurs et comptes rattachés	8	-1 486	2 472
Variation des autres créances et dettes		-19	70
Variation du besoin en fonds de roulement		-972	-1 187
Flux net de trésorerie généré par l'activité		-2 140	-252
Acquisitions d'immobilisations	1	-660	-1 925
Cessions d'immobilisations			
Incidence des variations de périmètre			
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		-660	-1 925
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère			
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées			
Incidences des acquisitions et cessions de titres Barbara Bui		-5	6
Augmentations de capital en numéraire			
Emissions d'emprunts	7	534	920
Remboursements d'emprunts	7	-621	-552
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement		-92	374
Incidence de la variation de cours des devises		62	10
Variation de trésorerie		-2 830	-1 794
Trésorerie d'ouverture		2 534	4 328
Trésorerie de clôture		-296	2 534
Dont valeurs mobilières de placement		52	871
Dont disponibilités		807	1 670
Dont découverts bancaires		-1 155	-6

1.6 Variation des capitaux propres 31 décembre 2012

Variation des Capitaux propres (en milliers d'euros)	Capital	Primes	Réserves consolidées	Ecart de conversion	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
Capitaux propres au 31 décembre 2010	1 079	3 645	171	382	9 926		9 926	3 645
Affectation Résultat 2010			382		-382			
Acquisitions / cessions d'actions Barbara Bui			6			6		6
Pertes et gains enregistrés en capitaux propres			-1	10		10		10
Dividendes distribués								
Résultat consolidé exercice 2011					296	296		296
Capitaux propres au 31 décembre 2011	1 079	4 648	4 032	182	296	10 237		10 237
Affectation Résultat 2011			296		-296			
Acquisitions / cessions d'actions Barbara Bui			-5			-5		-5
Pertes et gains enregistrés en capitaux propres				25		25		25
Dividendes distribués								
Résultat consolidé exercice 2012					-1 683	-1 683		-1 683
Capitaux propres au 31 décembre 2012	1 079	4 648	4 323	206	-1 683	8 574		8 574

2 PRINCIPES COMPTABLES

2.1 Cadre général

Les comptes consolidés de l'exercice 2012 ont été arrêtés par le conseil d'administration du 22 mars 2013. Ils sont établis en conformité avec les normes et interprétations comptables internationales (IAS/IFRS) adoptées dans l'Union Européenne et applicables au 31 décembre 2012. Ces normes et interprétations sont appliquées de façon constante sur les périodes présentées.

Les principales estimations faites par la Direction pour l'établissement des états financiers concernent la valorisation et les durées d'utilité des actifs opérationnels, corporels, et incorporels, le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité, ainsi que des hypothèses retenues pour le calcul des obligations liées aux avantages du personnel et des impôts différés.

Ainsi, les comptes de l'exercice ont été établis en tenant compte du contexte actuel de crise économique et financière et sur la base de paramètres financiers de marché disponibles à la date de clôture. Les effets immédiats de la crise ont été pris en compte, notamment dans la valorisation des actifs tels que les stocks, les créances clients et des passifs. En ce qui concerne les actifs à plus long terme, tels que les actifs incorporels, il a été pris pour hypothèse que la crise serait limitée dans le temps. La valeur de ces actifs est appréciée à chaque exercice sur la base de perspectives économiques à long terme et sur la base de la meilleure appréciation de la Direction du Groupe dans un contexte de visibilité réduite en ce qui concerne les flux futurs de trésorerie.

Les montants qui figureront dans les futurs états financiers sont susceptibles de différer de ces estimations qui ont été établies sur la base d'informations ou situations existantes à la date d'établissement des comptes, mais qui peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité.

Les normes, amendements et interprétations qui concernent le groupe Barbara Bui, appliqués depuis le 1er janvier 2012, sont les suivants :

- IFRS 3 révisée sur les regroupements d'entreprises ;
- IAS 27 révisée – Etats Financiers individuels et consolidés ;

Ces textes n'ont pas d'impacts significatifs sur les comptes consolidés du groupe.

2.2 Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice 2012 a été marqué par la poursuite des investissements préparant la croissance future :

- exploitation sur une première année pleine de la boutique de Rodéo Drive ;
- lancement de la boutique en ligne au mois de février 2012 ;
- ouverture d'une nouvelle boutique Barbara Bui de 150 m², dans le shopping mall de South Coast Plaza en Californie ;
- soutien de ces opérations par l'augmentation de 220 K€ des dépenses de communication.

Ces projets ont consommé, au cours des deux derniers exercices, une grande partie de la trésorerie qui avait été accumulée de 2005 à 2008, années de fortes croissances, au travers d'une part des investissements corporels et incorporels qu'ils représentent mais également par la constitution des premières saisons de stocks nécessaires à leur bon fonctionnement.

A ces investissements opérationnels indispensables au développement du groupe, s'est ajouté l'impact de la fermeture de la boutique 21 rue Etienne Marcel. Les provisions enregistrées au bilan du 31 décembre 2011 ont permis de limiter l'impact sur le résultat à -44 K€, mais le décaissement de l'indemnité d'occupation des locaux a entraîné une sortie de trésorerie de 400 K€.

Face à cette situation, en complément des autorisations bancaires existantes et en cours de renégociation, les dirigeants fondateurs se sont engagés à apporter leur soutien à l'entreprise notamment au travers de leurs comptes courants d'actionnaires.

Dans le cadre d'un litige opposant la société à l'un de ses bailleurs, portant notamment sur la date de démarrage du bail, et bien que la société ait décidé de faire appel de la décision rendue en première instance, un complément de provision a été comptabilisé en autres produits et charges opérationnels sur l'exercice 2012 pour 271 K€.

Enfin la société Barbara Bui SA a fait l'objet au cours de l'exercice 2012 d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2009 et 2010. La seule rectification demandée par l'administration a porté sur un décalage de déductibilité de la TVA, ayant pour seul impact 2 K€ d'intérêts de retard, la rectification n'a pas été contestée.

2.3 Principes comptables et méthodes de consolidation

Périmètre de consolidation

Une nouvelle filiale détenue à 100% par le groupe a été créée en mai 2012, en vue de l'exploitation de la nouvelle Boutique de South Coast Plaza à Los Angeles, son intégration dans le périmètre de consolidation est intervenue au 30 juin 2012.

La consolidation porte ainsi sur les sociétés du groupe Barbara Bui indiquées dans le tableau ci-après.

Société	Ville	Pays	% de contrôle (*)	Méthode de conso. (**)
Société mère				
Barbara Bui SA	Paris	France		IG
Filiales				
Alain Tondowski Sarl	Paris	France	55 D	IG
Barbara Bui Srl	Milan	Italie	99,9 D	IG
BBK Holding	New York	Etats-Unis	100 D	IG
BBK Distribution	New York	Etats-Unis	100 I	IG
Kabuki Inc.	New York	Etats-Unis	100 I	IG
BBRD Inc.	Los Angeles	Etats-Unis	100 I	IG
BBSCP Inc.	Los Angeles	Etats-Unis	100 I	IG

(*) D = direct - I = indirect

(**) Intégration globale

Méthodes de consolidation

La consolidation réalisée selon la méthode de l'intégration globale a été effectuée sur la base des situations sociales arrêtées par chaque société au 31 décembre 2012.

Toutes les opérations inter-sociétés ont été éliminées.

Intérêts minoritaires

La quote-part des minoritaires négatifs dans les capitaux propres de la filiale Alain Tondowski Sarl a été prise en charge par le groupe.

2.4 Principes comptables du bilan

Actif immobilisé

Immobilisations incorporelles

Lors d'une acquisition, les actifs, les passifs et les passifs éventuels de la filiale sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Tout surplus du coût d'acquisition par rapport aux justes valeurs des actifs et passifs identifiables acquis est comptabilisé en écart d'acquisition. Toute différence négative entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs nets identifiables acquis est reconnue en résultat au cours de l'exercice d'acquisition. Conformément aux normes IFRS 3 et IAS 36, les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation annuels, ainsi que ponctuels en cas d'évolution défavorable de certains indicateurs.

Autres immobilisations incorporelles (IAS 38)

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les logiciels et les droits aux baux.

- Les logiciels acquis sont amortis sur leur durée d'utilisation estimée comprise entre 3 et 5 ans.
- Les droits aux baux représentent la partie la plus importante des immobilisations incorporelles du groupe. Sans marché actif, et à durée indéterminée, les droits aux baux restent par conséquent des immobilisations incorporelles non amortissables, mais soumis aux tests de dépréciation de l'unité de trésorerie à laquelle ils sont rattachés.
- Ces tests sont réalisés de manière systématique au deuxième semestre dans le cadre de l'élaboration du plan à trois ans. En conséquence, ils ne seront réalisés, lors de l'arrêté intermédiaire, qu'en cas d'évolution défavorable de certains indicateurs.

Immobilisations corporelles (IAS 16)

Les immobilisations corporelles sont inscrites dans le patrimoine à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), diminué du cumul des amortissements et, s'il y a lieu, des pertes de valeur. Le groupe n'a pas retenu de valeur résiduelle pour ses immobilisations corporelles. En effet, la plupart des actifs correspondant principalement aux agencements de magasins sont destinés à être utilisés jusqu'à la fin de leur durée de vie et il n'est, en règle générale, pas envisagé de les céder..

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaires en fonction de la durée de vie prévue :

- Matériel et outillage
- Agencements gros œuvres
- Aménagements
- Matériel de transport
- Mat. et mobilier de bureau
- Matériel informatique

Lorsque les actifs sont vendus ou cédés, l'écart entre le produit net et la valeur nette comptable des actifs est enregistré respectivement comme un produit ou une charge dans les autres produits et charges opérationnels.

Contrats de location - financement et locations simples (IAS 17)

Les immobilisations faisant l'objet d'un contrat de location – financement ayant pour effet de transférer au groupe les avantages et les risques inhérents à la propriété sont comptabilisés à l'actif en immobilisations corporelles (terrains, bâtiments et équipements). A la signature du contrat de location – financement, le bien est comptabilisé à l'actif pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou bien, si elle est plus faible, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Ces immobilisations sont amorties suivant la méthode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée déterminée selon les mêmes critères que ceux utilisés pour les immobilisations dont le groupe est propriétaire. La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif. Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Dépréciation des actifs (IAS 36)

Comme pour les immobilisations incorporelles (droits aux baux) le groupe réalise régulièrement des tests de valeur de ses actifs. Ces tests consistent à rapprocher la valeur nette comptable des actifs de leur valeur recouvrable qui correspond au montant le plus élevé entre leur valeur vénale et leur valeur d'utilité, estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs générés par leur utilisation.

Ce test de valeur est réalisé dès que ces immobilisations incorporelles génèrent des pertes d'exploitation du fait d'éléments internes ou d'événements externes, et qu'il n'est pas envisagé, dans le cadre du budget annuel ou du plan d'affaires qui leur est associé, un redressement significatif.

Dans le cas où le test de valeur annuel révèle une juste valeur inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constatée pour ramener la valeur comptable de l'immobilisation ou de l'écart d'acquisition à sa juste valeur.

Lorsque la juste valeur d'une immobilisation corporelle s'apprécie au cours d'un exercice et que la valeur recouvrable excède la valeur comptable de l'actif, les éventuelles pertes de valeur constatées lors d'exercices précédents sont reprises en résultat.

Stocks et en cours (IAS 2)

Les stocks sont évalués au plus faible soit du coût, soit de la valeur nette de réalisation.

Le coût des achats des matières premières, fournitures et produits finis achetés comprend le prix d'achat et les autres coûts directement attribuables à l'acquisition.

Le coût des travaux en cours et des produits finis manufacturés comprend les charges de main d'œuvre directe, les fournitures ainsi que les autres coûts directement liés notamment les frais d'approche.

Les frais financiers ne sont pas intégrés dans le coût.

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré.

Les stocks sont dépréciés à leur valeur nette de réalisation dès lors qu'il existe un indice que cette valeur est inférieure aux coûts.

La dépréciation est reprise dès que les circonstances ayant conduit à déprécier la valeur des stocks cessent d'exister.

Créances clients

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les provisions pour dépréciation sont constituées pour couvrir les risques de non recouvrement total ou partiel de la créance.

Disponibilités (IAS 7 et 39)

Les disponibilités et équivalents de trésorerie sont principalement constitués de comptes de caisse, de comptes bancaires et de valeurs mobilières de placement répondant aux critères suivants (AFG-AFTE 8 mars 2006) :

- placements à court terme ;
- très liquides ;
- facilement convertibles en un montant connu de trésorerie ;
- soumis à un niveau négligeable de changement de valeur.

Les valeurs mobilières ne répondant pas à ces critères sont reclassées en autres actifs non courants.

Les valeurs mobilières de placement sont réévaluées à leur juste valeur par le compte de résultat financier.

Avantages au personnel (IAS 19)

Après leur départ en retraite, les anciens salariés du groupe perçoivent des pensions selon des systèmes conformes aux réglementations locales.

En France, à leur départ en retraite, les salariés du groupe reçoivent une indemnité dont le montant varie en fonction de l'ancienneté et des autres modalités de la convention collective dont ils relèvent. Les engagements du groupe en matière de retraite et d'indemnités de départ en retraite sont déterminés en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière. Ces engagements sont couverts par des provisions inscrites au bilan.

Actifs et passifs financiers (IAS 32 et 39)

L'évaluation et la comptabilisation des actifs financiers sont définies dans les normes IAS 32 et IAS 39. La variation de juste valeur des actifs financiers courants est comptabilisée en résultat.

Actions Barbara Bui auto détenues

Les actions Barbara Bui détenues par le groupe sont comptabilisées à leur coût d'acquisition en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objet de leur détention. Les résultats de cessions sont inscrits directement en capitaux propres pour leur montant net d'impôts.

Provisions pour risques et charges (IAS 37)

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers, dont la mesure peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources.

Si le montant ou l'échéance ne peuvent être estimés avec suffisamment de fiabilité, alors il s'agit d'un passif éventuel qui constitue un engagement hors bilan.

2.5 Principes comptables du compte de résultat**Comptabilisation du chiffre d'affaires (IAS 18)**

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de marchandises ou de services est comptabilisé net des remises et des avantages commerciaux consentis et des taxes sur vente, dès lors que le transfert aux clients des risques et avantages inhérents à la propriété a eu lieu ou que le service a été rendu.

Frais de publicité et de promotion (amendement IAS38)

Les frais de publicité et de promotion incluent le coût de la réalisation des supports publicitaires, des achats d'espace média, les frais de salon et de présentation des collections, la fabrication des catalogues et de manière générale, le coût de l'ensemble des activités destinées à la promotion des produits du groupe.

Ces frais sont enregistrés en charge lors de leur réception ou de leur production s'il s'agit de biens, ou lors de leur réalisation s'il s'agit de services.

Autres produits et charges

Les autres produits et charges :

- qui relèvent des activités ordinaires de l'entreprise sont inclus dans les autres produits et charges opérationnels courants,
- qui ne relèvent pas de l'activité courante sont inclus dans les autres produits et charges opérationnels.

Résultat financier (IAS 16 et 23)

Le résultat financier comprend le coût de l'endettement financier brut, les produits de trésorerie et les autres charges et produits financiers.

Toutes les charges d'intérêt sont constatées dans l'exercice au cours duquel elles sont encourues. En application des normes IAS 16 et IAS 23, les intérêts des emprunts affectés à l'acquisition des actifs corporels sont comptabilisés en charges financières et ne sont pas immobilisés dans le coût de l'actif.

Impôts sur les résultats (IAS 12)

Les différences temporaires entre résultats fiscaux et sociaux donnent lieu à la constatation d'impôts différés dans les comptes consolidés. Le taux retenu pour leur évaluation correspond au taux applicable au mode de réalisation le plus probable de la différence temporaire. Les actifs et les passifs d'impôts différés quelle que soit leur échéance sont compensés lorsqu'ils concernent une même entité fiscale. La part des impôts différés actifs, dont la récupération ne semble pas pouvoir intervenir à moyen terme n'est pas comptabilisée à l'actif du bilan. En revanche leurs montants sont indiqués pour information en annexe.

Résultat par action (IAS 33)

Le résultat par action est calculé sur la base du résultat net part du groupe divisé par le nombre total d'actions.

Le résultat dilué par action est identique au résultat par action. Aucun instrument dilutif n'existe dans le groupe.

2.6 Autres principes comptables**Conversion des éléments en devises (IAS 21)****Conversion des comptes des sociétés intégrées**

La devise d'établissement des comptes consolidés est l'euro, les comptes des filiales utilisant une monnaie fonctionnelle différente sont convertis en euro :

- aux cours de clôture pour les postes du bilan ;
- aux cours moyens de la période pour les éléments du compte de résultat.

Les différences de change résultant de l'application de ces cours sont inscrites dans les capitaux propres, en écarts de conversion.

Autres éléments en devises

Les produits et charges en devises sont convertis au cours moyen mensuel. En fin d'exercice, les actifs et passifs exprimés en devises sont convertis au cours de clôture. Les différences de change résultant de la conversion des transactions en devises sont incluses dans le compte de résultat.

Secteurs opérationnels (IFRS 8)

Le groupe Barbara Bui compte 2 secteurs opérationnels, l'activité Boutiques d'une part et l'activité Diffusion d'autre part, qui se distinguent par des coefficients de marge, des montants d'investissement, des charges opérationnelles et des risques clients structurellement différents. Ils correspondent aux 2 axes selon lesquels sont organisés le reporting interne et la gestion du groupe.

L'activité Boutiques bénéficie de taux de marge brute importants liés à un chiffre d'affaires détail, mais nécessite des investissements corporels et incorporels élevés ainsi que de lourdes charges opérationnelles (loyers et frais de personnels).

L'activité Diffusion génère des marges brutes plus faibles mais nécessite des investissements et des charges opérationnelles plus limités.

Les performances de chacun de ces secteurs sont régulièrement analysées par le P.D.G., principal décideur opérationnel, qui peut alors allouer les ressources nécessaires.

Ces secteurs opérationnels restent issus d'un même métier et sont concentrés au sein d'une même entité juridique, ce qui entraîne nécessairement la mise en commun d'éléments d'actif, de passif et de charges. Aussi par référence à la norme, conduisant à éliminer toute clé de répartition arbitraire dans le but de communiquer une information pertinente, les éléments communs qui ne peuvent être affectés figurent :

- en charges non affectées,
- en actifs ou passifs non affectés.

3 NOTES ANNEXES

Note 1. Immobilisations

Immobilisations	Ecart d'acquisition	Immobilisations incorporelles			Immobilisations corporelles	Immobilisations financières
		Droits aux baux	Logiciels	Total		
au 31/12/2011						
Valeur brute	50	2 104	188	2 293	11 070	978
Amortissements et dépréciations	-50	-152	-77	-229	-6 320	
Valeur nette		1 952	111	2 064	4 750	978
Variation 2011						
Acquisitions			63	63	440	106
Cessions et reprises					-95	
Amortissements et dépréciations			-35	-35	-841	
Valeur nette au 31 décembre 2012		1 952	139	2 092	4 253	1 084
au 31/12/2012						
Valeur brute	50	2 104	237	2 341	11 061	1 084
Amortissements et dépréciations	-50	-152	-97	-249	-6 808	
Valeur nette		1 952	139	2 092	4 253	1 084

L'écart d'acquisition se compose conformément aux principes IFRS de l'écart de première consolidation constaté lors de l'acquisition de la filiale Alain Tondowski Sarl (20 K€) auquel s'ajoute le coût d'acquisition de la marque Alain Tondowski Sarl (30 K€). Les faibles perspectives liées à cette activité ont entraîné une dépréciation totale de cet actif.

Les droits aux baux inscrits au bilan pour 2 104 K€ correspondent aux locaux ayant fait l'objet par le passé d'un rachat de pas de porte, à savoir :

- 5 boutiques à Paris (rue Etienne Marcel et rue de Grenelle),
- 2 boutiques à Milan (Via Manzoni, via Sant'Andrea),
- le centre administratif et show room 32 rue des Francs Bourgeois.

Les autres baux, dont le groupe est également propriétaire, ont été négociés sans rachat de pas de porte, à savoir :

- 4 boutiques à Paris, dont la boutique de la rue du Faubourg St Honoré ouverte en septembre 2008. Les autres se situent Avenue Montaigne, rue des St Pères, rue des Francs Bourgeois.
- 1 boutique à New York - USA (Soho)
- 2 boutiques en Californie - USA (Rodeo Drive et South Coast Plaza).

En ce qui concerne la boutique située rue de Grenelle (Paris), les perspectives et les conditions de marché actuelles ont conduit à maintenir la dépréciation constatée depuis le 31 décembre 2008 (152 K€) qui valorise le bail à 300 K€ à l'actif du bilan.

Les immobilisations financières sont principalement constituées par les loyers d'avance versés en garanties au titre de l'ensemble des locaux loués par le groupe.

Note 2. Impôts différés

(en milliers d'euros)	au 31/12/11	Variations de l'exercice	au 31/12/12
Barbara Bui SA	577	82	659
Kabubi Inc.	344	37	381
Alain Tondowski Sarl			
BBK Holding	2	0	2
BBK Distribution	89	10	99
BBSCP		12	12
BBRD	-36	78	42
BB Italie Srl	-132	2	-130
Total général	843	220	1 063
Impôts différés actifs	1 011		1 194
Impôts différés passifs	168		130

Complément d'information sur les impôts différés actifs

94 K€ concernant la société Alain Tondowski Sarl et 81 K€ concernant la société Barbara Bui Italie Srl, n'ont pas été enregistrés, faute de perspectives de récupération suffisantes.

Note 3. Stocks

(en milliers d'euros)	Matières premières et fournitures	Produits finis	March- andises	Total
Au 31/12/2011				
Valeur brute	1 122	5 485	1 078	7 684
Dépréciations	-226	-676	-95	-998
Valeur nette	895	4 808	983	6 686
Variation 2012				
Variation des stocks	148	1 014	4	1 166
Variation des dépréciations	-128	-439	-25	-593
Valeur nette au 31/12/12	916	5 383	962	7 260
Au 31/12/2012				
Valeur brute	1 270	6 498	1 082	8 850
Dépréciations	-354	-1 116	-120	-1 591
Valeur nette	916	5 383	962	7 260

Note 4. Clients et comptes rattachés

(en milliers d'euros)	
Au 31/12/2011	
Valeur brute	5 420
Dépréciations	-828
Valeur nette	4 592
Variation 2012	
Variation des comptes clients	-1 069
Variation des dépréciations	-37
Valeur nette au 31/12/2012	3 487
Au 31/12/2012	
Valeur brute	4 351
Dépréciations	-865
Valeur nette	3 487

Compte tenu des délais de règlement, la valeur comptable reflète de façon fiable la juste valeur des créances comptabilisées à l'actif.

Tous les clients qui n'avaient pas soldé leurs créances correspondant à la saison P/E 2012 ont été provisionnés au 31/12/2012. Par ailleurs, une analyse au cas par cas des créances clients est réalisée pour évaluer le risque de non recouvrement.

Note 5. Autres créances et actifs courants

Autres créances	Avances fournisseurs	Avances au personnel	Produits à recevoir	Charges constatées d'avance	Débiteurs divers	Total autres créances	Autres actifs courants
Au 31/12/2011							
Valeur brute	176	7	36	630	5	853	92
Dépréciations							
Valeur nette	176	7	36	630	5	853	92
Variation 2012							
Variations	-126	9	-10	103	1	-24	
Dépréciations							
Valeur nette au 31 décembre 2012	50	16	26	733	5	829	92
Au 31/12/2012							
Valeur brute	50	16	26	733	5	829	92
Dépréciations							
Valeur nette	50	16	26	733	5	829	92

Les autres actifs courants de 92 K€ correspondent à une somme versée en garantie, dans le cadre d'un litige entièrement couvert par une provision pour risque.

Note 6. Provisions pour risques et charges

Provisions pour risques et charges en milliers d'euros	31/12/2011	Dotations de l'exercice	Utilisation	Reprise de l'exercice	31/12/2012	Part à - 1 an	Part à + 1 an
Engagement retraite	65	26			91		91
Départ personnel BB Italie	51	13			64		64
Litiges	616	356	537	108	328	328	
Impôts							
Provisions pour risques et charges	616	356	537	108	328	328	
Résultat opérationnel courant		85	537	108			
Autres produits et charges opérationnels		271					
Charges d'impôts							

Provisions pour engagement de retraite

Les droits sont déterminés à la clôture de l'exercice sur la base des conventions collectives en vigueur dans l'entreprise, en tenant compte de l'ancienneté du personnel et de la probabilité de présence dans l'entreprise à la date de départ en retraite ou à l'âge minimum requis pour en bénéficier.

Les principales variables de ce calcul sont les suivantes :

- âge de départ en retraite : 65 ans,
- table de mortalité hommes TD80/90 et femmes TV80/90,
- taux de turnover : -35 ans = 20%, de 35 à 55 ans = 8%, +55 ans = 0%,
- taux d'actualisation : 3,5%,
- taux d'inflation : 2%.
- Revalorisation annuelle des salaires : 2%

Engagement de retraite pour les dirigeants

Néant.

Litiges

Au 31 décembre 2012, les risques de déplaçonnement de loyer en cours ont été provisionnés. Une dotation exceptionnelle de 271 K€ a été enregistrée pour tenir compte de la réévaluation d'un risque non récurrent en marge des activités courantes.

Impôts

Néant.

Note 7. Dettes financières

(en milliers d'euros)	31/12/2011	Nouveaux emprunts	Remboursements	31/12/2012	A -1 an	De 1 à 5 ans
Emprunts à taux variable	-					
Emprunts à taux fixe	2 996	500	610	2 886	606	2 386
Locations financement	26		10	15	10	15
Comptes courants d'associés	32	32		63		32
Intérêts à payer	5	2		8	8	
Total emprunts	3 059	534	621	2 972	624	2 348
Dividendes à payer	-					-
Concours bancaires courants	6	1 155	6	1 155	1 155	
Total dettes financières	3 065	1 689	627	4 127	1 779	2 348

La société mère Barbara Bui SA est la seule société du groupe à avoir souscrit des emprunts moyen terme auprès d'établissements de crédit, la seule devise utilisée étant l'euro. Il n'existe aucun emprunt en devise.

Les garanties afférentes à ces emprunts sont principalement de type nantissement de droit au bail. Seul l'emprunt relatif à l'acquisition du site logistique de Domont est garanti par un privilège de prêteur de deniers.

Ces emprunts ne comportent aucune clause de remboursement anticipé.

Les comptes courants d'associés ne sont pas productifs d'intérêts.

Note 8. Fournisseurs et autres dettes

Fournisseurs et autres dettes	Avances et acomptes clients	Salaires et dettes sociales	Autres dettes	Total autres dettes	Fournisseurs
Au 31/12/2011					
Valeur brute	1 041	916	294	2 252	7 171
Dépréciations					
Valeur nette	1 041	916	294	2 252	7 171
Variation					
Variations	4	21	-72	-47	-1 486
Dépréciations					
Valeur nette au 31 décembre 2012	1 046	937	222	2 205	5 685
Au 31/12/2012					
Valeur brute	1 046	937	222	2 205	5 685
Dépréciations					
Valeur nette	1 046	937	222	2 205	5 685

Les avances clients correspondent à des acomptes versés sur les commandes de la saison Été 2013.

Les autres dettes correspondent principalement aux charges à payer.

Les salaires et dettes sociales correspondent aux échéances du mois de décembre 2012 réglées en janvier 2013.

Note 9. Créances et dettes d'impôts courants

Impôts courants	Actif			Passif		
	Créances d'impôts sociétés	Créances Fiscales hors IS	Total	Dettes d'impôts sociétés	Dettes fiscales hors IS	Total
Au 31/12/2011						
Valeur brute	201	507	707	140	509	649
Dépréciations						
Valeur nette	201	507	707	140	509	649
Variation						
Variations	-127	-86	-213	-140	-69	-209
Dépréciations						
Valeur nette au 31 décembre 2012	74	420	494		440	440
Au 31/12/2012						
Valeur brute	74	420	494		440	440
Dépréciations						
Valeur nette	74	420	494		440	440

Note 10. Capitaux propres

Au 31 décembre 2012, le capital est constitué de 674 650 actions (674 650 actions aux 31 décembre 2011 et 2010), entièrement libérées, au nominal de 1,60 euros.

441 208 actions bénéficiaient au 31 décembre 2012 d'un droit de vote double, accordé aux actions détenues sous forme nominative depuis plus de quatre ans.

Au 31 décembre 2012, la valeur brute des actions Barbara Bui détenues dans le cadre du contrat de liquidité s'élevait à 27 K€ et le retraitement des plus ou moins values sur les cessions effectuées sur l'exercice ont un impact non significatif sur les capitaux propres.

Selon la réglementation française, les dividendes sont prélevés sur le résultat de l'exercice et les réserves distribuables de la société mère, après déduction de l'impôt de distribution éventuellement dû et de la valeur des actions auto détenues. La société ne versera pas de dividende en 2013 au titre de l'exercice 2012.

Note 11. Autres produits et charges opérationnels courants

Autres produits et charges d'exploitation (en milliers d'euros)	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Royalties et autres redevances		
Crédit d'impôt recherche		200
Pertes et gains sur cessions d'actif	-92	-2
Pertes et gains sur créances	-38	-233
Litiges, procès et autres produits et charges	35	117
Remboursements sinistres et transfert de charges	67	54
Divers	6	12
Autres produits et charges courants	-21	149

Note 12. Autres produits et charges opérationnels

Autres produits et charges opérationnels (en milliers d'euros)	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Dotations et reprises de provisions pour risque IS		
Dotations et reprises en marge des activités courantes	-271	
Impact des contrôles fiscaux		
Litiges et procès en marge des activités courantes		
Pertes et Gains sur cessions d'actif hors exploitation		
Autres produits et charges opérationnels	-271	

Une dotation exceptionnelle de 271 K€ a été enregistrée pour tenir compte de la réévaluation d'un risque non récurrent en marge des activités courantes.

Note 13. Résultat financier net

(en milliers d'euros)	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Produits de placement	0	6
Intérêts d'emprunts	-155	-133
Coût de la dette financière nette	-155	-127
Escomptes accordés	3	10
Autres	-23	-2
Autres produits et charges financiers	-20	9
Différences de change	-91	228
Résultat financier net	-267	110

Note 14. Charges d'impôts

(en milliers d'euros)	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Impôts exigibles	70	-127
Impôts différés	232	54
Autres Impôts (CVAE...)	-183	-188
Total	120	-261

Note 15. Secteurs opérationnels

En ce qui concerne les actifs et passifs non affectés par secteur d'activité, il convient de se reporter aux remarques formulées dans les principes comptables au paragraphe secteurs opérationnels (IFRS 8).

Résultats sectoriels par activité

	31 décembre 2012			31 décembre 2011		
	Boutiques	Diffusion	Total	Boutiques	Diffusion	Total
Produits sectoriels	13 961	17 833	31 794	13 380	18 517	31 897
Résultat sectoriel	-956	2 297	1 341	-239	2 757	2 518
Charges non affectées			-2 606			-2 557
Résultat opérationnel courant			-1 265			-39
Autres produits et charges opérationnels			-271			485
Résultat opérationnel			-1 536			446
Résultat financier net			-267			110
Charges d'impôts			120			-261
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession			-1 683			296
Résultat net d'impôts des activités arrêtées ou en cours de cession						
Résultat Net			-1 683			296

Actifs et passifs sectoriels par activité

	31 décembre 2012			31 décembre 2011		
	Boutiques	Diffusion	Total	Boutiques	Diffusion	Total
Actifs et passifs sectoriels						
Actifs non courants sectoriels	5 966	253	6 219	6 103	334	6 437
Actifs courants sectoriels	4 238	7 851	12 090	3 846	8 882	12 729
Actifs non affectés			3 335			5 110
Total actif	10 205	8 104	21 643	9 949	9 217	24 275
Passifs sectoriels	4 969	1 098	6 068	6 206	1 119	7 325
Passifs non affectés			7 002			6 713
Total passif	4 969	1 098	13 069	6 206	1 119	14 038
Investissements	413	25	438	1 522	219	1 741
Dotations aux amortissements	637	113	750	570	128	698

Actifs sectoriels par zone géographique

31 décembre 2012	Boutiques	Diffusion	Non affecté	Total
France	5 720	7 573	2 926	16 219
Europe hors France	1 713	0	74	1 787
USA / Canada	2 771	531	335	3 638
Total	10 205	8 104	3 335	21 643

31 décembre 2011	Boutiques	Diffusion	Non affecté	Total
France	5 873	7 640	4 497	18 009
Europe hors France	1 709	0	94	1 803
USA / Canada	2 367	1 577	519	4 463
Total	9 949	9 217	5 110	24 275

Note 16. Produits des activités courantes par zone géographique

	31 décembre 2012	%	31 décembre 2011	%
France	16 810	52%	16 657	52%
Europe hors France	3 452	13%	4 272	13%
USA / Canada	3 045	9%	2 799	9%
Pays de l'Est	5 193	16%	5 175	16%
Asie / Pacifique	1 380	4%	1 098	4%
Afrique / Moyen-Orient	1 875	6%	1 812	6%
Autres	38	0%	82	0%
Total	31 794	100%	31 896	100%

Note 17. Etat du résultat global

A l'exception des résultats sur cessions de titres Barbara Bui qui ne font pas partie des éléments à présenter dans l'état du résultat global, aucun autre retraitement, à l'exception de l'impact de la variation des écarts de conversion, n'est affecté directement en capitaux propres.

Note 18. Engagements donnés et reçus

Engagements financiers (en milliers d'euros)	Au 31/12/ 2012	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Engagements donnés				
Effets escomptés sur l'exercice				
Cautions pour loyers	388			388
Intérêts sur emprunts à payer	425	120	263	42
Total	814	120	263	431
Engagements reçus				
Cautions des dirigeants	76			76
Total	76			76

Une caution de loyer de 432 K usd soit 327 K€ a été donnée pour garantir le paiement des loyers de la société BBRD Inc. qui exploite la Boutique de Rodeo Drive à Los Angeles. Une caution de loyer de 43 K usd soit 32 K€ a été donnée pour garantir le paiement des loyers de la société BBSCP Inc. qui exploite la Boutique de South Coast Plaza à Los Angeles. Une caution de 30 K€ a été donnée pour garantir le paiement des loyers de la boutique de Milan Via Sant'andrea.

Dettes garanties par des sûretés réelles (en milliers d'euros)	Dettes garanties	Montant des sûretés	VNC des biens
Emprunts	2 886	5 360	1 517
Etablissements de crédit			

Tous les emprunts souscrits auprès des établissements bancaires sont garantis par le nantissement de baux commerciaux dont la société est propriétaire.

La dette garantie (2 886 K€) correspond à la part de capital restant due au 31 décembre 2012.

Le montant global des sûretés (5 360 K€) correspond à valeur initiale des emprunts, non intégralement remboursés à la clôture de l'exercice.

La valeur comptable des biens (1 517 K€) correspond à la valeur nette inscrite au bilan, des baux faisant l'objet d'un nantissement ou des biens faisant l'objet d'un privilège de prêteur de deniers.

D'autres locaux sans valeur d'achat (donc sans valeur nette comptable) ont également fait l'objet d'un nantissement. De ce fait, les sûretés, évaluées notamment sur la base de la valeur actuelle de l'intégralité des droits aux baux nantis, dépassent largement la valeur nette comptable des biens..

Note 19. Effectifs et salaires

Effectif moyen	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Barbara Bui SA	122	119
Filiales	22	17
Total	144	136

Salaires et charges (en milliers d'euros)	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Barbara Bui SA	7 198	7 001
Dont réserve spéciale de participation		
Filiales	789	558
Total	7 987	7 559

Ni le résultat de l'exercice 2011, ni celui de l'exercice 2012 de la société Barbara Bui SA n'ont permis d'affecter un montant à la réserve spéciale de participation, en application des dispositions légales.

Note 20. Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

En euros	Exercice 2012		Exercice 2011	
	dus	versés	dus	versés
Monsieur William Halimi Président directeur général				
Rémunération fixe	157 200	157 200	157 200	157 200
Rémunération variable	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature logement	22 800	22 800	22 800	22 800
Avantages en nature véhicule	Néant	Néant	Néant	Néant
Total	180 000	180 000	180 000	180 000

En euros	Exercice 2012		Exercice 2011	
	Dus	Versés	Dus	Versés
Madame Barbara Bui Directeur général délégué				
Rémunération fixe	145 200	145 200	145 200	145 200
Rémunération variable	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature logement	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature vêtements	6 000	6 000	6 000	6 000
Total	151 200	151 200	151 200	151 200

Les dirigeants du groupe Barbara Bui n'ont reçu aucun jeton de présence au cours de l'exercice 2012.

Il n'existe pas de plan d'options de souscription ou d'achat d'actions au sein du groupe Barbara Bui.

Il n'existe pas de plan d'actions de performance au sein du groupe Barbara Bui.

Note 21. Rémunération du comité de direction

Le comité de direction du groupe Barbara Bui est composé de 8 membres assurant les fonctions de direction générale, direction artistique, direction administrative et financière, direction de production, direction commerciale (wholesale et retail) et direction de la communication.

Pour mémoire, au cours de l'exercice 2011, le groupe avait fait appel à du personnel extérieur pour assurer la direction de la communication restée temporairement vacante..

Rémunérations brutes (en euros)	Exercice 2012	Exercice 2011
	919 825	814 428

Note 22. Honoraires des Commissaires aux comptes

En euros	Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	Autres missions
Deloitte et associés 2012	29 000	Néant
2011	28 000	Néant
FT audit et associés 2012	17 000	Néant
2011	16 500	Néant

Note 23. Risques de marché**Risques de change**

L'évolution du dollar par rapport à l'euro est un élément qui affecte la compétitivité du groupe sur le marché local américain et notamment en cas de baisse du dollar, le pouvoir d'achat de la clientèle américaine voyageant à l'international. L'impact financier direct sur les comptes consolidés du groupe reste marginal.

Le groupe reste néanmoins soumis aux variations de la devise américaine. Une augmentation de 10% de l'USD entraînerait une revalorisation des capitaux propres du groupe de 325 K€, à l'inverse une baisse 10% entraînerait cette fois une diminution des capitaux propres du groupe de 325 K€.

Aucune disposition particulière n'est prise pour couvrir ce risque car les volumes de transaction annuels réalisés sont faibles et les politiques de couvertures engendreraient des coûts supérieurs aux économies attendues.

En milliers d'euros	USD
Passifs	- 515
Actifs	4 800
Position nette avant gestion	4 285
Hors bilan	Néant
Position nette après gestion	4 285

Risques de taux

Le groupe n'a souscrit que des emprunts à taux fixe, il se trouve par conséquent exposé en cas de baisse des taux qui entraîne un manque à gagner.

Aucune disposition particulière n'est prise pour couvrir le risque de taux lié à ces emprunts qui ne représentent pas des montants significatifs.

En milliers d'euros	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Passifs financiers	- 606	- 1 632	- 648
Actifs financiers	Néant	Néant	Néant
Position nette avant gestion	- 606	- 1 632	- 648
Hors bilan	Néant	Néant	Néant
Position nette après gestion	- 606	- 1 632	- 648

A fin décembre 2012, le taux d'endettement moyen de l'entreprise est de 4,59%, le manque à gagner sur 1 an en cas de baisse de 1 point des taux d'intérêt serait d'environ 29 K€.

Il n'y a pas de risque en cas de hausse des taux d'intérêt.

Risques actions

L'assemblée générale du 25 juin 2012 a décidé de renouveler la mise en œuvre du programme de rachat d'actions votée par l'Assemblée Générale du 27 juin 2011 pour une période de 18 mois.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, 100 000 euros sont affectés au compte de liquidité depuis le 29 octobre 2007.

Les seules actions détenues par le groupe sont des actions Barbara Bui détenues dans le cadre de ce contrat de liquidité. Au 31 décembre 2012, le groupe détenait 799 actions valorisées à 35,09 € soit 28 K€ euros, comptabilisées en déduction des capitaux propres consolidés. Au 31 décembre 2011, le groupe détenait 255 actions valorisées à 32,95 € soit 8 K€, comptabilisées en déduction des capitaux propres consolidés.

Note 24. Parties liées**Rémunération des mandataires**

Administrateur concerné : Madame Barbara Bui.

Montant, nature et objet : conformément au conseil d'administration du 14 décembre 2006, Mme Barbara Bui a été nommée aux fonctions de Directeur général délégué. Sa rémunération globale brute au titre de l'exercice 2012 a été fixée par le conseil d'administration du 30 mars 2009, et s'est élevée à 151 200 euros bruts, dont avantages en nature 6 000 euros.

Administrateur concerné : Monsieur William Halimi.

Montant, nature et objet : conformément au conseil d'administration du 26 juin 2006 renouvelant le mandat de William HALIMI en qualité de Directeur général, à ce titre sa rémunération globale brute au titre de l'exercice 2012 a été fixée par le conseil du 30 mars 2009, comme suit : 180 000 euros bruts, dont avantages en nature 22 800 euros.

Avantages en nature des mandataires

Administrateur concerné : Monsieur William Halimi.

Montant, nature et objet : le conseil d'administration du 15 avril 2004 a décidé qu'à compter du 1er avril 2004 Monsieur William Halimi en sa qualité de Président directeur général disposera du droit d'utiliser à des fins personnelles une partie d'un appartement à usage d'habitation situé 74 avenue de Wagram à Paris, 75017. Ce droit d'utilisation porte sur une partie évaluée au tiers de la superficie de l'appartement et constitue un avantage en nature de 22 800 euros au titre de l'exercice 2012. Cet appartement est destiné à l'hébergement des visiteurs de marque de la société Barbara Bui SA.

Mandataires : Mise à disposition de locaux

Administrateur concerné : Madame Barbara Bui.

Montant, nature et objet : En accord avec la première résolution du conseil d'administration du 29 janvier 2010, madame Barbara Bui a mis à disposition à compter du 4 février 2010 une partie des locaux dont elle est devenue propriétaire Place de Vosges, 75003 Paris. En contrepartie de cette mise à disposition elle perçoit une redevance mensuelle de 2900 euros conformément au contrat de mise à disposition des locaux signé le 4 février 2010. Pour l'année 2012, le montant des loyers s'est élevé à 34 800 euros.

Note 25. Passifs éventuels

A la date d'arrêté des comptes, il n'existe pas, à la connaissance du groupe, de passif éventuel susceptible d'avoir une influence significative sur l'activité, la situation financière, les résultats et le patrimoine du groupe.

Note 26. Événements postérieurs à la clôture

Néant.

4 COMPTES SOCIAUX

4.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société BARBARA BUI, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les faits caractéristiques de l'exercice exposés dans la note 4.7.1 de l'annexe.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant : la note « Participations et autres titres immobilisés » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux titres de participation.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons identifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies en annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 29 avril 2013
Les commissaires aux comptes

FT AUDITS & ASSOCIES DELOITTE & ASSOCIES

Patrick FRANCO

Laurent HALFON

4.2 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé.

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

BBSCP Inc. Avance de trésorerie

Administrateur concerné : Monsieur William Halimi
Montant, nature et objet : conformément à la décision du conseil d'administration du 20 décembre 2012, préalablement autorisée dans son principe par le conseil d'administration du 12 décembre 2011, une avance de trésorerie a été effectuée à cette sous filiale américaine pour la somme de 10 158,73 euros.

Modalités : cette avance a été consentie moyennant un intérêt de 3,39% l'an soit 172,19 euros d'intérêts pour l'année 2012.

BBRD Inc. – Prêt

Administrateur concerné : Monsieur William Halimi.
Montant, nature et objet : le conseil d'administration du 20 décembre 2012 a approuvé le prêt de 500 000 euros, accordé à la sous filiale américaine, pour lequel il reste devoir au 31 décembre 2012 la somme de 500 000 euros. Le conseil d'administration avait préalablement autorisé dans son principe cette convention le 12 décembre 2011.

Ce prêt correspond à la rétrocession d'un emprunt effectué par la société mère pour le financement de la nouvelle boutique ouverte à South Coast Plaza – Costa Mesa - Los Angeles USA par la sous filiale. L'intégralité des intérêts y afférents ont été de facto remis à la charge de la société BBRD Inc.

Modalités : ce prêt entraîne des intérêts au taux de 3,70% soit 4 922,35 euros pour l'exercice 2012.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

BBK Holding – Avance de trésorerie

Administrateur concerné : Monsieur William Halimi
Montant, nature et objet : une avance de trésorerie a été effectuée auprès de cette filiale américaine pour la somme de 19 755,01 euros.

Modalités : cette avance porte intérêt au taux de 3,39% l'an, le montant des produits comptabilisés ressort à la somme de 657,59 euros.

Kabuki Inc.

Administrateur concerné : Monsieur William Halimi
Montant, nature et objet : une avance de trésorerie a été effectuée auprès de cette sous filiale américaine pour la somme de 710 304,57 euros.

Modalités : suite au contrôle fiscal 2008 portant sur les exercices 2005 et 2006, cette avance a été considérée comme non déductible et ne porte par conséquent plus intérêt.

BB Italie – Avance de trésorerie

Administrateur concerné : Monsieur William Halimi
Montant, nature et objet : une avance de trésorerie a été effectuée auprès de cette filiale italienne pour la somme de 55 494,28 euros.

Modalités : cette avance porte intérêt au taux de 3,39% l'an, le montant des produits comptabilisés ressort à la somme de 2 050,62.

BB Italie – Mise à disposition de locaux

Administrateur concerné : Monsieur William Halimi
Montant, nature et objet : contrat de mise à disposition d'une structure de show room et d'assistance commerciale dans le cadre de cette structure. La redevance facturée par BB Italie au 31/12/2012 était de 356 960 euros.

BB Italie – Prêt

Administrateur concerné : Monsieur William Halimi.
Montant, nature et objet : un prêt de 1 M€ a été accordé à la filiale italienne qui reste devoir au 31/12/2012 la somme de 83 333,37 euros. Ce prêt correspond à la rétrocession d'un emprunt effectué par la société mère pour le financement de la nouvelle boutique ouverte à Milan par la filiale. L'intégralité des intérêts y afférents ont été de facto remis à la charge de la société Barbara Bui Italie Srl.

Modalités : ce prêt entraîne des intérêts au taux de 4,10% soit 8 086,16 euros

Alain Tondowski Sarl – Avance de trésorerie

Administrateur concerné : Monsieur William Halimi.
Montant, nature et objet : une avance de trésorerie a été effectuée auprès de cette filiale pour la somme de 304 325,53 euros.

Modalités : cette avance a été consentie moyennant un intérêt de 3,39 % l'an soit 9 899,90 euros d'intérêts pour l'année 2012.

Alain Tondowski Sarl – Sous location

Administrateur concerné : Monsieur William Halimi.
Montant, nature et objet : la société Barbara Bui SA sous loue des locaux meublés au 32 rue des Francs Bourgeois - 75003 PARIS pour un montant forfaitaire mensuel de 500 euros HT par mois conformément au conseil d'administration du 3 décembre 2002, soit 6 000 euros HT pour l'année 2012.

Alain Tondowski Sarl – Redevance

Administrateur concerné : Monsieur William Halimi.
Montant, nature et objet : refacturation d'une redevance administrative de 500 euros HT conformément au conseil d'administration du 3 décembre 2002, soit 6 000 euros HT pour l'année 2012.

BBK Distribution – Refacturation prestations

Administrateur concerné : Monsieur William Halimi.
Montant, nature et objet : la société Barbara Bui SA a refacturé en 2012 un montant de 50 172 USD au titre des rémunérations de la direction soit 50 172 USD.

BBK Distribution – Avance de trésorerie

Administrateur concerné : Monsieur William Halimi.
Montant, nature et objet : une avance de trésorerie a été effectuée auprès de cette sous filiale américaine pour la somme de 50 079,38 euros.

Modalités : cette avance a été consentie moyennant un intérêt de 3,39% l'an soit 1 316,24 euros d'intérêts pour l'année 2012.

BBRD Inc. – Avance de trésorerie.

Administrateur concerné : Monsieur William Halimi.
Montant, nature et objet : une avance de trésorerie a été effectuée auprès de cette sous filiale américaine pour la somme de 427 967,64 euros.

Modalités : cette avance a été consentie moyennant un intérêt de 3,39% l'an soit 12 284,39 euros d'intérêts pour l'année 2012.

BBRD Inc. – Prêt

Administrateur concerné : Monsieur William Halimi.
Montant, nature et objet : le conseil d'administration du 12 décembre 2011 a approuvé le prêt de 900 000 euros, accordé à la sous filiale américaine, pour lequel il reste devoir au 31/12/2012 la somme de 739 007,19 euros. Ce prêt correspond à la rétrocession d'un emprunt effectué par la société mère pour le financement de la boutique ouverte à Beverly Hills, Los Angeles - USA par la sous filiale. L'intégralité des intérêts y afférents ont été de facto remis à la charge de la société BBRD Inc.

Modalités : ce prêt entraîne des intérêts au taux de 4,30% soit 37 113,41 euros pour l'exercice 2012.

Rémunération des mandataires

Administrateur concerné : Madame Barbara Bui.
Montant, nature et objet : conformément au conseil d'administration du 14 décembre 2006, Mme Barbara Bui a été nommée aux fonctions de Directeur général délégué. Sa rémunération globale brute au titre de l'exercice 2012 a été fixée par le conseil d'administration du 30 mars 2009, et s'est élevée à 151 200 euros bruts dont avantages en nature 6 000 euros.

Administrateur concerné : Monsieur William Halimi.
Montant, nature et objet : conformément au conseil d'administration du 26 juin 2006 renouvelant le mandat de William Halimi en qualité de Directeur général, à ce titre sa rémunération globale brute au titre de l'exercice 2012 a été fixée par le conseil du 30 mars 2009, comme suit : 180 000 euros bruts dont avantages en nature 22 800 euros.

Avantages en nature des mandataires

Administrateur concerné : Monsieur William Halimi.
Montant, nature et objet : le conseil d'administration du 15 avril 2004 a décidé qu'à compter du 1er avril 2004 Monsieur William Halimi en sa qualité de Président directeur général disposera du droit d'utiliser à des fins personnelles une partie d'un appartement à usage d'habitation situé 74 avenue de Wagram à Paris, 75017. Ce droit d'utilisation porte sur une partie évaluée au tiers de la superficie de l'appartement et constitue un avantage en nature de 22 800 euros au titre de l'exercice 2012. Cet appartement est destiné à l'hébergement des visiteurs de marque de la société Barbara Bui SA.

Mandataires : Mise à disposition de locaux

Administrateur concerné : Madame Barbara Bui.
Montant, nature et objet : en accord avec la première résolution du conseil d'administration du 29 janvier 2010, Madame Barbara Bui a mis à disposition à compter du 4 février 2010 une partie des locaux dont elle est devenue propriétaire 21, Place de Vosges, 75003 Paris. En contrepartie de cette mise à disposition, elle perçoit une redevance mensuelle de 2 900 euros conformément au contrat de mise à disposition des locaux signé le 4 février 2010. Pour l'année 2012, le montant des loyers s'est élevé à 34 800 euros.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 29 avril 2013
Les commissaires aux comptes

FT AUDITS & ASSOCIES DELOITTE & ASSOCIES

Patrick FRANCO Laurent HALFON

4.3 Bilan au 31 décembre 2012

ACTIF	31/12/2012			31/12/2011
	Brut	Amortissements. Et provisions	Net	Net
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Concession, brevets, licences, logiciels, droits et similaires	136 501	108 102	28 400	6 812
Fonds commercial (1)	753 403	152 000	601 403	601 403
Autres immobilisations incorporelles	100 000	17 479	82 521	100 000
Immobilisations corporelles				
Terrains	332 000		332 000	332 000
Constructions	4 015 667	2 490 130	1 525 537	1 739 205
Installations techniques, matériel et outillage industriel	214 224	206 163	8 062	18 701
Autres immobilisations corporelles	3 244 935	2 675 203	569 732	885 876
Immobilisations corporelles en cours	3 000		3 000	3 000
Immobilisations financières (2)				
Participations	963 560	135 000	828 560	828 560
Créances rattachées à des participations	2 930 453	949 000	1 981 453	1 574 292
Autres titres immobilisés				
Autres immobilisations financières	1 105 179		1 105 179	997 529
	13 798 923	6 733 076	7 065 847	7 087 378
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	1 270 154	354 440	915 714	895 446
Produits intermédiaires et finis	4 364 804	478 930	3 885 874	3 988 532
Marchandises	1 082 097	120 473	961 624	982 777
Avances et acomptes versés sur commandes	21 825		21 825	120 507
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	7 535 196	655 676	6 879 521	5 460 041
Autres créances	526 943		526 943	741 592
Disponibilités et divers				
Valeurs mobilières de placement	48 952		48 952	867 482
Disponibilités	534 131		534 131	1 053 248
Charges constatées d'avance (3)	2 071 333		2 071 333	1 645 596
	17 455 436	1 609 519	15 845 917	15 755 221
Ecarts de conversion actif	150 327		150 327	55 203
Total général	31 404 686	8 342 595	23 062 091	22 897 802
(1) dont droit au bail			753 403	753 403
(2) dont à moins d'un an (brut)				
(3) dont à plus d'un an (brut)			705 309	671 716

PASSIF	31/12/2012	31/12/2011
	Net	Net
Capitaux propres		
Capital (dont versé : 1 079 440)	1 079 440	1 079 440
Primes d'émission, de fusion, d'apport	4 647 953	4 647 953
Réserves :		
- Réserve légale	107 944	107 944
- Réserves statutaires ou contractuelles	566 460	566 460
Report à nouveau	4 264 929	3 631 378
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-298 258	633 550
	10 368 467	10 666 726
Autres fonds propres		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres fonds propres		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	471 127	671 110
Provisions pour charges	90 953	65 221
	562 080	736 331
Dettes (1)		
Emprunts & dettes auprès d'établissement de crédits (2)	4 184 649	3 007 770
Emprunts & dettes financières (3)	63 408	31 745
Avances & acomptes reçus sur commandes en-cours	771 521	785 740
Fournisseurs & comptes rattachés	5 337 540	5 678 133
Dettes fiscales & sociales	1 296 557	1 457 463
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	10 754	10 754
Autres dettes	464 515	520 106
	12 128 944	11 491 712
Ecart de conversion passif	2 600	3 034
Total général	23 062 091	22 897 802
(1) dont à moins d'un an	9 067 019	8 309 611
(3) dont emprunts participatifs		

4.4 Compte de résultat au 31 décembre 2012

Compte de résultat			31/12/2012	31/12/2011
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises	11 283 966	22 790	11 306 756	11 278 824
Production vendue (biens)	5 013 896	14 200 032	19 213 928	19 241 019
Production vendue (services)	83 157	39 899	123 057	139 780
Chiffre d'affaires net	16 381 018	14 262 722	30 643 740	30 659 623
Production stockée			27 521	1 367 712
Production immobilisée				
Subvention d'exploitation				
Reprises sur provisions et transferts de charges			902 972	792 478
Autres produits			161 979	124 058
			31 736 212	32 943 871
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises			9 163 366	9 527 041
Variation de stocks			-4 166	-170 697
Achats de matières premières & autres approvisionnements			3 377 442	3 136 614
Variation de stocks			-148 253	447 424
Autres achats et charges externes			10 313 911	9 823 063
Impôts, taxes et versements assimilés			550 840	551 653
Salaires & traitements			5 031 779	4 893 741
Charges sociales			2 166 626	2 105 985
Dotations aux amortissements & provisions :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			610 511	598 180
- Sur immobilisations : dotations aux provisions				
- Sur actif circulant : dotations aux provisions			515 319	333 259
- Pour risques & charges : dotations aux provisions			111 079	361 022
Autres charges			87 856	75 389
			31 535 483	31 923 502
Résultat d'exploitation			200 729	1 020 369
Produits financiers				
De participations			82 514	47 342
D'autres valeurs mobilières & créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts & produits assimilés			3 060	11 478
Reprises sur provisions & transferts de charges			55 203	111 062
Différences positives de change			56 251	157 942
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			18 299	
			197 028	346 124
Charges financières				
Dotations aux amortissements & provisions			174 327	128 203
Intérêts et charges assimilées			157 309	133 756
Différences négatives de change			13 162	96 408
			344 798	358 367
Résultat financier			-147 769	-12 243
Résultat courant avant impôts			52 960	1 008 126

Compte de résultat (suite)	31/12/2012 Total	31/12/2011 Total
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	18 577	
Sur opérations en capital	3 850	7 498
Reprises sur provisions & transferts de charges		
	22 427	7 498
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	1 000	492 635
Sur opérations en capital	101 845	846
Dotations aux amortissements et aux provisions	270 800	
	373 645	493 482
Résultat exceptionnel	-351 218	-485 983
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices		-111 408
Total des produits	31 955 668	33 297 380
Total des charges	33 253 926	32 663 829
Bénéfice ou perte	-298 258	633 550

4.5 Tableau des flux de trésorerie au 31 décembre 2012

En euros	2012	2011
Résultat net	-298 258	633 550
Amortissements et provisions hors actifs circulant	460 259	475 078
Plus-values de cession	-660	-1 307
Moins-values de cession	93 683	654
Marge brute d'autofinancement	255 024	1 107 975
Variation du besoin en fonds de roulement	-2 057 616	-2 136 373
Flux net de trésorerie généré par l'activité	-1 802 592	1 028 398
Acquisitions d'immobilisations	-1 363 906	-2 806 509
Cessions d'immobilisations, nettes d'impôts	654 054	1 495 180
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-709 852	-1 311 329
Dividendes versés	0	0
Augmentations de capital en numéraire	0	0
Emissions d'emprunts	500 000	900 000
Remboursements d'emprunts	-610 499	-534 292
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement	-110 499	365 708
Variation de trésorerie	-2 622 943	-1 974 019
Trésorerie d'ouverture	1 914 554	3 888 573
Trésorerie de clôture	-708 389	1 914 554

4.6 Annexe aux comptes sociaux

Règles et méthodes comptables

[Code de commerce - articles 8, 9 et 11]

[Décret n° 83- 1020 du 29-11-1983 - articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3]

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2012 dont le total est de 23 062 091 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de : -298 548 Euros

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2012 au 31/12/2012.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

4.7.1 Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice 2012 a été marqué par la poursuite des investissements préparant la croissance future :

- exploitation sur une première année pleine de la boutique de Rodéo Drive ;
- lancement de la boutique en ligne au mois de février 2012 ;
- ouverture d'une nouvelle boutique Barbara Bui de 150 m², dans le shopping mall de South Coast Plaza en Californie ;
- soutien de ces opérations par l'augmentation de 220 K€ des dépenses de communication.

Ces projets ont consommé, au cours des deux derniers exercices, une grande partie de la trésorerie qui avait été accumulée de 2005 à 2008, années de fortes croissance, au travers d'une part des investissements corporels et incorporels qu'ils représentent mais également par la constitution des premières saisons de stocks nécessaires à leur bon fonctionnement.

A ces investissements opérationnels indispensables au développement du groupe, s'est ajouté l'impact de la fermeture de la boutique 21 rue Etienne Marcel. Les provisions enregistrées au bilan du 31 décembre 2011 ont permis de limiter l'impact sur le résultat à -44 K€, mais le décaissement de l'indemnité d'occupation des locaux a entraîné une sortie de trésorerie de 400 K€.

Face à cette situation, en complément des autorisations bancaires existantes et en cours de renégociation, les dirigeants fondateurs se sont engagés à apporter leur soutien à l'entreprise notamment au travers de leurs comptes courants d'actionnaires.

Dans le cadre d'un litige opposant la société à l'un de ses bailleurs, portant notamment sur la date de démarrage du bail, et bien que la société ait décidé de faire appel de la décision rendue en première instance, un complément exceptionnel de provision pour risques a été comptabilisé sur l'exercice 2012 pour 271 K€.

Enfin, la société Barbara Bui SA a fait l'objet au cours de l'exercice 2012 d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2009 et 2010. La seule rectification demandée par l'administration a porté sur un décalage de déductibilité de la TVA, ayant pour seul impact 2 K€ d'intérêts de retard, la rectification n'a pas été contestée.

4.7.2 Modes et méthodes d'évaluation

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2012 ont été établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises.

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des comptes sociaux de l'exercice 2012 sont identiques à ceux de l'exercice 2011, compte tenu des dispositions :

- du règlement N° 2000-06 du CRC sur les passifs, appliquées depuis le 1^{er} janvier 2002,
- du règlement N° 2004-06 du CRC sur les actifs, appliquées depuis le 1^{er} janvier 2005.

Les principales estimations faites par la Direction pour l'établissement des états financiers concernent la valorisation et les durées d'utilité des actifs opérationnels, corporels, et incorporels, le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité, ainsi que des hypothèses retenues pour le calcul des obligations liées aux avantages du personnel.

Ainsi, les comptes de l'exercice ont été établis en tenant compte du contexte actuel de crise économique et financière et sur la base de paramètres financiers de marché disponibles à la date de clôture. Les effets immédiats de la crise ont été pris en compte, notamment dans la valorisation des actifs tels que les stocks, les créances clients et des passifs. En ce qui concerne les actifs à plus long terme tels que les actifs incorporels, il a été pris pour hypothèse que la crise serait limitée dans le temps. La valeur de ces actifs est appréciée à chaque exercice sur la base de perspectives économiques à long terme et sur la base de la meilleure appréciation de la Direction de la société dans un contexte de visibilité réduite en ce qui concerne les flux futurs de trésorerie.

Les montants qui figureront dans ces futurs états financiers sont susceptibles de différer de ces estimations en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Seules sont exprimées les informations significatives.

Ainsi, il a été retenu pour les postes suivants :

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) soit la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation.

Dans le bilan au 31/12/2012, les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue soit :

- Matériel et outillage : 5 à 6 ans,
- Agencements gros œuvre : 10 ans,
- Aménagements : 5 à 7 ans,
- Matériel de transport : 4 ans,
- Matériel et mobilier de bureau : 4 ans,
- Logiciels : 1 an,
- Matériel informatique : 3 ans.

Une provision éventuelle est constituée sur les éléments non amortissables pour tenir compte de la valeur actuelle des biens.

Les frais de recherche et développement (création de nouveaux tissus) sont constatés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

Les droits aux baux représentent la partie la plus importante des immobilisations incorporelles du groupe. Sans marché actif et à durée indéterminée, les droits aux baux constituent des immobilisations incorporelles non amortissables, soumises aux tests de dépréciation annuels. Ces tests sont réalisés de manière systématique au deuxième semestre dans le cadre de l'élaboration du plan à trois ans.

Participations et autres titres immobilisés

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur recouvrable est appréciée, pour les titres de participation, sur la base d'une approche multicritères comprenant notamment la méthode des flux de trésorerie actualisés. Ces critères sont pondérés par les effets de détention de ces titres en terme de stratégie ou de synergie eu égard aux autres participations détenues.

Actions Barbara Bui auto détenues :

Conformément à l'avis CU CNC N°98 D, les actions propres acquises dans le cadre d'un programme de rachat sont comptabilisées suivant les objectifs poursuivis :

- affectation explicite à l'attribution aux salariés : en valeurs mobilières de placement sous la rubrique « actions propres »,
- affectation explicite à la réduction du capital : en autres immobilisations financières sous la rubrique « actions propres en voie d'annulation »,
- actions rachetées dans le cadre d'un contrat de liquidité. Les opérations réalisées par l'intermédiaire financier pour le compte de la société sont comptabilisées en autres immobilisations financières sous les rubriques : « actions propres » pour les actions auto détenues, et « autres créances immobilisées » pour les espèces indisponibles.

Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués au plus faible soit du coût soit de la valeur nette de réalisation. Le coût des achats des matières premières, fournitures et produits finis achetés comprend le prix d'achat et les autres coûts directement attribuables à l'acquisition.

Le coût des travaux en cours et des produits finis manufacturés comprend les charges de main d'œuvre directe, les fournitures ainsi que les autres coûts directement liés notamment les frais d'approche.

Les frais financiers ne sont pas intégrés dans le coût.

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré.

Les stocks sont dépréciés à leur valeur nette de réalisation dès lors qu'il existe un indice que cette valeur est inférieure aux coûts.

La dépréciation est reprise dès que les circonstances ayant conduit à déprécier la valeur des stocks cessent d'exister.

Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation éventuelle est pratiquée, soit lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, soit pour tenir compte des difficultés de recouvrement.

Les créances en monnaie étrangère sont évaluées sur la base du dernier cours.

Une provision éventuelle pour perte de change sur conversion est pratiquée.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement répondent aux critères suivants (AFG-AFTE 8 mars 2006) :

- placements à court terme ;
- très liquides ;
- facilement convertibles en un montant connu de trésorerie ;
- soumis à un niveau négligeable de changement de valeur.

Les titres cotés sont évalués au cours moyen du dernier mois.

Les titres non cotés sont estimés à leur valeur probable de négociation à la date de clôture de l'exercice.

Indemnités de départ à la retraite

Les engagements de la société en matière de retraite sont déterminés en utilisant une méthode d'évaluation actuarielle rétrospective, avec niveau futur de salaire.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de marchandises ou de services est comptabilisé net des remises et des avantages commerciaux consentis et des taxes sur vente, dès lors que le transfert aux clients des risques et avantages inhérents à la propriété a eu lieu ou que le service a été rendu.

Opérations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre valeur au cours de fin d'exercice.

Les différences de change sont comptabilisées au fur et à mesure en produits ou en charges.

Produits et charges exceptionnels

Ils correspondent à des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale ou qui présentent un caractère exceptionnel.

Provisions pour risques et charges

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers, dont la mesure peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources.

Si le montant ou l'échéance ne peuvent être estimés avec suffisamment de fiabilité, il s'agit d'un passif éventuel qui constitue un engagement hors bilan.

4.7.2 Notes relatives à certains postes du bilan et du compte de résultat

Note 1. Immobilisations

Les mouvements de l'exercice sont récapitulés ci-après dans les tableaux suivants.

Immobilisations

Cadre A	Valeur brute début d'exercice	Augmentation	
		Réévaluations	Acquisitions
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement, de recherche et de développement	Total I		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	Total II	948 962	62 965
Immobilisations corporelles			
Terrains	332 000		
Constructions sur sol propre	1 328 000		
Installations générales, agencements & aménagements des constructions	2 994 868		64 080
Installations techniques, matériel et outillage industriels	216 224		
Installations générales, agencements & aménagements divers	3 020 746		53 445
Matériel de transport	7 503		13 948
Matériel de bureau et informatique, mobilier	247 739		40 681
Immobilisations corporelles en cours	3 000		
	Total III	8 150 080	108 075
Immobilisations financières			
Autres participations	3 462 852		1 043 588
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	997 529		149 278
	Total IV	4 460 381	1 192 866
Total général (I+II+III+IV)		13 559 423	1 363 906

Cadre B		Diminutions		Valeur brute fin d'exercice
		Par virement	Par Cession	
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et de développement.	Total I			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	Total II		22 023	989 905
Immobilisations corporelles				
Terrains				332 000
Constructions sur sol propre				1 328 000
Installations générales, agencements & aménagements des constructions			307 201	2 687 667
Installations techniques, matériel et outillage industriels			2 000	214 224
Installations générales, agencements & aménagements divers			102 419	2 971 773
Matériel de transport			7 346	14 106
Matériel de bureau et informatique, mobilier			29 364	259 056
Immobilisations corporelles en cours				3 000
	Total III		448 329	7 809 826
Immobilisations financières				
Autres participations			612 426	3 894 014
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			41 628	1 105 179
	Total IV		654 054	4 999 193
Total général (I+II+III+IV)			1 124 406	13 798 923

Amortissements

Cadre A - Situation et mouvements de l'exercice					
		Valeur en début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Sorties/ Reprises	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement, de recherche et de développement	Total I				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	Total II	88 747	58 857	22 023	125 581
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre		202 111	66 400		268 511
Installations générales, agencements et aménagements des constructions		2 381 552	90 039	249 972	2 221 619
Installations techniques, matériel et outillage industriels		197 523	10 639	2 000	206 163
Installations générales, agencements et aménagements divers		2 182 173	353 754	65 965	2 469 963
Matériel de transport		3 015	2 534	4 156	1 394
Matériel de bureau et informatique, mobilier		204 923	28 287	29 364	203 847
	Total III	5 171 298	551 653	359 457	5 371 497
	Total général (I+II+III)	5 260 045	610 510	373 479	5 497 076

Immobilisations incorporelles

Elles comprennent :

- le dépôt de la marque Barbara Bui pour 1 997 euros,
- les logiciels acquis pour 85 939 euros,
- les fonds de commerce des boutiques correspondent aux droits de bail acquis.

Droits de bail	Montant
1 boutique rue de Turbigo	45 735
3 boutiques rue Etienne Marcel	223 795
1 boutique rue de Grenelle	457 347
1 centre administratif & show-room, 32 rue des Francs-Bourgeois.	26 526
	753 403

A noter

Ouvertures de Boutiques sans rachat de pas de porte :

- en 1998, avenue Montaigne,
- en 2000, rue des Saints Pères,
- en 2007, rue du Faubourg Saint Honoré.

Les autres immobilisations incorporelles représentent principalement l'acquisition d'un site web pour 100 000 euros.

Le total des immobilisations incorporelles est de 989 905 euros. En application de la méthode d'évaluation des droits aux baux indiquée dans la partie 1.5.1, la provision constatée au 31.12.2008 sur la boutique de la rue de Grenelle pour 152 000 euros a été maintenue.

Immobilisations corporelles

Acquisitions	Montant
Matériels de bureau et informatique	40 681
Matériels de transport	13 948
Agencements Boutiques	8 700
Agencements Boutique Kabuki 23	6 450
Agencements Boutique Kabuki 25	8 135
Agencements Boutique Barbara Bui 50	1 800
Agencements Boutique Barbara Bui 62	1 875
Agencements Domont	7 384
Agencements Siège BB43	16 411
Agencements Wagram	2 690
Investissements réalisés	108 074

Immobilisations financières

Elles comprennent les participations et les autres immobilisations financières suivantes.

	31/12/2011	Augmentations	Diminutions	31/12/2012
Participations				
Titres de participation				
- BBK Holding	857			857
- Barbara Bui Italie	953 404			953 404
- Alain Tondowski Sarl	9 299			9 299
Créances sur participations				
- BBK Holding	19 755	1 372	-714	20 143
- Barbara Bui Italie	303 469	187 390	-349 753	141 106
- Alain Tondowski Sarl	289 974	34 486	-10 234	314 225
- Kabuki Inc	707 346	3 035	-77	710 305
- BBK Distribution	28 312	25 200	-2 116	51 396
- BBRD Inc.	1 150 436	150 868	-119 397	1 181 907
- BBSCP		641 237	-130 136	511 112
Total I	3 462 852	1 043 588	-612 426	3 894 014
Autres immobilisations financières				
Dépôts de garanties boutiques	654 807	130 845	14 483	771 168
Nantissement SBLC	201 011	149	3 887	197 273
Contrat de liquidité (espèces)	39 269		23 257	16 012
Actions propres	8 402	18 284		26 687
Dépôt CARPA	92 235			92 235
Dépôt divers	1 804			1 804
Total II	997 529	149 278	-41 628	1 105 179
Total I+II	4 460 381	1 192 866	-654 054	4 999 193

BBK Holding est une filiale américaine à 100%, elle-même étant la société mère à 100% de quatre autres sociétés américaines :

BBK Distribution : société de distribution pour le continent nord-américain

Kabuki Inc. : magasin de détail situé à New York (USA)

BBRD : magasin de détail situé à Beverly Hills (USA)

BBSCP : magasin de détail situé à Costa Mesa (USA)

La participation à 99% dans Barbara Bui Italie a été réalisée dans la cadre de l'ouverture de deux boutiques à Milan. L'actif net retraité de cette filiale au 31 décembre 2012, compte tenu de la valeur actuelle des fonds situés en plein cœur du quartier de la mode, fait ressortir un actif net réel légèrement inférieur au montant de la participation figurant dans les comptes (soit 953 404 €). Une provision de 126 000 € avait été constatée en fin d'exercice 2004. Cette provision a été maintenue sur l'exercice.

Il est rappelé que la participation à 54,91% dans Alain Tondowski Sarl, a été réalisée en juillet 2000. Une provision de 9 000 € avait été constituée pour tenir compte de la valeur réelle de ces titres. Cette provision a également été maintenue sur l'exercice.

Les créances sur participations représentent les avances consenties pour les acquisitions des fonds et des travaux à réaliser. Au cours de l'exercice un complément de provision de 24 K€ a été constaté pour tenir compte du risque de recouvrement sur la société Alain Tondowski.

Les autres immobilisations financières sont constituées principalement par le contrat de liquidités (actions et espèces) et les dépôts de garanties. Les actions de liquidités ont été évaluées au cours du 31 décembre 2012. Il n'a pas été constaté de provision sur ces titres.

Liste des filiales et participations

[Décret 83-1020 du 29-11-1983 - article 24 - 11]

Entreprises liées : BBK Distribution et Kabuki Inc.
détenues à 100 % par BBK Holding.

Filiales : BBK Holding, Barbara Bui Italie et Alain
Tondowski Sarl.

Filiales et Participations	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
Renseignements détaillés concernant les filiales et participations ci-dessous				
Filiales (plus 50% du capital détenu)				
- BBK Holding	857	-17 148	100%	-1 738
- Barbara Bui Italie	58 081	21	99%	-100 238
- Alain Tondowski	16 937	-269 729	55%	-24 274
Participations (10 à 50% du capital détenu)				
- Néant				
Renseignements globaux sur les autres filiales et participations				
- Néant				

Liste des filiales et des participations (suite)

Filiales et Participations	Valeur comptable des titres		Prêts et avances consentis et non encore remboursés	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Observations
	Brut	Nette			
Renseignements détaillés concernant les filiales et participations ci-dessous					
Filiales (plus 50% du capital détenu)					
- BBK Holding	857	857	20 413	-	Activité holding
- Barbara Bui Italie	953 404	827 404	141 106	752 556	
- Alain Tondowski	9 299	299	314 225	-	
Participations (10 à 50% du capital détenu)					
- Néant					
Renseignements globaux sur les autres filiales et participations					
- Néant					

Note 2. Stocks**Variation détaillée des stocks**

	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Variation des Stocks	
			Augmentation	Diminution
Marchandises				
Marchandises revendues en l'état	1 082 097	1 077 931	4 166	
Approvisionnement				
Matières premières	1 270 154	1 121 901	148 253	
Autres approvisionnements				
Total I	2 352 251	2 199 832	152 419	
Production				
Produits intermédiaires				
Produits finis	4 364 804	4 337 283	27 521	
Produits résiduels				
Autres				
Total II	4 364 804	4 337 283	27 521	
Production en cours				
Produits				
Travaux				
Prestations de services				
Autres				
Total III				
Production stockée (ou déstockage de production)		II + III	27 521	

Le détail de la provision pour stocks est le suivant.

	31/12/2011	31/12/2012	Variation
Matières premières	226 455	406 721	127 985
Produits finis	348 751	478 930	130 179
Marchandises	95 154	120 473	25 319
Total	670 360	953 843	283 483

Note 3. Créances clients

Les créances clients sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constatée le cas échéant, en fonction des risques de non recouvrement.

Environ 37% du chiffre d'affaires est réalisé avec les boutiques, sur lesquelles le risque est immédiatement constaté. Sur le solde qui représente la diffusion, le risque d'impayés est réduit du fait d'une sélection rigoureuse de la clientèle, appuyée par des organismes d'assurance-crédit.

Note 4. Autres créances

Autres créances	Montant
Créances sociales	9 631
Créances sur l'état	457 384
Divers	23 401
Avances départements production/studio/commercial /presse	10 884
Produits et assurance crédit à recevoir	25 643
Total	526 943

Note 5. Produits et charges d'avance

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du Code de commerce)

	31/12/2012	31/12/2011
Produits constatés d'avance		
- Produits d'exploitation		
- Produits financiers		
- Produits exceptionnels		
Total produits constatés d'avance		
Charges constatées d'avance		
- Charges d'exploitation	2 071 333	1 645 596
- Charges financières		
- Charges exceptionnelles		
Total charges constatées d'avance	2 071 333	1 645 596

Détail des charges constatées d'avance	31/12/2012	31/12/2011
Avances collection	504 843	585 077
Frais avance divers	673 780	549 519
Avances publicité (défilé photos)	283 095	237 401
Show room avances	95 595	117 991
Factures d'achats reçues d'avance	514 021	155 609
Total général	2 071 333	1 645 596

Note 6. Capitaux propres

Capitaux propres	Montant
Au 31/12/2011	10 666 726
Distribution de dividendes	0
Résultat de l'exercice 2012	-298 258
Au 31/12/2012	10 368 467

Composition du capital social

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du Code de commerce)

Différentes catégories de titres	Valeur nominale	Nombre de titres			
		Au début de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	En fin d'exercice
Actions ordinaires	1,60000	674 650			674 650

Note 7. Provisions

	Montant au début de l'exercice	Augmentations dotations exercice	Diminutions reprises exercice	Montant en fin d'exercice
Provisions réglementées				
Provisions pour reconstitution gisements miniers et pétroliers				
Provisions pour investissements				
Provisions pour hausses des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majoration exceptionnelles de 30%				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger avant 01/01/92				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger après 01/01/92				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
Total I				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change	55 203	150 327	55 203	150 327
Provisions pour pensions et obligations	65 221	25 732		90 953
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés payés				
Provisions pour risques et charges	615 907	356 147	651 254	320 800
Total II	736 331	532 206	706 457	562 080
Provisions pour dépréciations				
Sur immobilisations incorporelles	152 000			152 000
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation	135 000			135 000
Sur autres immobilisations financières	925 000	24 000		949 000
Sur stocks et en cours	670 360	283 483		953 843
Sur comptes clients	618 588	231 836	194 748	655 676
Autres provisions pour dépréciations				
Total III	2 500 948	539 319	194 749	2 845 519
Total général (I+II+III)	3 237 280	1 071 525	901 206	3 407 599
Dont dotations et reprises :				
- d'exploitation		626 398	846 002	
- financières		174 327	55 203	
- exceptionnelles		270 800		

	31/12/2011	Augmentations	Diminutions	31/12/2012
Prud'hommes				
Déplafonnement loyers	590 907	35 347	-626 254	
Litige Commercial	25 000	50 000	-25 000	50 000
		270 800		270 800
Total	615 907	356 147	-651 254	320 800

Provisions pour engagement de retraite

Les droits sont déterminés à la clôture de l'exercice sur la base des conventions collectives en vigueur dans l'entreprise, en tenant compte de l'ancienneté du personnel et de la probabilité de présence dans l'entreprise à la date de départ en retraite ou à l'âge minimum requis pour en bénéficier.

Les principales variables de ce calcul sont les suivantes :

- âge de départ en retraite : 65 ans,
- table de mortalité hommes TD80/90 et femmes TV80/90,
- taux de turnover : - 35 ans = 20%,
de 35 à 55 ans = 8%, + 55 ans = 0%,
- taux d'actualisation : 3,5%,
- taux d'inflation : 2%.
- Revalorisation annuelle des salaires : 2%

Au 31 décembre 2012, les engagements de retraite s'élèvent à 90 953 euros.

Provisions sur titres de participations

- provisions sur titres de participations 135 000 euros,
- provisions sur autres immobilisations financières
- provisions sur créances sur participations 949 000 euros

Provisions sur immobilisations incorporelles

- provisions sur droit au bail 152 000 euros.

Note 8. Emprunts auprès des établissements de crédit et dettes financières

Ces postes se détaillent comme suit :

	31/12/2011	Augmentations	Diminutions	31/12/2012
Emprunts établissements de crédit	2 996 106	500 000	-610 499	2 885 607
Intérêts courus sur emprunts	5 488	7 570	-5 488	7 570
Concours bancaires courants	6 176	1 291 472	-6 176	1 291 472
Apports associés	31 745	63 408	-31 745	63 408
Total	3 039 515	1 862 450	-653 908	4 248 057

Note 9. Etat des créances et des dettes

CADRE A	Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé				
	Créances rattachées à des participations	2 930 453		2 930 453
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	1 105 179		1 105 179
De l'actif circulant				
	Clients douteux ou litigieux	705 309		705 309
	Autres créances clients	6 829 887	6 829 887	
	Créances représentatives de titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	396	396	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	9 235	9 235	
	Impôts sur les bénéfices	66 444	66 444	
	Taxe sur la valeur ajoutée	390 940	390 940	
	Autres impôts, taxes et versements assimilés divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	59 927	59 927	
	Charges constatées d'avance	2 071 333	2 071 333	
	Total	14 169 105	9 428 163	4 740 942

CADRE B	Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 an à 5 ans	A plus de 5 ans
	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédits : (1)				
	- à un an maximum à l'origine	1 291 472	1 291 472		
	- à plus d'un an à l'origine	2 893 177	613 526	1 632 134	647 517
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	5 337 540	5 337 540		
	Personnel et comptes rattachés	355 503	355 503		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	530 829	530 829		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxe sur la valeur ajoutée	211 443	211 443		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	198 782	198 782		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	10 754		10 754	
	Groupe et associés (2)	63 408	63 408		
	Autres dettes	464 515	464 515		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	Total	11 357 423	9 067 019	1 642 888	647 517
	(1) emprunts souscrits en cours d'exercice	500 000			
	(1) emprunts remboursés en cours d'exercice	610 499			
	(2) emprunts, dettes contractés auprès des associés	63 408			

Note 10. Charges à payer**Charges à payer**

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Articles 23)

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	31/12/2012	31/12/2011
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	19 929	11 664
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 714	
Dettes fiscales et sociales	691 035	683 907
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	464 515	520 973
Total général	1 182 194	1 216 545

Détail des charges à payer

	31/12/2012	31/12/2011
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Intérêts courus sur emprunts bancaires	7 569	5 488
Sous-traitance facture à recevoir	12 360	6 176
Total I	19 929	11 664
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Achats de marchandise à recevoir	6 714	
Total II	6 714	
Dettes fiscales et sociales		
Commissions à payer	1 725	2 470
Congés payés	340 125	329 648
Provision de participation		
Charges sur commissions à payer	393	1 130
Charges sur congés payés	150 010	149 161
Taxe apprentissage	32 069	30 729
Formation continue	67 197	61 175
Effort à la construction	21 866	20 952
Organic	49 078	49 314
Agefiph à payer	26 320	25 328
Taxe sur la publicité	450	436
Taxe professionnelle	1 452	12 558
Autres impôts à payer	352	1 006
Total III	691 035	683 907
Autres dettes		
Avoirs à établir	160 274	161 598
Clients créiteurs boutiques	57 031	54 023
Avoirs anciens boutiques	824	824
Clients virement inconnu	17 784	12 180
Frais divers à payer	185 331	133 409
Honoraires	43 270	158 939
Total IV	464 515	520 973
Total général (I+II+III+IV)	1 182 194	1 216 545

Note 11. Produits financiers

Produits financiers	Montant
Reprise de provisions pour perte de change	55 203
Gains de change	56 251
Revenus des créances rattachées aux participations	82 182
Escomptes obtenus	2 906
Produits des valeurs mobilières de placement	332
Reprise sur provisions actions propres	
Autres produits financiers	154
Total	197 028

Note 12. Charges financières

Charges financières	Montant
Dotations aux provisions financières	24 000
Intérêts sur emprunts	136 058
Escomptes accordés	564
Autres frais financiers	2 656
Pertes de change	13 162
Dotations aux provisions pertes de change	150 327
Intérêts bancaires	18 031
Total	344 798

Note 13. Produits et charges exceptionnels

	Montant
Produits exceptionnels	0
Produits cession des immobilisations cédées	3 850
Domage et intérêts reçus	18 330
Divers	247
Total produits exceptionnels	22 427
Charges exceptionnelles	
Domage et intérêts	1 000
Valeur comptable des actifs cédés	96 873
Moins-value cession actions propres	4 972
Dotations exceptionnelles	270 800
Total charges exceptionnelles	373 645

Autres informations**Note 14. Crédit bail**

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 – Article 53)

Postes du bilan	Valeur d'origine	Dotations théoriques aux amortissements		Valeur nette théorique	Redevances	
		Exercice	Cumulées		Exercice	Cumulées
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage	51 957	13 829	33 133	19 824	14 336	34 153
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours						
Total	51 957	13 829	33 133	19 824	14 336	34 513

Postes du bilan	Redevances restant à payer				Prix d'achat résiduel	Montant pris en charge dans l'exercice
	A un an au plus	A + d'1 an et (-) de 5 ans	A plus de 5 ans	Total		
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage	14 336	5 134		19 469	419	14 336
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours						
Total	14 336	5 134		19 469	419	14 336

Note 15. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Ventilation de l'impôt sur le bénéfice	Avant impôt	Impôt correspondant	Après impôt
+ Résultat courant	52 960		52 960
+ Résultat exceptionnel	-351 218		-351 218
- Participation des salariés			
Résultat comptable	-298 258		-298 258

Note 16. Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

(Décret 83 - 1020 du 29 -11-1983 - Article 24 - 24)

Accroissement et allègement de la dette future d'impôt	Montant
I. Accroissement de la dette future d'impôt	
Provisions réglementées	
- Amortissements dérogatoires	
- Provisions pour hausse des prix	
- Provisions pour fluctuation des cours	
Autres : Ecart de conversion actif	150 327
Total I	150 327
II. Allègement de la dette future d'impôt	
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation :	
- Organic	49 078
- Effort construction	21 866
- Engagement de retraite	90 953
- Ecart de conversion	150 327
- Participation des salariés	
- Tvts	350
Autres	
- Salaires collections N+1	286 974
Total II	599 548
Amortissements réputés différés	0
Déficits reportables	0
Moins-values à long terme	135 000

Note 17. Eléments financiers

Engagements financiers
(Décret 83 - 1020 du 29 -11-1983 - Article 24-9 et 24-16)

Engagements financiers	Montant
Engagements donnés (1)	
- Effets escomptés non échus	
- Avals, cautions et garanties	3 639 215
- Engagements de crédit-bail mobilier	19 469
- Engagements de crédit-bail immobilier	
- Engagements en matière de pension, retraite, et assimilés	
- Autres engagements donnés	
Total I	3 658 684
Engagements reçus (2)	
- Cautions reçues	76 200
Total II	76 200
Engagements réciproques	
Total III	
(1) dont concernant :	
- Les dirigeants	
- Les filiales	365 878
- Les participations	
- Les autres entreprises liées	387 730
Dont engagements assortis de sûretés réelles	2 885 607
(2) dont concernant :	
- Les dirigeants	76 200
- Les filiales	
- Les participations	
- Les autres entreprises liées	
Dont engagements assortis de sûretés réelles	

Dettes garanties par des sûretés réelles

(Décret 83 - 1020 du 29 -11-1983 - Article 24-8)

Dettes garanties par des sûretés réelles	Dettes Garanties	Montant des sûretés	Valeur comptable nette des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissement de crédit			
Emprunts et dettes divers	2 885 607	5 360 000	1 391 489
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Total	2 885 607	5 360 000	1 391 489

Note 18. Effectif moyen

L'effectif moyen employé au cours de l'exercice a été de 122 personnes.

Note 19. Rémunérations des mandataires sociaux

La rémunération brute des mandataires sociaux a été de 331 200 euros pour l'exercice 2012 dont 28 800 euros d'avantages en nature.

Il a été attribué 3 000 euros de jetons de présence aux administrateurs.

Note 20. Autres informations

Néant.

Note 22. Faits postérieurs à la clôture

Néant

ORGANES D'ADMINISTRATION

1	Composition et fonctionnement des organes d'administration	101
2	Rapport du President directeur général sur la composition les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que sur les procedures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la societe barbara bui	102
3	Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'administration	109
4	Intérêts des dirigeants, du personnel et honoraires des commissaires aux comptes	110
5	Programme de rachat d'actions	112
6	Jetons de présence	113
7	Renouvellement du mandat d'un administrateur	113
8	Rapport de gouvernance aux actionnaires	113
9	Assemblée Générale Mixte	114

Organes d'administration

1 COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION

1.1 Gouvernement d'entreprise

Lors de sa réunion du 19 décembre 2008, le Conseil d'Administration de Barbara Bui SA, a pris connaissance des recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées.

Le Conseil considère que ces recommandations s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la société.

En 2009, en application de la loi du 3 juillet 2008, Barbara Bui SA avait choisi de se référer au code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF bien que certaines recommandations ne soient pas complètement adaptées aux sociétés de tailles moyennes et petites.

Considérant le code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites édité en décembre 2009 par Midlenext comme plus adapté à sa taille et ses problématiques de gouvernance, la société Barbara Bui SA a fait le choix de se référer à ce code pour l'élaboration de son rapport sur les procédures de contrôle interne et gestion des risques mises en place par la société.

1.2 Conseil d'administration

L'option de cumul des mandats de Président du conseil d'administration et de Directeur général a été choisie par le conseil d'administration et approuvée par l'assemblée générale extraordinaire du 30 décembre 2002. Les statuts de l'entreprise ont été modifiés en conséquence, cette option n'a pas été révoquée.

Les administrateurs de Barbara Bui sont les suivants

Désignation	M. William Halimi	Mme Barbara Bui	M. Jean-Claude Halimi
Adresse	109 av Ledru Rollin 75011 Paris	21A Place des Vosges 75003 Paris	39 quai Gabriel Père 94340 Joinville le Pont
Date de nomination	28 juin 10	28 juin 10	25 juin 12
Durée	3 ans	4 ans	4 ans
Fonction au sein du CA	Président	Administrateur	Administrateur
Fonction rémunérée	Président directeur général	Directeur général délégué	Néant

L'assemblée générale du 25 juin 2012 a décidé d'attribuer au titre de 2012/2013, des jetons de présence pour un montant de 3 000 euros au conseil d'administration, lequel les a attribués en totalité à Jean-Claude Halimi seul administrateur de la société Barbara Bui SA non rémunéré. Ces jetons de présence lui seront versés au cours du premier semestre 2013.

1.3 Autres fonctions et mandats sociaux des membres du conseil d'administration de Barbara Bui SA

Aucune rémunération, directe ou indirecte, n'est perçue par les administrateurs de Barbara Bui SA au titre des fonctions et mandats ci-dessous mentionnés en dehors des rémunérations visées à l'article qui suit.

Monsieur William Halimi

Mandats et fonctions dans les sociétés du groupe Barbara Bui	
Barbara Bui SA	Président directeur général
Barbara Bui Italie Srl	Gérant
BBK Distribution (USA)	Chairman Executive Officer
Kabuki Inc. (USA)	Chairman Executive Officer
BBK Holding (USA)	Chairman Executive Officer
BBRD Inc. (USA)	President
BBSCP Inc. (USA)	President
Alain Tondowski Sarl	Gérant

Mandats et fonctions dans d'autres sociétés

SCI AMC Vitry 56 rue Antoine Marie Collin 94400 Vitry sur Seine	Gérant
---	--------

Madame Barbara Bui

Mandats et fonctions dans les sociétés du groupe Barbara Bui	
Barbara Bui SA	Directeur général délégué

Mandats et fonctions dans d'autres sociétés

SCI ENTRESOL 56 rue Antoine Marie Collin 94400 Vitry sur Seine	Gérante
--	---------

Monsieur Jean-Claude Halimi

Mandats et fonctions dans les sociétés du groupe Barbara Bui	
Néant	Néant

Mandats et fonctions dans d'autres sociétés

Néant	Néant
-------	-------

1.4 Direction opérationnelle de l'entreprise

M William Halimi	Président directeur général
Mme Barbara Bui	Directeur général délégué
M Jean-Michel Lagarde	Directeur général adjoint
Mme Martine Chicheportiche	Directrice de production
M Peter Hermesdorf	Directeur commercial
Mme Carole Marquet	Directrice réseau boutiques Barbara Bui
Mme Linda Lelloum	Directrice réseau boutiques Kabuki
Mme Mylène Garcia-Aknin	Directrice de la communication

2 RAPPORT DU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL SUR LA COMPOSITION LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL AINSI QUE SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE BARBARA BUI SA

Mesdames, Messieurs,

Par ce rapport, nous vous rendons compte notamment de la composition de votre conseil d'administration des conditions de préparation et d'organisation de ses travaux ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par le groupe Barbara Bui.

Y sont également présentées les éventuelles limitations apportées par le conseil d'administration aux pouvoirs des Directeurs Généraux ainsi que les principes et les règles arrêtés par le conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux administrateurs et aux mandataires sociaux.

Ce rapport, élaboré par le Président directeur général avec l'assistance du Directeur Général adjoint du groupe en collaboration avec les conseils de Barbara Bui SA a été approuvé par le conseil d'administration dans sa séance du 22 avril 2013.

Il s'appuie sur le guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites du cadre de référence du contrôle interne proposé par l'AMF et se réfère aux dispositions du Code de Gouvernement d'Entreprise pour les valeurs moyennes et petites Middlednext de Décembre 2009 auquel la Société Barbara Bui SA a adhéré, le considérant comme plus adapté à sa taille.

Les dispositions de ce code qui ne sont pas applicables ou ne peuvent être mises en œuvre par la société sont également explicitées dans ce rapport.

Ce code peut être consulté sur le site www-middlednext.com.

2.1 Préparation et organisation des travaux du conseil d'administration

2.1.1 Composition et fonctionnement du conseil d'administration

Des indications détaillées sur la composition du conseil d'administration figurent dans le Document de Référence et le rapport de gestion au chapitre consacré aux organes d'administration et de direction.

Barbara Bui SA est actuellement administrée par un conseil d'administration composé de 3 membres.

Le principe de représentation équilibrée entre les femmes et les hommes au sein du conseil d'administration est appliqué depuis fort longtemps par Barbara Bui SA puisque cette instance est composée de deux hommes et d'une femme. Les meilleurs efforts seront déployés pour accroître avant la date butoir prévue par la loi, la représentation féminine au sein du conseil.

La durée du mandat des administrateurs est fixée statutairement à 4 ans ; durée - ni trop courte ni trop longue – qui répond à l'un des cinq points de vigilance concernant le pouvoir de surveillance stipulé dans le code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites Middlednext.

La durée du mandat de chacun des administrateurs est échelonnée ; l'assemblée générale du 28 Juin 2010 ayant procédé au renouvellement du mandat des administrateurs pour des durées de deux, trois et quatre ans. Le renouvellement de chacun des mandats intervenant depuis l'assemblée de 2012 pour quatre ans le principe d'échelonnement est respecté.

Malgré nos recherches, nous n'avons pu susciter la candidature d'un administrateur indépendant.

Cette question constitue une de nos priorités et nous poursuivons nos recherches dans ce sens.

Le conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, et au moins quatre fois par an, sur convocation de son Président et selon un calendrier décidé en commun ; lequel calendrier peut être modifié à la demande des administrateurs ou si des événements imprévus le justifient.

Le Président représente le conseil d'administration. Il organise et dirige ses travaux dont il rend compte à l'assemblée générale. Les travaux sont menés dans un cadre collégial dans le respect de la loi, des règlements et des recommandations en vigueur. Notamment, le Président du conseil d'administration veille à assurer une information préalable, régulière et complète des administrateurs, les mettant à même d'accomplir leur mission.

Le Président s'assure également de la bonne information du représentant de la D.U.P et veille également à le doter d'un temps de parole de manière à lui permettre de s'exprimer.

Le conseil n'a pas estimé nécessaire, à ce jour, de se doter de comités spécialisés en raison d'une part de la taille et de la structure de l'entreprise, et d'autre part de l'expérience que possèdent les administrateurs au regard du monde de l'entreprise et du secteur d'activité de la société. Ce mode de fonctionnement contribue à la souplesse et l'efficacité de son processus décisionnel.

Nous vous rappelons que le conseil d'administration a décidé, le 06 février 2009, de ne pas créer une instance d'audit indépendante et d'exercer, en formation plénière, les fonctions de comité d'audit.

Participent systématiquement aux séances du conseil d'administration le Directeur général adjoint et l'avocat de la société et chaque administrateur dispose de la faculté de les interroger pendant et en dehors des réunions du conseil afin d'obtenir toutes informations qu'il juge nécessaires ou simplement utiles.

Le conseil dans sa séance du 29 janvier 2010 a validé une méthode d'évaluation de son fonctionnement et de ses travaux puis dans celle du 18 avril 2011 a arrêté différents critères qui ont été consignés dans un rapport spécial sur la gouvernance d'entreprise présenté à l'assemblée du 27 juin 2011 puis à celle tenue en juin 2012.

Le rapport spécial qui va vous être présenté est intégré sous une rubrique spéciale dans le rapport de gestion. Il conclut que le conseil d'administration assure pleinement sa fonction de surveillance.

Le Président directeur général assisté du Directeur Général Adjoint élabore le rapport annuel ; son contenu est soumis au conseil d'administration qui dispose du pouvoir de le compléter ou de le modifier et qui, enfin, après l'avoir soumis aux Commissaires aux Comptes, en arrête définitivement les termes.

Bien que le Président du conseil d'administration cumule actuellement ses fonctions avec celles de Directeur général le processus collégial de rédaction de ce rapport, conduit à ne pas envisager de le déléguer à un autre membre du conseil d'administration.

2.1.2 Pouvoirs et missions du conseil d'administration

Le conseil d'administration, pour tenir compte de la taille et de la structure de la société et de l'importance de l'implication de son fondateur dans le développement de la société, a décidé dès 2002 de ne pas dissocier les fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur général. Monsieur William HALIMI qui exerce les fonctions de Président du conseil d'administration, assume donc également la direction générale de la société. Il dispose à l'égard des tiers de tous les pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la société dans la limite des pouvoirs que la loi et les statuts attribuent expressément au conseil d'administration ou à l'assemblée générale des actionnaires, et dans le respect des orientations générales et stratégiques définies par le conseil d'administration.

Madame Barbara BUI assume les fonctions de Directeur général délégué. Elle dispose dans l'exercice de son mandat des mêmes pouvoirs que Monsieur William Halimi à l'exclusion de la présidence du Conseil d'administration.

Madame Barbara Bui avant sa nomination aux fonctions de Directeur général délégué disposait d'un contrat de travail dont les effets ont été suspendus durant la période d'exercice de son mandat social. En application des recommandations du code de gouvernement d'entreprises pour les valeurs moyennes et petites Middlednext, il appartiendra au conseil d'administration de statuer sur le maintien ou la cessation de ce contrat de travail. En application des dispositions de l'article 16 des statuts le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société Barbara Bui SA dans la limite de l'objet social et des pouvoirs expressément attribués par la loi et les statuts aux assemblées d'actionnaires.

Notamment le conseil d'administration détermine les orientations stratégiques de la société, veille à leur mise en œuvre, et se saisit de toutes questions intéressant la bonne marche de la société et de toutes opérations significatives de gestion ou d'investissement. Il arrête également les comptes sociaux et les comptes consolidés, et convoque les actionnaires en assemblée en fixe l'ordre du jour et le texte des résolutions. Par ailleurs, il procède à un examen détaillé de la marche des affaires : évolution des ventes, résultats financiers, état des dettes et situation de trésorerie. En outre, le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns et autorise les conventions relevant de l'article L 225-38 et suivants du Code de commerce.

Le conseil d'administration se réunit en règle générale à PARIS dans les locaux administratifs de la société situés au 32 Rue des Francs Bourgeois - 75003 PARIS.

Au cours de l'exercice 2012, le conseil d'administration s'est réuni à cinq reprises. Tous les administrateurs ont participé à ces réunions ou y ont été représentés.

Au cours de l'exercice écoulé, le conseil d'administration a délibéré notamment sur les points suivants :

- Examen et arrêté des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011 et des comptes semestriels consolidés 2012 ;
- Examen du projet de rapport annuel sur les comptes sociaux et les comptes consolidés de 2011 préparé par le Président directeur général ; arrêté des termes définitifs de ce rapport après soumission aux Commissaires aux Comptes ; examen du rapport du Président sur les procédures de contrôle interne mises en place dans la société ;
- Approbation des critères de méthodes d'évaluation de son fonctionnement et de ses travaux et arrêté des termes du rapport spécial sur la gouvernance ;
- Etablissement de l'ordre du jour et du texte des résolutions présentés à l'assemblée mixte de juin 2012 ;
- Répartition des jetons de présence alloués au conseil par l'assemblée de juin 2012 ;

- Politique de la Société Barbara Bui SA en matière d'égalité hommes/femmes ;
- Examen du budget de l'exercice 2012 et des perspectives ;
- Autorisation de la poursuite des conventions relevant des articles L 225 – 38 et suivants du Code de Commerce ;
- Examen d'un projet d'octroi d'une licence de parfum.

Les commissaires aux comptes sont invités à assister à toutes les séances du Conseil d'administration. Ils sont convoqués par lettre recommandée A.R.

2.1.3 Règlement intérieur du conseil d'administration

Le conseil d'administration dans sa séance du 06 février 2009 a jugé prématuré d'adopter une charte regroupant et précisant ses règles de fonctionnement et l'organisation de ses travaux considérant que son mode actuel de fonctionnement ainsi que les informations permanentes qui lui sont transmises ou qui sont mises à sa disposition permettent à ses membres d'assurer avec souplesse et efficacité la plénitude de l'exercice de leurs fonctions.

2.1.4 Information des administrateurs

Les administrateurs reçoivent tous documents et informations ciblés et pertinents, nécessaires au bon accomplissement de leur mission.

Chaque administrateur peut, avant la réunion ou en cours de séance, compléter l'ordre du jour par telle question qu'il jugera opportun de voir évoquer.

En cours de séance, et ainsi qu'il est dit ci-dessus, interviennent sur les questions qu'ils ont en charge, le Directeur général adjoint de la société et le conseil de cette dernière afin d'éclairer les administrateurs sur les thèmes abordés.

En dehors des séances du conseil, les administrateurs reçoivent régulièrement toutes les informations importantes sur la société. Ils peuvent solliciter toute explication et toutes informations complémentaires, et plus généralement formuler toutes demandes qui leur sembleraient nécessaires ou simplement utiles.

2.1.5 Jetons de présence

La dernière assemblée annuelle a alloué des jetons de présence aux administrateurs pour un montant global de 3 000 € au titre de 2012/2013 ; montant qui a fait l'objet d'une répartition par le conseil d'administration lors de sa réunion du 13 septembre 2012.

2.2 Contrôle interne et gestion des risques

2.2.1 Définition

Le contrôle interne est un dispositif de la société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer :

- l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale dans le respect des lois et règlements en vigueur ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- l'évaluation et la gestion des risques ;
- la fiabilité des informations financières

et qui, d'une manière générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

Il comprend un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions adaptés à la taille et aux caractéristiques propres de la société qui contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources, et doit lui permettre de prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs, qu'ils soient opérationnels, financiers ou de conformité.

Le système de contrôle interne de la société respecte donc le cadre référentiel préconisé par l'AMF ; organisation et principe de contrôle, processus d'évaluation des risques, activités de contrôle, formalisation des règles de contrôle, supervision du système de contrôle interne.

L'objectif principal du système de contrôle interne est de prévenir et de gérer les risques résultant de l'activité de l'entreprise et, en particulier, les risques d'erreurs ou de fraudes, notamment dans le domaine comptable et financier.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés, le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage des différentes activités de la Société.

Cependant le dispositif de contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue quant à la réalisation des objectifs de la société. La probabilité d'atteindre ceux-ci est soumise aux limites inhérentes à tout système de contrôle interne liées notamment aux incertitudes du monde extérieur, à l'exercice de la faculté de jugement ou de dysfonctionnement pouvant survenir en raison d'une défaillance humaine ou d'une simple erreur, à la nécessité d'étudier le rapport coût/bénéfices préalablement à la mise en œuvre des contrôles.

2.2.2 Organisation et composantes du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques

L'efficacité du dispositif repose sur les principes essentiels suivants :

- la responsabilité des acteurs dans l'élaboration, la mise en œuvre et la gestion optimale du contrôle interne ;
- la formalisation des procédures et le respect des référentiels au sein de la société.

L'organisation du contrôle interne dans le groupe Barbara Bui se caractérise par une forte implication de la Direction générale dans le processus mais aussi par un faible nombre d'acteurs compte tenu de la taille du groupe.

Conseil d'administration :

Au-delà de ses attributions légales et statutaires le conseil d'administration est systématiquement appelé à statuer sur les sujets suivants :

- prise de participation et gestion des participations ;
- opérations de croissance externe ;
- opérations financières et emprunts ;
- ouverture de boutiques (achat de fonds de commerce, de droit au bail, prise à bail...);
- ouverture/fermeture de tous sites administratifs et/ou de stockages (prise à bail, cession de bail, résiliation de bail, achat/vente de murs...);
- cautions, aval, sûretés et garanties.

Aucune décision susceptible d'avoir un impact significatif sur la société n'est prise sans avoir préalablement reçu l'aval du conseil d'administration.

Direction générale :

Composée du Président directeur général assisté d'un Directeur général délégué, elle met en œuvre les grandes orientations stratégiques définies par le conseil d'administration en vue de la réalisation des objectifs commerciaux et financiers. Elle s'assure de leur réalisation par une définition claire des procédures internes et du dispositif de contrôle interne, dont elle est directement responsable. Elle en définit les principes généraux et s'assure de l'existence des mesures prises en vue de la mise en place des éléments composant le contrôle interne.

L'ancien Directeur administratif et financier a été désigné en 2010 au poste de Directeur général adjoint afin « d'épauler » les dirigeants dans leur mission de Direction Générale.

Le Directeur général adjoint est ainsi appelé à constituer un support aux services et directions, à élaborer les règles de fonctionnement, à définir et promouvoir les outils, les procédures et les pratiques nécessaires à la bonne application par les services et les directions opérationnelles des orientations définies par les dirigeants.

Comité de Direction :

Le comité de direction prend en charge les opérations stratégiques décidées par la direction générale dans chacun des domaines opérationnels et fonctionnels.

Ce comité est composé :

- du Président Directeur Général ;
- de la Directrice Générale Déléguée ;
- du Directeur Général Adjoint ;
- de la Directrice de production ;
- du Directeur commercial « Whole Sale »;
- de la Directrice de la communication ;
- de la Directrice du réseau boutiques « Barbara Bui » ;
- de la Directrice du réseau boutiques « Kabuki ».

Dans le but d'accroître la maîtrise et l'évaluation des risques et d'optimiser les procédures de fonctionnement et en particulier celles liées au contrôle interne, le comité de direction se réunit aussi souvent que nécessaire et au moins une fois par mois. Sur la base des orientations fixées en comité de direction, les engagements contractuels significatifs sont souscrits par le Président directeur général après études et consultations préalables du Directeur général adjoint et s'il y a lieu d'un cabinet juridique extérieur.

Afin d'assurer une meilleure transmission des directives, certains cadres sont amenés à participer aux réunions du comité.

Direction Financière :

Le Directeur général adjoint continue notamment d'assurer la Direction Financière avec sous sa responsabilité, les pôles de trésorerie, de contrôle de gestion, de consolidation et de comptabilité, les affaires sociales, fiscales et juridiques, les ressources humaines, les fonctions de contrôle interne, la communication financière avec les investisseurs et le marché, ainsi que le pôle de gestion du système d'informations. Les responsabilités sont exercées et/ou déléguées de telle sorte que chacun des pôles concernés assure la mise en cohérence des données financières et comptables à l'occasion des missions suivantes :

- élaboration et suivi de l'information comptable et financière ;
- établissement des comptes sociaux et consolidés, semestriels et annuels, du groupe en conformité avec les exigences des marchés et des dispositions réglementaires applicables ;
- processus budgétaires et prévisionnels et mise en place d'un reporting mensuel de gestion, analyse des écarts avec les résultats réels ;
- constitution des éléments de communication financière des résultats ;
- mise en place et suivi des méthodes, procédures et référentiels comptables et de gestion ;
- pilotage des systèmes d'informations comptables et de gestion ;
- gestion du recouvrement des créances impayées ;
- contrôle des décaissements ainsi que contrôle des autorisations bancaires.

2.2.3 Contrôle de la société mère sur les filiales

Le Président directeur général de Barbara Bui SA, est également le dirigeant de toutes les filiales du groupe, et les procédures mises en place dans la société mère ont été étendues aux filiales.

Dans le cadre d'une stratégie de groupe, les filiales ne disposent pas, en fait, d'une autonomie de décision.

Les stratégies commerciales et financières les investissements et leurs modalités de financement sont définis par la Société mère qui en contrôle la bonne exécution.

L'exploitation des activités de chacune des filiales fait l'objet d'une surveillance permanente.

Toutes les filiales du groupe sont sous la responsabilité opérationnelle directe d'un des membres du Comité de Direction de la Société.

2.2.4 Elaboration des comptes et de l'information financière

Comptes sociaux

Les comptes sociaux de la Société Barbara Bui SA sont établis par l'équipe comptable dépendante hiérarchiquement du Directeur général adjoint.

La procédure d'arrêté des comptes fait l'objet d'instructions précises sur le déroulement du processus de clôture et des procédures de validations sont mises en œuvre afin de vérifier la bonne application des normes et principes comptables avant d'être contrôlés par les Commissaires aux Comptes.

Les comptabilités des filiales françaises et américaines du groupe sont tenues par l'équipe comptable du groupe en France ; les comptabilités des filiales américaines sont vérifiées par des experts comptables locaux lesquels établissent les déclarations sociales et fiscales ainsi que les paies.

Un Cabinet d'expertise comptable local tient la comptabilité de la filiale italienne qui est ensuite vérifiée en France par les équipes du siège. Ce Cabinet établit les déclarations fiscales et sociales. L'élaboration des paies étant confiée à un spécialiste en matière sociale

Comptes consolidés

Les consolidations annuelles et semestrielles sont établies à l'aide d'un progiciel de consolidation sur la base des comptes sociaux de la société mère et de chacune des filiales puis, retraités selon les normes de consolidation retenues par le groupe et présentées en annexes aux comptes consolidés.

Communication financière

La Direction générale assistée d'une agence spécialisée élabore le plan de communication financière sur la base d'un ensemble d'éléments cohérents nécessaires à une bonne visibilité de la stratégie du groupe et à la mise en valeur de ses performances et de ses perspectives.

Le processus de communication financière est encadré par un calendrier précis de diffusion aux marchés

financiers et aux autorités de marché. Ce calendrier permet de s'assurer d'une communication conforme aux lois et règlements en vigueur portant tant sur la nature de l'information diffusée que sur les délais requis et le principe d'égalité d'information entre les actionnaires.

2.2.5 Procédures de contrôle interne

La société a mis en place des procédures de contrôle afin de minimiser les risques d'erreurs ou de fraudes. Deux axes de contrôle ont été développés au sein de la société et de ses filiales.

Le premier organise un contrôle à priori de la possibilité d'engagement ; le second consiste dans un suivi très rigoureux et permanent des comptes et des finances.

Procédures du contrôle à priori

Le contrôle à priori s'appuie principalement sur les procédures suivantes.

La limitation du nombre de délégation de signature bancaire

Tant pour la Société mère que pour les filiales seuls la Directrice du Réseau boutiques « KABUKI » et le Directeur général adjoint possèdent une délégation pour faire fonctionner l'ensemble des comptes ouverts auprès des banques et organismes financiers.

La procédure d'engagement de dépenses

Tout engagement supérieur à 500 euros doit faire l'objet d'un bon de commande contresigné par le chef de département, membre du comité de direction. Au-delà du contrôle des engagements, cette procédure permet d'accélérer la comptabilisation et une comparaison efficace avec les objectifs budgétaires.

La Procédure d'embauche

Toute embauche est soumise à un contrôle et une approbation en amont du Directeur Général Adjoint ; lequel signe les contrats de travail.

Procédures du suivi et de la surveillance comptable et financière

Système d'information de gestion

Le système d'information de gestion repose principalement sur un progiciel métier centralisé, intégrant la totalité des activités du groupe, de la production à la commercialisation des produits.

Les boutiques depuis quatre ans sont dotées d'un système informatique et téléphonique permettant leur mise en réseau.

Ainsi, chaque boutique est reliée en permanence au système central permettant une remontée instantanée de l'ensemble des informations nécessaires au pilotage du groupe.

Le site de Domont est relié dans les mêmes conditions facilitant et fiabilisant ainsi l'échange des informations nécessaires aux expéditions.

Les outils de comptabilité, de paye, de consolidation sont tous interfacés avec le progiciel métier, cœur du système d'information du groupe ce qui permet de garantir une cohérence maximale entre les différents outils utilisés.

Les logiciels de comptabilité sont régulièrement mis à jour.

Une mise à jour récente a permis une compatibilité avec les nouveaux protocoles de transactions bancaires. Un changement de base de données stockant les informations comptables a également été réalisé devant permettre la mise en place d'une application de reporting automatisée en 2013.

Le logiciel de consolidation mis en place il y a 5 ans accélère et fiabilise l'établissement des comptes consolidés en particulier le compte de résultat par destination permettant ainsi de disposer d'une piste d'audit plus efficace.

Tableaux de bord et indicateurs

Les règles comptables utilisées dans le cadre de l'élaboration de tous les tableaux de bord sont strictement identiques à celles définies dans le cadre de la consolidation du groupe. La production centralisée auprès des équipes financières de la Société mère permet de garantir la cohérence des informations fournies.

La présentation des comptes consolidés par activité est conforme à la structure des tableaux de bord de gestion interne utilisés pour le pilotage du groupe.

Au niveau du chiffre d'affaires

Des tableaux de bord journaliers, mensuels et à la saison sont établis pour évaluer la performance du réseau de boutiques par point de vente, par collection et par produit. Ces chiffres d'affaires sont comparés aux objectifs définis dans le cadre du budget ainsi qu'aux réalisations des exercices précédents.

En ce qui concerne l'activité diffusion, des tableaux de bord de prise de commande par client, par secteur et par ligne de produits, sont établis et permettent d'anticiper les facturations de la saison à venir qui sont elles mêmes comparées aux objectifs de l'année et aux réalisations des exercices précédents.

Au niveau des marges

Les statistiques de vente permettent de suivre quotidiennement l'évolution des marges brutes ; dans la pratique, l'application des coefficients décidés par le comité de direction est contrôlée mensuellement.

Ces informations statistiques sont complétées et garanties par une procédure d'inventaires physiques semestriels, effectués sous le contrôle de salariés du groupe extérieurs aux magasins concernés.

En complément, une procédure hebdomadaire d'inventaire tournant a été mise en place.

Au niveau des charges

Des tableaux de bord mensuel permettent de suivre l'avancement, département par département, de l'ensemble des charges engagées par les services, et de comparer cette information aux objectifs définis dans le cadre du budget.

Ces tableaux sont régulièrement suivis par les responsables opérationnels de chaque département.

Au niveau de la trésorerie

Un tableau de bord permet de suivre l'évolution de la trésorerie disponible au quotidien.

Un travail important a été réalisé dans le cadre du budget de trésorerie sociale et consolidée de façon à quantifier plus précisément les besoins de lignes « court terme » à négocier avec les organismes bancaires.

Relations avec les Commissaires aux Comptes

Dans le cadre des clôtures semestrielles et annuelles des comptes, les Commissaires aux Comptes organisent leurs interventions notamment par la réalisation :

- d'une revue préalable des procédures du groupe et des tests de contrôle interne ;
- d'une réunion préalable à l'arrêté des comptes permettant de définir le programme des revues, le calendrier et l'organisation de l'exécution de leurs missions ;
- d'un audit des états financiers élaborés par les équipes financières du siège ;
- d'une réunion de synthèse de leurs travaux avec la Direction Générale.

A l'issue notamment de ces interventions, les Commissaires aux Comptes certifient les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice.

Les commissaires aux comptes sont informés de la conclusion des opérations relevant du domaine des articles L 225 – 38 et suivants du Code de Commerce (conventions réglementées) . Ils sont également informés de la poursuite de ces conventions. Sur la base de ces informations les Commissaires aux Comptes établissent leur rapport spécial qui est présenté à l'assemblée annuelle.

2.3 Optimisation des procédures de contrôle interne et de gestion des risques

La société suit de très près toute évolution dans son organisation de manière à anticiper, adapter et optimiser, en temps réel, ses procédures de contrôle. Elle adapte également son dispositif de contrôle aux évolutions de la réglementation ainsi qu'aux enjeux futurs de la société.

D'autre part, la société procède à une mise à jour du recueil des procédures « boutiques » et dispense à ses équipes de vente une formation adaptée afin que toutes ces règles soient strictement appliquées.

Suite à la mise en place du nouveau logiciel de reporting la société continue son déploiement afin d'accélérer la sortie de l'ensemble des reportings mensuels et trimestriels tout en préservant leur fiabilité.

Soucieuse de renforcer continuellement son dispositif de contrôle interne, la société se fixe comme priorités :

- l'amélioration continue de la formalisation des procédures ;
- l'extension des tests aux nouveaux processus de contrôle interne ;
- la qualité et la sincérité de l'information financière, la gestion rigoureuse et efficace des principaux risques et le suivi des contraintes réglementaires.

2.4 Autres mentions

2.4.1 Accès des actionnaires à l'assemblée générale

Aux termes de l'article 20 des statuts de la Société, tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales, personnellement ou en ayant donné un mandat, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité et de la propriété de ses titres ou de voter par correspondance. A ce dernier effet, l'ensemble des documents nécessaires sont mis à la disposition des actionnaires sur le site : www.barbarabui.com/corporate/finance/assembleesgenerales.

Les principaux pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires sont définis par la loi et les statuts. L'assemblée générale ordinaire est appelée, une fois par an, à statuer notamment sur les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice écoulé, à ratifier les conventions réglementées et le cas échéant à renouveler le mandat des Administrateurs et Commissaire aux Comptes ou à en désigner de nouveaux.

L'assemblée générale extraordinaire est appelée notamment à décider les modifications statutaires.

2.4.2 Mention des informations prévues par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce :

Comme l'indique le rapport de gestion 2012 il n'existe pas à la connaissance de la Société d'éléments, notamment ceux relatifs à la structure du capital, de nature à avoir une influence sur le cours de bourse où l'issue d'une offre publique. Ce même rapport de gestion comporte la structure du capital ainsi que les évolutions des participations portées à la connaissance de la Société et toutes autres informations y afférentes.

2.4.3 Détermination des rémunérations et avantages de tout nature accordés aux mandataires sociaux :

Lors de sa séance du 19 décembre 2008 le conseil d'administration ayant pris connaissance des recommandations AFEP MEDEF du 06 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées, a considéré que la démarche de gouvernement d'entreprise de la Société Barbara Bui SA s'inscrivait dans le cadre de ces recommandations.

La rémunération globale de chacun des dirigeants est fixée par le conseil d'administration à un niveau tenant compte des rôles opérationnels assumés par chacun d'eux ; l'intérêt de la société étant privilégié par rapport à celui des dirigeants.

La rémunération de chacun des dirigeants n'est proportionnelle ni au chiffre d'affaires ni au résultat.

Elle comporte une partie fixe et une partie correspondant à des avantages en nature, évalués aux coûts réels.

2.4.4 Représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein du conseil

Le conseil d'administration dans sa séance du 13 septembre 2012 a délibéré sur la politique de la Société Barbara Bui SA en matière d'égalité professionnelle et salariale entre hommes et femmes.

Il a constaté qu'actuellement BARBARA BUI S.A. disposait d'une représentation équilibrée entre hommes et femmes au sein de la Direction puisque :

- la parité est atteinte au niveau des mandataires sociaux (un homme PDG – une femme Directeur général délégué) ;
- le conseil d'administration (composé d'un nombre impair de membres) comprend une femme et deux hommes ;
- le comité de Direction comprend trois hommes et cinq femmes à travail et responsabilités égaux.

Barbara Bui SA dépasse d'ores et déjà le seuil de 20 % devant être atteint à l'issue de la première assemblée ordinaire suivant le 1^{er} janvier 2014.

Le Président Directeur Général
William HALIMI

3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société BARBARA BUI et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;

- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 29 avril 2013
Les commissaires aux comptes

FT AUDITS & ASSOCIES DELOITTE & ASSOCIES

Patrick FRANCO Laurent HALFON

4 INTERETS DES DIRIGEANTS, DU PERSONNEL ET HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

4.1 Rémunération des dirigeants

La rémunération globale des mandataires sociaux a été stable en 2012 par rapport à l'exercice 2011 à 331 200 € (confère les tableaux ci-dessous).

Les mandataires sociaux ont perçu leur rémunération de la société Barbara Bui SA, et n'ont reçu aucune autre rémunération des autres sociétés du groupe.

Les dirigeants du groupe Barbara Bui n'ont reçu aucun jeton de présence lors de l'exercice 2011. Les jetons de présence décidés par l'assemblée générale du 27 juin 2011 et par l'assemblée générale du 25 juin 2012 ont été intégralement attribués à Monsieur Jean-Claude Halimi seul administrateur non salarié de la société Barbara Bui SA.

Il n'existe pas de plan d'options de souscription ou d'achat d'actions au sein du groupe Barbara Bui.

Il n'existe pas de plan d'actions de performance au sein du groupe Barbara Bui.

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social :

Nom et fonction du dirigeant mandataire social	Exercice 2012	Exercice 2011
En euros		
Monsieur William Halimi Président directeur général		
Rémunération due au titre de l'exercice	180 000	180 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Total Monsieur William Halimi	180 000	180 000
Madame Barbara Bui Directeur général délégué		
Rémunération due au titre de l'exercice	151 200	151 200
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Total Madame Barbara Bui	151 200	151 200
Total	331 200	331 200

Tableaux récapitulatifs des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social :

En euros	Exercice 2012		Exercice 2011	
	dus	versés	dus	Versés
Monsieur William Halimi Président directeur général				
Rémunération fixe	157 200	157 200	157 200	157 200
Rémunération variable	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature logement	22 800	22 800	22 800	22 800
Avantages en nature véhicule	Néant	Néant	Néant	Néant
Total	180 000	180 000	180 000	180 000

En euros	Exercice 2012		Exercice 2011	
	dus	versés	dus	Versés
Madame Barbara Bui Directeur général délégué				
Rémunération fixe	145 200	145 200	145 200	145 200
Rémunération variable	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature logement	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature vêtements	6 000	6 000	6 000	6 000
Total	151 200	151 200	151 200	151 200

Tableau sur les jetons de présence :

Membres du conseil d'administration	Jetons de présence versés en 2012	Jetons de présence versés en 2011
Monsieur William Halimi	Néant	Néant
Madame Barbara Bui	Néant	Néant
Monsieur Jean-Claude Halimi	3 000	Néant

Les jetons de présence attribués au cours de l'exercice 2012 revenant à Monsieur Jean-Claude Halimi lui seront versés au cours du premier semestre 2013.

Options de souscription ou d'achat d'action attribuées à chaque dirigeant mandataire social :

N° et date du plan	Nature des options	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

Options de souscription d'achat d'actions levées durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire :

Options levées par les dirigeants mandataires sociaux	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Néant	Néant	Néant	Néant

Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe :

N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de Disponibilité
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire :

Actions de performance devenues disponibles pour les dirigeants mandataires sociaux	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Néant	Néant	Néant	Néant

Cumul d'un mandat avec un contrat de travail

Dirigeant mandataires sociaux	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantage susceptibles d'être du à la raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
Date début mandat Date fin mandat				
Monsieur William Halimi Juin 2010 Juin 2013	Néant	Néant	Néant	Néant
Madame Barbara Bui Juin 2010 Juin 2014	Oui	Néant	Néant	Néant

Madame Barbara Bui est liée à la société Barbara Bui SA par un contrat de travail, antérieur à sa désignation aux fonctions d'administrateur, dont les effets ont été suspendus au jour de sa nomination en qualité de Directeur Générale Délégué et pour la durée de ce mandat.

La récente adhésion au code de gouvernement d'entreprise Middlenext, n'a pas encore permis au conseil d'administration d'adopter une position définitive sur le maintien ou non du contrat de travail Madame Barbara Bui.

4.2 Rémunération du comité de direction

Le comité de direction du groupe Barbara Bui est composé de 8 membres assurant les fonctions de direction générale, direction artistique, direction administrative et financière, direction de production, direction commerciale (wholesale et retail) et direction de la communication.

Pour mémoire, au cours de l'exercice 2011, le groupe a fait appel à du personnel extérieur pour assurer la direction de la communication restée temporairement vacante.

Rémunérations brutes (en euros)	Exercice 2012	Exercice 2011
	919 825	814 428

4.3 Mention des schémas d'intéressement du personnel

Il n'existe pas de contrat d'intéressement.

En revanche, un accord de participation a été conclu le 24 juillet 2007 entre la société Barbara Bui SA et ses salariés par ratification à la majorité des 2/3.

Afin de permettre aux salariés d'effectuer des versements volontaires complémentaires, un plan d'épargne entreprise (PEE) a été mis en place de façon unilatérale par la société.

Le premier versement de participation a été effectué le 27 septembre 2007, au titre de la participation de l'exercice 2006 pour un montant de 98 K€ réparti entre 140 salariés bénéficiaires.

Le 31 mars 2008 la société Barbara Bui SA a versé au titre de l'exercice 2007 un montant de 341 K€ réparti entre 146 bénéficiaires.

Au titre de l'exercice 2008, la société Barbara Bui SA a versé un montant de 264 K€, fin avril 2009, à répartir entre 153 bénéficiaires. Les bénéficiaires ont pu choisir de se faire verser directement, tout ou partie du montant net de CSG-CRDS, qui est alors soumis à l'impôt sur le revenu.

Depuis l'exercice 2009, les résultats de la société Barbara Bui SA n'ont pas permis, de dégager de réserve spéciale de participation.

4.4 Informations sur les options de souscription ou d'achat d'actions des salariés non mandataires sociaux

	Options de souscription ou d'achat d'action consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers	
	Options consenties durant l'exercice à chaque mandataire social	Options levées durant l'exercice par chaque mandataire social
	Néant	Néant
Nombres d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Néant	Néant
Prix	Néant	Néant
Date d'échéance	Néant	Néant
Plan N°	Néant	Néant

	Options de souscription ou d'achat d'action consenties au dix premiers salariés non mandataire attributaires et options levées par ces derniers	
	Options consenties durant l'exercice aux dix salariés dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	Options levées durant l'exercice
	Néant	Néant
Nombres d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Néant	Néant
Prix moyen	Néant	Néant
Date d'échéance	Néant	Néant
Plan N°	Néant	Néant

4.5 Honoraires des commissaires aux comptes

En euros	Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	Autres missions
Deloitte et associés		
2012	29 000	Néant
2011	28 000	Néant
FT audit et associés		
2012	17 000	Néant
2011	16 500	Néant

4.6 Augmentation de capital en faveur des salariés

Les textes en vigueur imposent aux sociétés de se prononcer tous les 3 ans sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital en faveur des salariés dès lors que la participation de ceux-ci est inférieure à 3%.

L'assemblée générale mixte des actionnaires de Barbara Bui SA s'était prononcé sur cette question le 27 juin 2011, en rejetant cette augmentation de capital.

Si la participation collective des salariés reste inférieure au seuil susvisé, l'assemblée sera donc appelée à nouveau à se prononcer en 2014 sur pareille augmentation de capital.

5 PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

L'assemblée générale extraordinaire du 25 juin 2012 a renouvelé l'autorisation donnée au conseil d'administration pour mettre en œuvre un programme de rachat par la société de ses actions, en vue d'intervenir si nécessaire sur le marché des titres à des fins de régularisation ou gestion des cours, de remettre des actions à titre d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, de la mise en œuvre d'un programme de stock options, ou encore d'optimiser le résultat par action par voie d'annulation d'actions propres entraînant une réduction de capital de la société.

Dans ce cadre un contrat de liquidité a pu être souscrit dans les conditions rappelées ci-dessus (point 5.3.3 du Rapport de Gestion).

L'autorisation dont il s'agit ayant fixé un délai expirant le 24/12/2013, nous vous proposons de la renouveler pour une nouvelle période de 18 mois courant du jour de cette décision. Les propositions que nous formulons à cet égard sont contenues dans le texte des résolutions qui vous sont soumises.

Nous vous demandons de les approuver.

6 JETONS DE PRESENCE

Nous vous proposons, au titre de la période allant de juillet 2013 à juin 2014, de décider l'attribution de jetons de présence au conseil d'administration d'un montant de 3 000 euros, et conférer à ce dernier la tâche de les répartir ce montant entre chacun de ses membres.

Los de sa réunion du 22 avril 2013, le conseil d'administration amené a évaluer pour 2012 son fonctionnement et la qualité de ses travaux, les a considérés comme satisfaisants.

Dans cette même séance, le conseil a confirmé l'intérêt de compléter son effectif par au moins un administrateur indépendant et qu'à ce titre il conviendrait que la société puisse aider à susciter des candidatures en augmentant le volume des jetons de présence.

7 RENOUELEMENT DU MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR

L'assemblée générale du 28 juin 2010 a renouvelé le mandat d'administrateur de Monsieur William Halimi pour une durée limitée à 3 ans afin de permettre l'échelonnement des mandats des administrateurs.

Nos statuts fixant à 4 ans la durée du mandat d'administrateur, nous proposons de procéder au renouvellement du mandat d'administrateur de :

Monsieur William Halimi, pour une durée de 4 années prenant fin le jour de la tenue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

Nous espérons que vous accepterez de témoigner à nouveau votre confiance à cet administrateur qui fait preuve depuis de nombreuse année d'assiduité et d'efficacité dans l'exercice de son mandat.

Le conseil d'administration

8 RAPPORT DE GOUVERNANCE AUX ACTIONNAIRES

Nous vous rappelons qu'en application des recommandations du Code de Gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites MIDDLE-NEXT, le Conseil d'Administration du 29 Janvier 2010 a validité comme méthode d'évaluation de son fonctionnement et de la qualité de ses travaux, les quatre critères suivants :

- nature des questions traitées par le Conseil ;
- qualité des informations transmises aux administrateurs ;
- nombre des réunions du Conseil et assiduité des administrateurs ;
- durée des séances et qualités des débats.

C'est ainsi que se référant à ces critères le conseil a estimé satisfaisants son fonctionnement et la qualité de ses travaux pour 2011.

9 ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

9.1 Avis de réunion valant avis de convocation

Mrs et Mmes les actionnaires sont informés qu'ils sont convoqués en assemblée générale ordinaire et extraordinaire le lundi 24 Juin 2013 à 14 heures au siège social 43 rue des Francs Bourgeois 75004 Paris à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

9.2 Ordre du jour

9.2.1 De la compétence de l'assemblée générale ordinaire

- Rapport du conseil sur la marche de la Société, rapport du Président sur les procédures de contrôle interne et présentation des comptes sociaux et des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ;
- Rapport des commissaires aux comptes sur l'exécution de leurs missions, sur les comptes sociaux et sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012;
- Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce ;
- Approbation desdits comptes et conventions ;
- Quitus aux administrateurs et aux commissaires aux comptes ;
- Affectation du résultat ;
- Attribution de jetons de présence au conseil d'administration ; fixation du montant ; pouvoirs au conseil d'administration pour les répartir entre ses membres ;
- Rapport de gouvernance aux actionnaires ; validation de la méthode d'évaluation du fonctionnement du conseil et de la qualité de ses travaux ;
- Renouvellement du mandat d'un administrateur.

9.2.2 De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

- Renouvellement du programme de rachat d'action mis en œuvre selon décision de l'assemblée générale du 25 juin 2012 ; pouvoirs au conseil d'administration en conséquence ;

9.3 Texte des résolutions

Première résolution

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu le rapport du Président sur les procédures de contrôle interne, le rapport du conseil d'administration et le rapport général des commissaires aux comptes, approuve l'inventaire et les comptes annuels sociaux à savoir le bilan, le compte de résultat et son annexe arrêtés au 31 décembre 2012 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 quitus de leur gestion à tous les administrateurs et décharge de l'accomplissement de leurs missions aux Commissaire aux Comptes.

Deuxième résolution

L'assemblée générale ordinaire décide de reporter à nouveau le résultat net comptable négatif de l'exercice clos le 31 Décembre 2012 s'élevant à 298 258,40 €.

L'assemblée générale rappelle qu'au titre des trois derniers exercices, aucun dividende n'a été distribué:

Année	Dividende par action (en euros)	Montant Total (en euros)	Date de mise en règlement
2009	0	0	-
2010	0	0	-
2011	0	0	-

Troisième résolution

L'assemblée générale ordinaire, connaissance prise des comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2012 et du rapport des Commissaire aux Comptes sur lesdits comptes, approuve ces comptes consolidés.

Quatrième résolution

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225 – 38 du Code de Commerce approuve son contenu ainsi que les opérations dont il s'agit.

Cinquième résolution

L'assemblée générale ordinaire décide d'attribuer au conseil d'administration au titre de la période courue du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 des jetons de présence pour un montant global de 3 000 €. Le Conseil d'administration fixera librement le montant des jetons de présence revenant à chaque administrateur.

Sixième résolution

L'assemblée générale ordinaire après avoir entendu le rapport de gouvernance établi par le conseil d'administration en approuve les termes. L'assemblée générale ordinaire valide la méthode d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et de la qualité de ses travaux telle que présentée dans le rapport dont il s'agit.

Septième résolution

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur William Halimi demeurant 109 avenue Ledru Rollin 75011 PARIS pour une durée de quatre années qui expirera le jour de la tenue de l'assemblée ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

Huitième résolution

L'assemblée générale extraordinaire rappelle que par décision du 25 juin 2012, elle a décidé la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions sur une durée qu'elle décide de renouveler pour une période de dix-huit mois, à compter de ce jour.

En conséquence, l'assemblée générale extraordinaire autorise le conseil d'administration conformément aux articles L. 225 – 209 et suivants du Code de Commerce, à procéder à l'achat en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social soit sur la base du capital actuel 67 465 actions.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue de :

- assurer l'animation du marché ou la liquidité de l'action Barbara Bui SA par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI admise par l'AMF ;
- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 10 % du capital de la société ;
- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi ; notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions ;
- assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises par voie de réduction du capital social.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens y compris par voie d'acquisition de blocs de titres et aux époques que le conseil d'administration appréciera y compris en période d'offre publique dans la limite de la réglementation boursière. Toutefois, la société n'entend pas recourir à des produits dérivés.

Le prix maximum d'achat est fixé à 100 euros par action. En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'action composant le capital avant l'opération et le nombre d'action après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 6 746 500 €.

L'assemblée générale extraordinaire confère tous pouvoirs au conseil d'administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

Neuvième résolution

L'assemblée générale donne tous pouvoirs à Monsieur William Halimi Président du conseil d'administration à l'effet d'accomplir l'ensemble des formalités consécutives aux résolutions qui précèdent, faire tous dépôts nécessaires auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de PARIS et de manière générale faire tout ce qui sera nécessaire y compris substituer.

Le conseil d'administration.

TABLE DE CONCORDANCE

Afin de faciliter la lecture du document de référence, la table thématique suivante permet d'identifier les principales informations requises par le règlement européen n°809/2004 de la Commission du 29 avril 2004.

Table de concordance

Informations	Pages	Informations	Pages
1. Personnes responsables		10. Trésorerie et capitaux	
1.1 Nom et fonctions des personnes responsables	5	10.1 Capitaux de l'émetteur	53
1.2 Déclaration des personnes responsables du document	5	10.2 Source et montant des flux de trésorerie	52, 78
2. Contrôleurs légaux des comptes		10.3 Conditions d'emprunt et structure de financement	62, 90
2.1 Nom et adresses des contrôleurs légaux	6	10.4 Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sur les opérations de l'émetteur	na
2.2 Informations sur les contrôleurs légaux ayant démissionnés ou n'ayant pas été renouvelés	6	10.5 Sources de financement attendues	na
3. Informations financières sélectionnées		11. R&D, brevets et licences	36, 42
3.1 Informations historiques	32-34	12. Informations sur les tendances	38
3.2 Informations intermédiaires	na	13. Prévisions ou estimations du bénéfice	na
4. Les facteurs de risque	42-45, 68-69	14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et de direction générale	
5. Informations concernant l'émetteur		14.1 Organes d'administration et de direction	99-115
5.1 Histoire et évolution de la société	11,22	14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction	na
5.1.1 Nom et raison sociale	11	15. Rémunérations et avantages	
5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement	11	15.1 Rémunération et avantages en nature	67-68, 110-114
5.1.3 Date de constitution et durée de vie	11	15.2 Pensions, retraites et autres avantages	61
5.1.4 Siège social et forme juridique	11	16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
5.1.5 Événements importants	22	16.1 Date d'expiration des mandats actuels	13, 101
5.2 Investissements	35	16.2 Contrat de service liant les membres des organes d'administration	101
6. Aperçu des activités		16.3 Comité d'audit et comité des rémunérations	102-104
6.1 Principales activités	32-34, 54, 65-66	16.4 Régime de gouvernement d'entreprise	102
6.2 Principaux marchés	25-28, 65-66	17. Salariés	
6.3 Événements exceptionnels	na	17.1 Effectifs	39-41, 67, 97
6.4 Dépendance de l'émetteur	na	17.2 Participations et stocks options	15, 110-111
6.5 Position concurrentielle	na	17.3 Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	112-113
7. Organigrammes		18. Principaux actionnaires	
7.1 Description sommaire du groupe	31-32	18.1 Nom des personnes détenant des droits de vote	15,37
7.2 Liste des filiales importantes	55, 84-85	18.2 Différents droits de vote	12,15
8. Propriétés immobilières, usines et équipements		18.3 Contrôle de l'émetteur	15, 102-108
8.1 Immobilisations corporelles	25, 59, 82-83	18.4 Accords risquant d'entraîner un changement de contrôle	na
8.2 Question environnementale	na		
9. Examen de la situation financière et du résultat			
9.1 Situation financière	50-97		
9.2 Résultat d'exploitation	31-45, 51, 76-77		

Table de concordance

Informations	Pages
19. Opérations avec des apparentés	32
20. Informations financières concernant le patrimoine la situation financière de l'émetteur	
20.1 Informations financières historiques	7
20.2 Informations financières pro forma	na
20.3 Etats financiers 2012	50-69, 74-97
20.4 Vérification des infos. financières	7, 49, 71-73
20.5 Date des dernières informations financières	31 décembre 2012
20.6 Informations financières intermédiaires et autres	Na
20.7 Politique de distribution des dividendes	17, 36, 114
20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage	43-44, 61, 89-90
20.9 Changement significatif de la situation commerciale ou financière	na
21. Informations complémentaires	
21.1 Capital social	14
21.2 Actes constitutifs et statuts	11-13, 102-108
22. Contrats importants	na
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclaration d'intérêts	na
24. Documents accessibles au public	7
25. Informations sur les participations	32-35 55, 84-85

na : non applicable



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 14 juin 2013, conformément à l'article 212-13 de son règlement général.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

WILLIAM HALIMI
Président Directeur Général

JEAN-MICHEL LAGARDE
Directeur Général Adjoint
T (33) 1 53 01 88 01

CORINNE PUISSANT
Actus Finance
T (33) 1 53 67 36 57
cpuissant@actus.fr

BOUTIQUES
PARIS
62, rue du Faubourg Saint-Honoré
T(33) 1 42 66 05 87
50, avenue Montaigne 8e
T(33) 1 42 25 05 25
67, rue des Saints Pères 6e
T(33) 1 45 44 37 21
43, rue des Francs-bourgeois 4e
T(33) 1 53 01 88 05
Printemps, 64 bd Haussmann 9e
T(33) 1 42 82 63 76

MILAN
Via Sant' Andrea, 17, 20121 Milano
T(39) 02 76 01 39 73
Via Manzoni, 45, 20121 Milano
T (39) 02 29 06 02 16

NEW YORK
115-117, Wooster street NYC 10012
T (1) 212 625 1938

LOS ANGELES
405 N. Rodeo Drive. Beverly Hills CA90210
T (1) 310 275 44 52

COSTA MESA
South Coast Plaza, 3333 Bristol Street
Suite # 2219, Costa Mesa, CA 92626
T (1) 714 641 3770

MOSCOU
GOUM, 3, place Rouge Moscou
T (7) 495 620 3402

EKATERINBOURG
Limerence, 8 Voyevodina. 620014 Ekaterinbourg. Russie
T (7) 343 215 8003

KRASNODAR
Crystal Center, 327 Severnaya Str. Russie
T (7) 861 219 5486

BEYROUTH
2 Park Avenue Bldg. Bab Idriss. Beirut Central District. Liban
T (961) 1 983 668

www.barbarabui.com

